

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 6 janvier 2015

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, Mme Vienne, M. Wahl, Mme Salvi.....	1
<i>Projets et Propositions</i>	2
<i>Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits « du non-marchand » (Doc. 78 (2014-2015) N° 1)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	3
<i>Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Examen et vote des articles</i>	4
<i>Vote sur l'ensemble</i>	4
<i>Confiance au rapporteur</i>	4
<i>Interpellations et questions orales</i>	5
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'un nouveau pont à Luttre »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	5
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aires de repos »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	5

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'engagement d'un directeur administratif au Port autonome de Liège » ;

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la polémique liée à la nomination d'un directeur administratif au Port autonome de Liège »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 7

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le canal Seine-Nord Europe » ;

Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier Seine-Escaut »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la contribution des ASBL religieuses à la restauration du patrimoine ecclésiastique »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la revalorisation du mécénat d'entreprise comme source de financement »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 17

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sauvegarde de la maison communale de Jumet »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Imane, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la demande visant à réduire la hauteur du clocher de l'Eglise Saint-Sulpice de Jumet par BSCA »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 19

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'obésité chez les Belges »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès aux soins de santé par la population wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les effets des ondes électromagnétiques sur la santé »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....23

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Réseau Santé Wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....25

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le non-respect du droit de pouvoir bénéficier des soins palliatifs de qualité »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation de drogues dites légales chez les jeunes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 27

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la suppression en 2015 des aides à l'investissement en infrastructure pour les entreprises de travail adapté »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....28

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes »..... 30

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de Patrimoine, sur « l'endettement des ménages wallons »..... 30

Organisation des travaux (Suite)..... 30

Interpellations et questions orales (Suite)..... 30

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les situations d'urgence pour les personnes atteintes d'un handicap mental »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pauvreté infantile »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Péciaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 32

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les sans-abri »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi..... 35

Interpellations et questions orales (Suite)..... 35

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan grande dépendance »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Interpellation de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les propositions formulées par la Concertation des associations actives en prison aux autorités compétentes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 36

Reprise de la séance..... 40

Interpellations et questions orales (Suite)..... 40

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la poursuite du « Housing First » en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'instauration de cours de français obligatoires pour les immigrés en Wallonie » ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les cours de français obligatoires aux primo-arrivants »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en oeuvre de la concertation et du pacte de simplification prévus par les accords de la Sainte-Émilie en matière de santé et d'aide aux personnes »..... 45

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la généralisation de la conduite verte en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les voitures autonomes ».....47

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir de la liaison Thalys Liège-Namur vers Paris et de la liaison Bruxelles-Namur vers Strasbourg et Bâle » ;

Question orale de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le gel annoncé dans la modernisation de la ligne SNCB Namur-Luxembourg »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fourny, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....47

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la rencontre entre le ministre et les procureurs wallons » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la saturation des parquets de police »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Durenne, Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 50

Liste des intervenants..... 53

Abréviations courantes..... 54

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 19 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Nous sommes en nombre, je vous propose de démarrer notre première séance de commission de l'année.

Je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux à vous, chers collègues, à M. le Ministre, aux différents collaborateurs présents, aux membres du personnel du Parlement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - Y a-t-il des éléments que vous voulez mettre en évidence ?

Nous avons une visite prévue à l'Institut du patrimoine wallon qui a dû être reportée en raison de nos travaux budgétaires de fin d'année, mais qui devra avoir lieu avec l'invitation de M. le Ministre qui tient toujours. Nous allons assez rapidement proposer cette visite.

Je voulais voir avec vous l'ensemble des rapports d'activités pour voir ce qui pourrait, d'ores et déjà, être retiré de notre arriéré.

Le rapport d'activités 2012-2013 de la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques – DGO2, je suppose que nous pouvons le retirer.

Le rapport d'activité du Conseil wallon de l'action sociale et de la santé pour l'année 2013, nous pouvons également le retirer.

Le rapport annuel du Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains : « Construire des ponts » pour l'année 2013, on le retire également.

Le budget initial 2015 du Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers » (CRP) et le rapport général d'activités des Comités d'éthique médicale

(CEM) pour l'année 2013, je vous propose de les laisser dans l'arriéré puisque ce sont les deux derniers documents arrivés. Ils n'ont sans doute pas encore été analysés par les collègues.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je souhaiterais faire une suggestion, mais pas concernant l'arriéré. Il s'agit d'une proposition d'audition. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au 1er janvier 2015, il y a eu beaucoup d'exclus du chômage suite à une mesure décidée par le Fédéral. Ce n'est pas de notre compétence, mais les conséquences arrivent en Wallonie.

Si on ne sait pas exactement combien de chômeurs sont exclus – on entend le chiffre de 17 000 jusqu'à 40 000 – on connaît encore moins l'impact sur la Wallonie, à savoir les personnes qui iront frapper à la porte des CPAS.

Je voulais vous proposer – c'est une proposition faite également en Commission des pouvoirs locaux et de l'emploi, puisque c'est à cheval sur différentes compétences – d'auditionner la Fédération des CPAS et/ou l'Union des villes et communes de Wallonie pour avoir une vision plus claire de l'impact de ces exclusions du chômage sur la Wallonie, sur les communes, sur les CPAS et, plus précisément au sein de cette commission, en ce qui concerne les personnes handicapées exclues du chômage et l'impact que cela aura sur la Wallonie.

C'est une proposition que je fais et que des collègues font également dans d'autres commissions.

Mme la Présidente. - Pour préciser la demande, est-ce une proposition d'audition dans le cadre de commissions jointes ou plutôt d'audition commission par commission ?

M. Daele (Ecolo). - J'entends réunir à tout le moins les Commissions de l'emploi et de la formation et la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des remarques concernant cette proposition ?

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Sur le principe, je n'y vois pas d'inconvénient. Cela me semble toutefois difficile de faire ce genre d'audition tout de suite parce qu'il faut

attendre un peu que le mouvement se soit stabilisé et que l'on puisse avoir une idée de l'impact.

D'autre part, je ne suis pas certaine qu'il faille une commission commune.

Sur la question « action sociale », il y aura matière à réflexion avec l'organisation des CPAS, mais cela me semble un peu prématuré. Je ne sais pas ce qu'en pensent les collègues. C'est intéressant, mais pour le moment, je ne vois pas ce que l'on peut dire d'intéressant tant que le mouvement ne s'est pas au moins un peu stabilisé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - La proposition m'inspire une première réflexion que j'ai déjà eue lorsque j'ai examiné le projet de décret que nous allons ensuite étudier. À savoir que l'idée d'avoir composé les commissions en fonction des compétences ministérielles plutôt qu'en fonction des thèmes, est une grave erreur pour le fonctionnement du Parlement wallon.

Je sais bien que c'est plus facile pour les ministres, mais ceux qui sont ici pour les travaux publics se retrouvent avec des problématiques d'action sociale et ceux qui sont ici pour l'action sociale se retrouvent avec des problèmes de travaux publics.

Je ne dis pas que l'on doit être parfait en tout, Monsieur le Ministre, vous avez un certain nombre de compétences et vous les assumez. Mais au niveau du travail parlementaire, c'est un petit peu complexe, me semble-t-il, et nous en avons une deuxième preuve avec la question qui est posée. Entendre la manière dont cette question est posée, je suggère qu'on le fasse en séance plénière, comme cela nous sommes sûrs que tout le monde qui pourrait être concerné par la problématique sera bien présent.

Deuxième élément, il faut que l'on puisse mettre sur la table l'examen des mesures d'accompagnement - là, c'est une compétence qui est régionale - et dire : « Qu'en est-il exactement ? » Je dois vous avouer que je ne sais plus dans quelle commission cela dépend. Je ne vais pas dire que ma compétence s'arrête là, mais je ne m'attendais pas à cette remarque, je n'ai pas vérifié.

Je trouve qu'il faudrait d'une part préciser, peut-être par une note écrite, la demande, ce n'est pas un reproche, mais nous sommes en début d'année et on la reçoit comme cela, de manière à ce que chaque groupe puisse examiner quelle est la ou quelles sont les commissions compétentes, d'éventuellement étoffer ou préciser la proposition que chacun puisse apporter son mot à cet égard, majorité comme opposition, et puis de voir le modus operandi. Ceci dit, je rejoins totalement la remarque qui a été faite, à savoir qu'à ce stade, cela me semble largement prématuré.

Mme la Présidente. - Chers collègues, pour faire la

synthèse de ce qui a été dit, puis-je demander à notre collègue, M. Daele, de m'envoyer une proposition définissant sa demande de façon plus précise que j'envierai aux différents membres de la commission pour avoir leurs éléments additionnels et revenir en Conférence des présidents avec une proposition qui aura suscité un consensus au sein de la commission ?

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Si les premiers chiffres qui permettront de mesurer l'impact seront connus en février, s'y prendre maintenant pour organiser des auditions, soit un mois à l'avance, n'est pas prématuré.

Mme la Présidente. - J'en discuterai et j'amènerai le point en Conférence des présidents.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Simplement pour me rallier à la position que vous souhaitiez. Un mois, c'est un peu court, tout simplement parce qu'il faut le temps que les choses se mettent en place. Je ne suis pas certaine que déjà solliciter une série de chiffres au CPAS, que ce soit leur priorité du moment. Ils ont bien d'autres choses à faire en termes d'efficacité par rapport aux demandeurs.

Trois mois me paraissent être un délai beaucoup plus intéressant et efficace que le délai d'un mois qui nous est proposé par M. Daele.

J'aurais tendance à proposer un délai de trois mois.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - D'autant plus, il me semble que sur le volet « Handicapés », en tout cas la presse se faisait écho que le Fédéral proposait de reporter de deux mois les mesures. Je sais que du côté du FOREm, on est en train de voir au cas par cas les situations de l'emploi des personnes handicapées.

Trois mois, c'est un bon délai.

Mme la Présidente. - Je prends bonne note des différentes remarques additionnelles. J'attends la demande précisée par notre collègue Daele et je me mettrai en contact avec les différents collègues présidents des commissions concernées.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ RELATIVES AUX ACCORDS SOCIAUX DITS « DU NON-MARCHAND » (DOC. 78 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle

l'examen du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits « du non-marchand » (Doc. 78 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Vienne est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. – La parole à M. le Ministre Prévot pour nous présenter ses vœux et ce décret.

(Rires)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bonne année à tous ! Surtout une bonne santé et même si cela peut faire bateau de le répéter systématiquement, je pense que l'on vit tous autour de nous trop régulièrement des situations qui sont interpellantes que pour justement mesurer combien la santé et la bonne santé sont des éléments primordiaux. Je vous la souhaite bonne à chacun et à chacune, même les plus tenaces.

Ce document n'est pas révolutionnaire. Il a vocation à permettre l'aboutissement d'un processus qui avait déjà été initié, dès 2013, dont nous assumons maintenant l'ultime étape. Il vise essentiellement deux choses :

- à intégrer dans notre adoré Code wallon de l'action sociale et de la santé les différentes dispositions nécessaires à la pérennisation des mesures qui ont été décidées dans le cadre de ces accords non marchands, c'est notamment la valorisation des heures dites inconfortables, ce sont les jours de congé supplémentaires en fin de carrière, et cetera. On intègre et on formalise ces éléments décisionnels ;
- à permettre progressivement qu'il y ait une collecte de données qui soient fiables au niveau du non-marchand, notamment pour affiner le cadastre de l'emploi non marchand en Wallonie et permettre dès lors de mieux préparer et de tirer les enseignements, les conclusions et les suivis des accords du non-marchand antérieurs.

J'anticipe le cas échéant déjà une question que d'aucuns pourraient me poser : y aura-t-il un nouvel accord non marchand ? Dans l'absolu, je pense que chacun autour de cette table, quelles que soient nos origines politiques, on est conscient du rôle important qui est celui des acteurs du non-marchand, mais je dois à la vérité de dire qu'actuellement, dans la trajectoire budgétaire, il n'y a pas de fonds disponibles pour un nouvel accord non marchand durant cette législature.

Je l'ai dit en transparence auprès des syndicats du non-marchand qui étaient venus me rencontrer. Évidemment, la réponse n'est pas celle qu'ils auraient espéré. Soyez convaincus que dès lors que la Wallonie aura pu atteindre l'équilibre budgétaire et raison pour laquelle les mesures sont prises dès 2015, 2016 et encore en 2017 et si d'aventure, il y avait des moyens qui se dégagent, je serai le premier à être le porte-drapeau du secteur non marchand pour réclamer des moyens dévolus à un nouvel accord. Mais aujourd'hui, je ne peux pas mentir et faire croire aux acteurs qu'il y a une manne financière disponible alors que celle-ci n'existe pas.

Pour le surplus, l'idée est toujours de formaliser les choses. Pour information, la première lecture au Gouvernement a eu lieu le 23 mai 2013, il y a plus d'un an et demi. On a sollicité ensuite les avis du Comité wallon de l'Action sociale et de la Santé, du CESW, du Comité C, de la Commission de la Protection de la vie privée. Après avoir recueilli tous ces avis, le projet a été approuvé en deuxième lecture en avril 2014 et puis soumis à l'avis de la section législation du Conseil d'État. L'avis nous a été rendu le 21 mai 2014, nous avons suivi les remarques du Conseil d'État et donc c'est le 4 décembre dernier que le document a été approuvé en deuxième et troisième lecture par le Gouvernement, raison pour laquelle il vous est soumis aujourd'hui.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - L'exposé de M. le Ministre, qui est bref dans le cadre d'une matière technique, il faut quand même le reconnaître. Je remercie également M. le Ministre pour sa franchise et sa transparence. Vous avez dit avoir été transparent avec les syndicats, c'est un peu à double sens, mais vous avez précisé. Une proposition transparente peut être quelque chose que l'on ne voit pas.

Vous précisez avec beaucoup de franchise, et c'est bien, qu'il n'y aura pas de nouvel accord du non-marchand. Ce n'est pas ce qui est dans la DPR. À la page 94, premier alinéa, la création d'emplois dans les secteurs liés aux services aux personnes sera favorisée notamment au travers d'un nouvel accord du non-marchand.

Je ne dis pas que vous avez tort ou raison, je ne dis pas que c'est possible ou non à ce stade, je constate simplement qu'il y avait une phrase à cet égard dans la DPR.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez raison, Monsieur le Député. Je précise bien, la volonté

du Gouvernement est de permettre qu'il y ait un nouvel accord du non-marchand, mais je dois la vérité de dire qu'aujourd'hui je n'en ai pas les ressources financières. Raison pour laquelle j'ai dit, dès lors que l'équilibre sera atteint, et vous savez que nous projetons l'équilibre en 2018, je postule qu'en 2018 ou au plus tard en 2019, à travers les arbitrages auxquels nous serons confrontés, il y aura possibilité de rencontrer cette volonté de la DPR.

M. Wahl (MR). - Pour le surplus, j'ai deux réflexions ou interrogations. Vous avez cité les nombreux avis sollicités, qui sont plus que complets. Vous avez dû demander l'avis du Conseil d'État dans des délais raisonnables. J'aurais voulu vous demander si vous aviez tenu compte de l'ensemble de ces avis pas nécessairement pertinents. D'une manière globale avez-vous pu rencontrer la majorité des éléments mis sur la table par les différents organismes sollicités, quant à rendre un avis ? C'est un bon projet de décret, nous allons le voter, il n'y a pas de problème. Il reste une interrogation quant à sa mise en application. Cela va solliciter au niveau des administrations concernées un certain nombre de moyens, le cas échéant, de moyens humains, peut-être de moyens financiers, techniques. C'est un travail assez important, qui aurait dû se faire depuis longtemps et vous allez le réaliser maintenant, c'est très bien. On aurait peut-être pu le faire plutôt mais soit.

Notre seule inquiétude est de savoir si nous avons les moyens de cette action, par ailleurs est nécessaire, mais encore, vous l'avez dit pour la DPR et pour les accords du non-marchand, il faut avoir les moyens de mettre l'intention exprimée par le projet de décret, il faut avoir les moyens de les mettre réellement en application.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions concernant le projet de décret ?

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Député pour vos commentaires.

S'agissant de la première réflexion que vous partagez, à savoir les avis du Conseil d'État donc il n'y a pas d'avis que celui-ci ait pu formuler qui n'a pas été pris en considération. De ce côté-là les choses sont assez claires, les interlocuteurs sociaux, d'ailleurs, sont assez heureux de la manière dont le texte peut désormais aboutir et être pris en compte. C'est un élément qui satisfera l'ensemble des acteurs concernés.

S'agissant du deuxième volet de votre réflexion, la capacité de l'administration d'être prête. Elle l'est puisque si quelque part ce dossier a pris un petit peu de temps et probablement d'aucuns pourraient considérer qu'il aurait pu être bouclé plus rapidement, voyons une chose positive à cette lenteur toute relative, c'est que

cela a permis à l'administration de s'y préparer. Du côté du SPW, on est en capacité d'assumer le travail qui va découler de la mise en œuvre de ce texte, sachant que du côté des opérateurs eux-mêmes et de leur Fédération représentative, ils sont heureux que l'on puisse faire une marche en avant significative vers un cadastre plus étayé puisqu'il y a une telle diversité de situation entre du personnel qui est subventionné, qui ne l'est pas, qui l'est partiellement, qui l'est dans tel cas de figure et autre, qu'au final, cela desservait parfois même la cause et les revendications du secteur puisqu'ils n'avaient pas la facilité que consistait en une argumentation étayée sur des chiffres probants puisque le cadastre ne parvenait pas être réalisé. Il y avait une démarche souvent intuitive derrière une série d'argumentations proposées. Cela permettra d'avoir, dans le sens positif du terme, toute la transparence voulue.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits « du non-marchand » (Doc. 78 (2014-2015) N° 1).

Art. 1er à 8

Les articles premier à 8 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 8 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits « du non-marchand » (Doc. 78 (2014-2015) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT À LUTTRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'un nouveau pont à Luttre ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Merci, Madame la Présidente. À mon tour, je vous souhaite le meilleur pour 2015 et à l'ensemble des collègues autour de la table.

Monsieur le Ministre, la population riveraine des travaux de construction d'un nouveau pont surplombant le canal Charleroi-Bruxelles à Pont-à-Celles (ex-Luttre) ainsi que les nombreux usagers de la gare ferroviaire de Luttre commencent à trouver le temps long. En effet, une signalisation « provisoire » y est installée depuis bientôt quatre ans.

Le pont de Luttre, qui enjambe le canal Charleroi/Bruxelles, est un cauchemar pour les automobilistes. Praticable sur une seule voie, il génère des files aux heures de pointe. Régulièrement, il est aussi pris d'assaut par des « pétitionnistes » et autres « vendeurs » de charité. Ce qui aggrave encore un peu plus le problème originel.

Il me semble, une fois encore, utile de rappeler au Ministre que la gare de Luttre est la seconde en importance de l'arrondissement de Charleroi et que de très nombreux usagers empruntent cet ouvrage quotidiennement.

Le permis pour les travaux de réalisation du nouveau pont a été octroyé par le fonctionnaire délégué en date du 8 novembre 2013.

Dans le cadre du remplacement du pont de Luttre, le marché pour la finalisation des études techniques a été notifié le 21 août 2014, après une procédure de passation de marché qui a suivi la délivrance du permis en novembre 2013.

Sur base du phasage prévu dans ce marché d'études, les documents d'adjudication du marché de travaux devaient être prêts fin 2014.

Le Ministre pensait pouvoir inscrire ce dossier au budget 2015 et les travaux pourraient donc débuter en 2015 avec un délai d'un peu plus d'un an. C'est ce que vous m'aviez répondu, il y a quelques mois, en réponse à une question écrite.

Il semble bien aujourd'hui que ces travaux ne pourront pas débuter au premier semestre 2015. Pouvez-vous confirmer ce délai ? Pouvez-vous expliquer ce qui bloque encore aujourd'hui ce dossier ? Pouvez-vous me confirmer qu'une inscription budgétaire a bien été ordonnée ? D'avance, je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est vrai que dans le cas du remplacement du pont de Luttre, le marché pour la finalisation des études techniques a été notifié en août dernier, après une procédure de passation de marché, qui a suivi la délivrance du permis en novembre 2013.

Ces études sont effectivement en voie de finalisation. Outre celles-ci, afin de valider certaines hypothèses de calcul, il a été nécessaire de procéder à des essais géotechniques complémentaires.

Pour pouvoir prendre en compte optimalement de l'ensemble de ces éléments et les intégrer dans les documents d'adjudication, il apparaît que lesdits documents devraient être prêts alors pour le début de cette année 2015.

J'ai donc le plaisir de vous confirmer que j'ai bien prévu ces travaux sur le budget 2015 de la DGO2. Les travaux devraient débuter courant de l'année 2015. Cela ne sera probablement pas au premier semestre, mais en tout cas, ce sera bien en 2015.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour cette réponse claire. Je voudrais quand même qu'il reprenne le dossier à la base et qu'il voie le cheminement administratif de ce dossier depuis 2011.

Aujourd'hui, il a fallu plus de quatre ans pour mettre en chantier un ouvrage d'art. Je pense que ce n'est pas un exemple pour notre Wallonie, qui avance, qui bouge. Je pense qu'un certain nombre d'étapes franchies ont été marquées de quelques difficultés administratives ou quelques problèmes.

Je pense qu'en pointant le doigt sur ces différents problèmes, on peut peut-être éviter les écueils à l'avenir. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIRES DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la

question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aires de repos ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Je souhaite tout d'abord à tout le monde une excellente année 2015.

Monsieur le Ministre annonçait dans la presse que la nouvelle aire de repos de Verlaine était « exemplative de ce que la Wallonie veut développer ». Monsieur le Ministre peut-il expliciter cette annonce ?

Combien d'aires de repos sont concernées par ce type de modernisation ? Combien l'ont déjà été ? Verlaine est-elle la première de ce genre à voir le jour en Wallonie ?

Va-t-on voir se généraliser la pose de bornes électriques et les parkings dédiés au covoiturage notamment ? Quelle place pour les poids lourds de manière générale ?

De manière générale comment jugez-vous l'état de nos aires de repos aujourd'hui, au regard de la volonté de votre prédécesseur de vouloir les « tirer vers le haut » ?

En tout, quel budget sera encore nécessaire pour la modernisation des aires de repos visées ? Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il est vrai que l'aire de repos de Verlaine a été complètement rénovée. Vous l'avez vu dans la presse. Cela lui permet vraiment d'être un exemple à plus d'un titre. Je vais m'en expliquer.

L'aire a été particulièrement pensée, notamment pour les poids lourds, avec plus de 230 emplacements qui leur ont été consacrés. L'installation aussi de 23 caméras de surveillance, pour une meilleure sécurité puisque l'on sait que c'est une des craintes de celles et ceux qui sont chauffeurs poids lourds, lorsqu'ils doivent stationner, passer la nuit, à un endroit ou un autre.

C'est une aire qui se veut également pratique puisqu'en plus des places réservées aux poids lourds, un grand nombre de places a été aménagé pour les voitures, les caravanes, les cars, mais également les motards. Un parking de covoiturage de 60 places dans le sens Liège-Namur a également été prévu.

L'aspect convivial n'a pas été négligé pour autant, puisqu'il y a des zones de repos, de pique-nique, de jeux

et de végétations qui ont été réalisées. Les magasins, ouverts 24 heures sur 24, permettent aussi de se restaurer, d'acheter, de se laver, d'avoir des premiers soins. Bref, toute une série d'éléments positifs auxquels j'ajouterai que la dépense énergétique elle-même a été soignée, puisque la réfection des infrastructures a bien entendu tenu compte des dernières innovations en la matière. Il y a même des bornes qui permettent de charger les véhicules électriques. C'est une aire que je vous invite à visiter si l'occasion se fait de jour.

Je profite d'ailleurs de l'opportunité pour rappeler qu'avoir des aires autoroutières de qualité et surtout propres – je vais y revenir – est un élément important. Pour beaucoup de touristes, cela constituera, durant leur traversée, peut-être le seul point de contact qu'ils auront avec la Wallonie. Cela façonnera l'image qu'ils en auront également.

Nous-mêmes, nous sommes, à nos heures perdues – vraiment très perdues – des touristes. Il nous arrive aussi, lorsque nous devons traverser la France, la Suisse ou ailleurs, d'avoir des idées préconçues, dès lors que l'on arrive à un endroit où on a le sentiment qu'il y a plus une concentration de « barakis » que réellement une attention particulière à la propreté.

Globalement, la majorité des aires autoroutières concédées a été renouvelée. Citons notamment Lichtenbusch, Esch en Refail, Thieu, Barchon, Saint-Ghislain et donc Verlaine également. Les aires de Bierges et de Waremme seront également renouvelées en 2017 et 2018.

Concernant le déploiement d'infrastructures pour les carburants de substitution – électricité, mais aussi gaz naturel et hydrogène – les États doivent respecter une directive européenne en la matière, approuvée le 29 septembre dernier. Un groupe de travail, réunissant tous les acteurs publics concernés, a été chargé dernièrement de définir la contribution qui serait nécessaire de la Région wallonne.

En matière de covoiturage – vous savez que c'est une thématique sur laquelle je travaille avec mon collègue Di Antonio – le SPW effectue actuellement un travail de recensement des potentialités de parking de covoiturage aux entrées et aux sorties d'autoroutes. Il y a d'ailleurs des espaces de covoiturage improvisé, au fil des années, qui se sont faits à proximité des ouvrages. Parfois, donner un coup de macadam ou autre ne ferait pas de tort, pour éviter que ce ne soit simplement de la boue perpétuelle. Encore faut-il alors s'assurer que le terrain concerné est bien propriété du SPW. C'est un autre aspect.

Lorsque ce recensement sera effectué, des emplacements seront progressivement aménagés par signalisation et des marquages particuliers. Ceux-ci seront également renseignés sur divers sites internet. Le ministre Di Antonio travaille actuellement au

déploiement d'une application. La création d'emplacements de parking de covoiturage sur les aires doit être étudiée au cas par cas, avec une capacité selon que l'on soit dans une démarche partenariale ou non, de pouvoir étendre les espaces de covoiturage.

Un exemple ici, au Décathlon à Loyers. Ils ont accepté qu'une partie de leur parking puisse aussi être utilisé comme aire de covoiturage. Il y a, à la sortie d'autoroutes, une série d'endroits de grandes surfaces ou autres, qui pourraient également jouer le jeu. Il n'y a pas toujours saturation de leur parking, comme on le connaît un jour comme le samedi, dès lors que tout le monde fait ses courses.

Quant aux poids lourds, un effort important de création de places a déjà été réalisé sous la précédente législature. Il y a plus de 500 places, de mémoire, qui ont vu le jour. Nous allons continuer à être attentifs avec, notamment en cette période de plan hiver, des zones de délestage particulières pour les poids lourds, pour éviter d'encombrer les autoroutes, le cas échéant. Nous n'allons donc pas oublier les convois lors des prochaines années et, notamment, des réfections d'aires d'autoroutes à venir.

De manière générale, les aires concédées font régulièrement l'objet de visites de la part du SPW et de la SOFICO, afin d'assurer le respect des conditions de la concession. Sur les aires non concédées, l'accent est mis sur la propreté, malgré une part d'incivisme rencontré par certains usagers.

Mes services s'emploient donc à bien maintenir et à surveiller l'état rencontré sur nos aires. Il y a actuellement un gros travail de réhabilitation des aires d'autoroutes qui a déjà pu être réalisé. Mais il y a encore des moyens budgétaires du côté de la SOFICO qui vont permettre de continuer à moderniser ces aires de repos. On verra à ce qu'ils soient utilisés à bon escient.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète.

Je suis heureuse d'apprendre qu'il y a encore des moyens budgétaires et que les prochaines aires renouvelées seront Bierges et Waremmé, puisque les autres – vous venez de les citer – l'ont déjà été.

Concernant les poids lourds, on a de plus en plus de camions. Il fallait donc leur accorder une place importante. Avec l'aménagement du canal Seine-Escaut – puisque l'on veut augmenter le gabarit pour les bateaux – on aura peut-être à ce moment-là – on a déjà eu des discussions – un peu moins de poids lourds. On verra. Il était important de leur accorder une place.

Une chose sur laquelle j'ai été fort sensible, c'est la propreté. Vous en avez parlé. Lorsque l'on arrive dans

une aire de repos, l'image que l'on a directement, c'est la propreté. Pour m'être déjà arrêtée dans certaines aires de repos, certaines sont, pour moi, très négligées à ce point de vue-là.

Je suis très heureuse d'entendre toutes les actions qui seront mises en œuvre, notamment en matière de covoiturage, avec éventuellement des partenariats, tout cela avec une information pour tous les citoyens via le site internet.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR
ADMINISTRATIF AU PORT AUTONOME DE
LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POLÉMIQUE LIÉE À LA NOMINATION D'UN
DIRECTEUR ADMINISTRATIF AU PORT
AUTONOME DE LIÈGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Hazée, sur « l'engagement d'un directeur administratif au Port autonome de Liège » ;
- de M. Jeholet, sur « la polémique liée à la nomination d'un directeur administratif au Port autonome de Liège ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous présente mes meilleurs vœux en ce début d'année.

Le récent engagement, par le Port autonome de Liège, d'un directeur administratif a suscité une vive émotion, bien au-delà de nos rangs d'ailleurs. Je peux y revenir, si vous le souhaitez.

Le Conseil d'administration du Port autonome a, en effet, été invité en séance à l'engagement d'un directeur administratif et s'est fait proposer le nom d'une seule personne. Il a ainsi décidé, le 17 décembre dernier, d'engager une personne qui a exercé une haute fonction au sein d'un autre organisme d'intérêt public relevant de la tutelle de notre Région – l'ISSeP – dont il a été licencié, il y a peu, pour faute grave.

Ce dossier de la gestion de l'ISSeP demeure du reste

ouvert puisqu'une instruction judiciaire est en cours. Il est notamment question de possibles abus de biens sociaux et de faux en écriture. Mon propos n'est pas ici d'interférer avec l'instruction judiciaire, mais plutôt de prendre en considération le licenciement pour faute grave que l'ISSeP a été amené à opérer.

Au-delà de ces éléments propres au dossier, c'est la procédure d'engagement interpellée également :

- le dossier est abordé au Conseil d'administration dans la partie « divers », sans avoir été inscrit à l'ordre du jour, avec la distribution d'une note en fin de séance ;
- le recrutement n'a pas été conduit par la voie statutaire ;
- les conditions de transparence et d'équité entre d'éventuels candidats n'apparaissent pas rencontrées ;
- l'information du Conseil d'administration elle-même semble également avoir été restreinte, puisque les éléments évoqués ici n'ont pas non plus été portés au dossier.

La Wallonie, au niveau de son Port autonome, engage une personne que la Wallonie, au travers de l'ISSeP, vient de licencier pour faute grave et qui plus est sans aucune procédure. On croit revenir à un autre temps où on pouvait engager sans profil de fonction, sans appel à candidature, sans examen des qualités entre les candidats.

Dès lors, Monsieur le Ministre, vous comprendrez évidemment que nous souhaitons connaître votre analyse sur cette situation.

Comment une telle méthode peut-elle encore être appliquée dans un organisme d'intérêts publics ? Comment un tel dossier peut-il devenir ainsi à l'ordre du jour, hors de l'ordre du jour ?

Plus largement d'ailleurs, puisque cette actualité arrive ici à notre connaissance, cette méthode est-elle habituelle au sein du Port autonome de Liège ? Quelle position les commissaires du Gouvernement ont-ils prise suite à cette décision ?

Ensuite, un élément d'actualité dont j'ai été informé après le dépôt de ma question, c'est qu'il semblerait que le projet de procès-verbal ne fasse pas mention de cette décision. Si ceci augure éventuellement une marche arrière positive pour le dossier, cette démarche interpellée également, vous le comprendrez. J'ajoute qu'un administrateur aurait demandé en séance – je n'y étais pas, je parle donc au conditionnel – à plusieurs reprises, que les observations ou les objections de certains administrateurs ou certaines administratrices ne soient pas mentionnées au PV.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, mais il est vrai que c'est interpellant quand, au sein du Gouvernement, on a que bonne gouvernance et transparence, dans la bouche, d'avoir ce type de décision. En effet, cette polémique est révélatrice peut-être de ce qui se passe dans toute une série de structures publiques wallonnes et ce n'est pas acceptable.

Il y a l'absence de procédure qui a conduit à la nomination d'un directeur administratif au Port autonome de Liège. M. Hazée l'a dit, je pense qu'à un moment donné, la gouvernance de structures publiques nécessite le respect de toute une série de procédures, d'avoir plusieurs candidats, d'avoir un appel, d'avoir le souci de choisir le meilleur candidat. Sur la procédure, la manière dont cela s'est passé est interpellante. Je suppose que vous avez aussi eu un contact avec la direction du Port autonome de Liège et je souhaiterais savoir ce qui s'est dit lors de ce contact avec la direction.

Outre la procédure, c'est le profil de la personne qui interpelle. Sans m'immiscer dans le dossier judiciaire qui est en cours, je me souviens avoir débattu à plusieurs reprises sous la précédente législature, notamment de la problématique à l'ISSeP et tout ce que cela a entraîné aussi dans le fonctionnement de l'ISSeP.

Il y a donc eu le licenciement pour faute grave d'une personne et qui se retrouve, comme cela, par hasard... Je suppose qu'il n'y a pas de politisation dans ce dossier ; je le dis en ricanant, car je ne vois pas d'autre solution ou d'autres raisons qui ont poussé à définir un profil comme celui-là pour être directeur administratif du Port autonome.

Je vous interroge, Monsieur le Ministre, en tant que ministre de tutelle, pour voir quelles sont les suites que vous avez données à cette décision, à cette polémique. J'espère que vous aurez une réponse qui pourra aller dans le sens que nous souhaitons, à savoir de dire que cette procédure n'est pas valable pour désigner une fonction aussi importante dans une structure publique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bonne année et surtout une bonne santé.

Pour en venir au fond du dossier, j'ai tout d'abord deux éléments à évoquer. Dans les propos introductifs qui ont été les vôtres, tantôt vous aviez des considérations relatives au profil de l'intéressé, tantôt d'autres relatives au procédé. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de me prononcer sur le profil de l'intéressé. Il a effectivement un parcours que vous avez rappelé et sur lequel je n'ai pas, moi, aujourd'hui, à me prononcer. Cela relève d'autres institutions, le cas

échéant, et je n'ai pas, comme ministre de tutelle, à juger de la qualité des personnes que des conseils d'administration décident ou non d'engager.

Par contre, vous avez évoqué tous les deux le côté particulièrement interpellant du procédé qui a été déployé pour pouvoir recruter la personne dont question. Là, incontestablement, si vous avez été interpellés, je l'ai été tout autant que vous.

J'ai donc pris acte, à ce stade, mais je vais revenir plus largement sur mon propos, de cette nomination d'un directeur administratif au sein du Port autonome de Liège. Je dois d'emblée vous faire savoir que les commissaires du Gouvernement se sont également émus de la situation et ont écrit au Port autonome de Liège pour faire part à la fois de leur demande d'éclaircissement et de leur désapprobation du procédé, sollicitant dès lors la suspension de la décision.

J'ai moi-même écrit au président du Port autonome de Liège, pour obtenir des éclaircissements. Vous comprendrez que je ne peux pas me satisfaire, comme ministre de tutelle, uniquement de ce que je peux lire dans un organe de presse. Il m'appartient légitimement de demander, de manière plus officielle, les éléments d'éclaircissement requis.

D'abord, quelques éléments de rétroactes que je peux partager avec vous suite au fait que mes collaborateurs et moi-même avons veillé à récolter les informations sur la procédure qui a été suivie. Une fois ces rétroactes partagés avec vous, je me permettrai de faire connaître mes considérations sur ceux-ci.

Tout d'abord, préalablement à ce conseil d'administration du 17 décembre 2014, l'ordre du jour qui a été envoyé aux membres du CA et aux commissaires ne mentionnait nullement cet engagement.

En séance, le jour du conseil, deux notes du directeur général du port ont été distribuées. Celles-ci concernaient deux points supplémentaires pour, je cite : « La situation professionnelle d'une attachée contractuelle auprès de la direction ». Cette note propose de mettre fin aux fonctions de cette dame qui oeuvre aux côtés du directeur général du port.

Il y a aussi une deuxième note ne reprenant pas d'intitulé. Néanmoins, la proposition de décision en fin de texte est la suivante : « la direction propose au conseil d'administration de marquer accord sur la mobilité externe d'office d'un attaché au Service public fédéral des finances au sein du port autonome de Liège à partir du 1er janvier 2015 et mandate la direction afin de poser tout acte nécessaire à ce transfert, notamment pour signaler aux services compétents du SPF concerné la mobilité externe d'office de l'intéressé et la date de son transfert au sein du port autonome de Liège ».

La proposition d'engagement faite par le directeur général précise qu'il souhaiterait se voir libéré de contraintes de plus en plus complexes pour assurer les missions qui lui sont dévolues par le Gouvernement suite au renouvellement du mandat de directeur général.

Au sein des services du port autonome de Liège, aucun agent statutaire ne posséderait un profil permettant d'assurer directement la gestion de ces tâches relatives au personnel. Dès lors, il faudrait pouvoir disposer – selon eux, toujours, je vous en fais état – d'un agent statutaire de niveau A pour prendre en charge la matière du personnel, l'informatique, le paiement du personnel, et cetera.

Un recours au recrutement d'un agent statutaire pourrait être envisagé, mais les délais seraient trop longs, selon eux. C'est pourquoi il a été question de recourir à la mobilité externe d'office d'un agent qui aurait les compétences et l'expérience voulues.

Troisième élément, le 24 décembre, la direction du port autonome a envoyé le PV de cette séance aux membres du conseil d'administration et aux commissaires. Ce document, vous avez raison, Monsieur Hazée, ne fait pas état du moindre mot concernant le point que je viens de vous expliciter.

Quatrième élément, un courrier signé par le seul directeur général, daté du 30 décembre, adressé aux membres du CA, apporte un complément intitulé « Procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2014 – Point complémentaire ». Vous noterez d'ailleurs qu'il y a une erreur dans le titre, c'est bien le 17 décembre et pas le 17 janvier. Cette lettre explique, en substance, que sont joints en annexe, deux points supplémentaires à considérer comme à joindre au procès-verbal initial. L'envoi décalé de ces deux points s'expliquerait par l'absence pour cause de maladie d'un agent. Dont acte.

Un paragraphe important conclut le courrier en reprenant, je cite, que : « l'exécution du point relatif au transfert dans un grade de recrutement est reportée après l'examen du procès-verbal y afférent ».

Pour en arriver maintenant à mes considérations, je vous avoue que j'ai été surpris de cette manière de procéder, et ce indépendamment de la personne proposée au recrutement. Sans repasser en revue toute la législation permettant au Gouvernement d'exercer son droit de tutelle sur le port ou encore celle expliquant les modalités de recrutement d'agents tant statutaires que contractuels dans la fonction publique, j'insisterai pour l'essentiel, sur le manque de lisibilité de la procédure.

J'ai donc interrogé le port à ce sujet et j'attends ses compléments d'information.

J'ai eu un contact, Monsieur Jeholet, non pas avec la direction du port, mais avec le président qui n'était pas présent lors du conseil d'administration où la décision a

été prise et qui m'a fait savoir – je vais y revenir – qu'il avait d'ores et déjà pris une mesure de suspension de la décision.

C'est vrai que l'on ne peut nier un certain empressément et de la précipitation de dernière minute pour l'inscription de ces deux points. Je ne constate personnellement aucune urgence particulière dans les motivations à provoquer la fin du premier contrat de l'attachée, qui était contractuelle, et l'engagement, sous motif de la mobilité externe d'office, d'un agent statutaire.

Aucun appel à candidature n'a été organisé et les explications que je viens de vous citer plus haut, reprises au PV et rédigées par la direction, ne me satisfont pas, de même que les délais réduits et incontestablement trop courts pour permettre une exécution correcte de l'engagement de cette personne – je rappelle que les administrateurs ont été prévenus par courrier le 30 décembre pour un engagement au 1er janvier.

Je souhaite néanmoins préciser, comme je viens de l'indiquer, que le président du port autonome de Liège a décidé de suspendre la décision jusqu'au prochain conseil d'administration, sa volonté étant clairement de lui-même tirer tout cela au clair.

Les deux commissaires du Gouvernement ont joué leur rôle et ont écrit au port pour demander également des explications suite à l'envoi daté du 30 décembre du PV complémentaire. J'ai moi-même adressé, comme je l'ai rappelé, une missive enjoignant l'autorité portuaire de m'apporter les précisions utiles.

Je pense que le prochain conseil d'administration sera l'occasion d'examiner plus sereinement le bien-fondé ou non de l'engagement et incontestablement de la procédure qui a été suivie ainsi que – et je n'ose imaginer qu'il en soit autrement – un appel à candidature plus large qui devrait alors pouvoir être lancé, ce qui me semblerait incontestablement une solution beaucoup plus opportune, et je pèse mes mots.

Je pense, soyons clair, que cet incident ne saurait être emblématique ni, Monsieur Hazée, de la manière habituelle dont le port de Liège procède à ces recrutements, ni plus largement, Monsieur Jeholet, de la manière dont j'entends permettre aux autorités portuaires de fonctionner. Il est incontestable que les règles les plus élémentaires de transparence, d'éthique et de gouvernance sont d'application, là comme ailleurs, et que la précipitation et les interrogations qui entourent la procédure de recrutement de l'intéressé ne répondent pas nécessairement à ces impératifs de clarté, de transparence et de bonne gouvernance.

Voilà ce que je pouvais, chers collègues, vous apporter comme informations à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il semble bien que certains croient que le temps des arrangements entre amis soit revenu. La configuration politique en Wallonie a changé et certains se sentent libérés et pensent pouvoir retrouver des habitudes entre camarades. Nous ne voulons clairement pas de cette Wallonie et je suis heureux d'entendre que ce soit également votre cas.

M. le Ministre a abondamment utilisé l'euphémisme, quand cela a été nécessaire, et en même temps, il a été extrêmement clair – et je l'en remercie – parce que les éléments qu'il a ajoutés à ce que nous connaissions déjà sont en fait ahurissants. Ils ajoutent, s'il était possible, au questionnement de savoir : « Mais tiens, où sommes-nous revenus ? ». Nous entendons l'absence subite de compétences dans le deuxième port intérieur européen, qui justifie que dans les dix jours on doive licencier quelqu'un pour engager quelqu'un d'autre sans aucune procédure...

Et vous avez raison d'ailleurs d'ajouter à la cause ce dossier du licenciement. Parce que, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler, mais il semble bien qu'il soit autant que le dossier d'engagement, questionné quant aux procédures qui ont été rencontrées. Et s'il ne nous appartient pas de remplacer le conseil d'administration dans l'appréciation, évidemment, du travail d'un agent du port, il appartient certainement à l'autorité de tutelle de veiller à ce que, le cas échéant, un licenciement se passe aussi dans le respect d'un certain nombre de règles. Il semble bien que tel ne soit pas le cas et donc je soutiens cette extension du dossier que vous avez évoquée.

Mais au-delà de la suspension et certainement du retrait ou alors de l'annulation de ces décisions, il y a alors les questions qui sont posées sur une certaine modalité systémique. Comment est-il possible, finalement, que les choses se passent ainsi ?

Je n'ai absolument pas envie de tirer des conclusions qui soient problématiques, mais il y a là un trouble qui est jeté. Le port autonome de Liège rayonne à Liège et bien au-delà, et sans doute bénéficie-t-il aussi de l'image de son ancienne directrice générale qui a fait beaucoup pour le port. On est comme cela avec cette intuition que les choses fonctionnent bien. Et puis, on a un événement comme celui-ci qui jette le trouble, bien au-delà du dossier. Je pense qu'au-delà du règlement de ce dossier, il y a alors – et vous avez aussi pris des initiatives en ce sens et je vous en remercie – des éclaircissements à recevoir sur les modalités qui conduisent à une telle procédure.

Vous avez évoqué dans les pièces citées le renouvellement des mandats à la Direction générale des institutions wallonnes. Le courrier que vous avez évoqué fait comme si ce mandat était renouvelé. Je crois savoir que les mandats n'ont pas encore été renouvelés. Le Gouvernement a là une occasion significative de

rappeler les choses à l'ordre. Et, comme vous l'avez dit vous-même, d'éviter de pouvoir tirer des conclusions généralisantes, ce qui ne serait pas un service rendu ni au port, ni à la Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, c'est clair que ce n'est pas bon pour l'image du Port autonome de Liège. Je pense que c'est un mauvais signal pour la gouvernance wallonne. Je suis heureux que vous ayez été aussi surpris que nous, parce que l'on ne peut quand même empêché d'y voir un malaise dans certaines pratiques, latitudes prises par un directeur – je ne vais pas politiser ce débat, mais étiqueté socialiste – avec un candidat. On en revient à certaines pratiques malsaines qui ne correspondent pas aux objectifs d'éthique de gouvernance et de transparence. Je suis heureux de votre réponse. J'y vois une certaine fermeté et je pense qu'il faut de la fermeté. Que l'on ne vienne pas me parler d'urgence quand on essaie de justifier la désignation d'un directeur administratif pour décharger le directeur général. Dans une structure publique, je suppose qu'il y a des débats par rapport à l'évolution de l'organigramme, l'évolution des profils de fonction. Je ne vois absolument aucune urgence dans la désignation. Dans certaines structures publiques bien gérées, même quand il y a une mobilité interne – pas beaucoup de concertation syndicale et sociale – il y a une concertation, un appel interne et un appel externe. Ici, rien de tout cela. Je suis très mal à l'aise par rapport à ce qui s'est passé au Port autonome de Liège. Je prends acte de la suspension et de la modification de l'évolution de la procédure qui va être mise en place pour désigner – si besoin en est – un directeur administratif. En effet, il faut de la fermeté. Il faut condamner ce type de pratique. C'est inacceptable.

Je conclurai, Monsieur le Ministre, et M. Hazée y a fait allusion, vous avez dit : « les commissaires du Gouvernement ont écrit ». Je pense qu'à un moment donné, il faudra également, par rapport aux commissaires du Gouvernement, qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils soient présents aux différents conseils d'administration. Je ne généralise pas. Je sais que dans structures publiques, la chaise est souvent vide de la part du commissaire du Gouvernement. C'est leur rôle d'être présents y compris quand il y a des décisions comme celles-là pour attirer directement l'attention quand il y a un problème qui peut survenir comme celui-là.

Deuxième élément et de façon plus générale, vous pourrez en faire part au Gouvernement, je pense qu'il est temps de renouveler les différentes instances de toutes les structures wallonnes. Je sais qu'il y en a qui sont renouvelées aujourd'hui. Il y en a qui tardent un peu. On le sait aussi, il y a une part de responsabilité forte auprès des administrateurs. Je pense que tous partis confondus, on doit responsabiliser nos administrateurs dans ce type de décision pour ne pas que l'on accepte comme cela

parce qu'un directeur général vient avec deux belles notes. Tous partis confondus, je pense que l'on a parfois tendance à accepter trop facilement des décisions comme celles-là. Je ne parle pas ici dans ce cas-ci.

Troisième élément – j'en ai encore débattu hier avec M. le Ministre-Président qui était même étonné que sous la précédente législature certains responsables de structures publiques n'aient pas répondu et à M. le Ministre Furlan et à M. le Ministre-Président Demotte par rapport au cadastre des mandats – on a besoin d'un cadastre des mandats non seulement par rapport aux administrateurs dans les conseils d'administration, mais aussi par rapport aux directions de toutes ces structures. Je dis un cadastre de rémunérations, d'avantages légaux et extra-légaux. Je pense que la transparence et la bonne gouvernance vont aussi dans ce sens. J'y reviendrai encore. Je pense que ce type de pratiques doit être condamné. Vous l'avez fait en tant que ministre de tutelle. Je suis satisfait de votre réponse. On verra la suite et ce qui va se passer au prochain conseil d'administration. C'est en tout cas un mauvais signal qui a été donné. Je pense que l'image du Port autonome de Liège n'avait pas besoin de ce feuilleton un peu calamiteux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot pour un élément additionnel à communiquer.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Suite aux répliques des parlementaires, juste s'ils m'y autorisent, deux réflexions complémentaires. D'une part, incontestablement, au niveau de la procédure, il y a des interrogations légitimes à pouvoir poser. Elles ont été posées. J'attends les réponses. Je ne voudrais pas non plus tirer sur l'ambulance gratuitement. Je ne connais pas personnellement le directeur général du Port autonome de Liège, mais je crois savoir que ses compétences ne sont pas non plus contestées quant à la manière dont il a géré l'outil à la suite de sa prédécesseure. Il faut pouvoir aussi ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et se rendre compte du potentiel important de développement socio-économique que représente le port et M. Hazée l'a lui-même souligné.

Deuxième élément, s'agissant des réflexions sur les commissaires du Gouvernement que M. Jeholet faisait, j'y souscris. Je pense qu'il y a un processus de renouvellement qui est déjà en cours et qui va s'étaler sur plusieurs semaines pour que les organes soient progressivement renouvelés comme ils doivent l'être. Plus largement, sa dernière réflexion m'amène à considérer – j'ai déjà eu l'opportunité de le dire au détour d'autres dossiers – que la responsabilité et l'autorité du politique doivent pouvoir être réaffirmées. Je ne peux souscrire qu'il y ait des organismes d'intérêt public ou des agences ou quoique ce soit d'autre qui se considèrent exonérées de devoir rendre compte auprès d'un gouvernement au seul motif que leur statut leur donne une certaine latitude d'autonomie de gestion. Il y

a, pour faire un petit clin d'œil sémantique, au Boulevard de l'Empereur, une action commune de la Wallonie dans la mise en œuvre des différents éléments et je pense que chacun doit aussi rendre compte lorsque l'autorité, qu'est le Gouvernement, demande de la clarté et de la transparence.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Dans le contexte, je ne suis pas sûr que le clin d'œil soit le plus judicieux. Il est en tout cas très audacieux d'imaginer une action commune qui intègre les institutions wallonnes. Manifestement, c'était le cas dans le dossier dont nous venons de parler. Je reviens à ce que vous disiez. Plus sérieusement, je n'ai pas l'habitude de tirer sur l'ambulance. À un moment donné, il y a des institutions qui fonctionnent. Elles ont leur renommée et comme nous ne savons pas être partout, nous faisons confiance et ce qui fonctionne bien a priori fonctionne. Un événement aussi inimaginable que celui-ci lorsque l'on regarde non seulement le fait, mais aussi le procédé, l'ensemble des éléments en ajoutant, parce que l'on en a peu parlé, ce procès-verbal qui est modifié et ensuite complété, qui est suspendu, je dirais entre parenthèses et comment il l'est par un Président puisqu'il n'est quand même pas commissaire du Gouvernement, et ensuite ces objections de certaines administratrices, puisque M. Jeholet a eu raison de s'arrêter à temps en rappelant qu'en l'espèce, tous les administrateurs n'avaient pas suivi comme un seul homme ou comme une seule femme la proposition du directeur général. Il y a là des questions qui sont posées et qui, par le simple fait que les choses aient pu se passer ainsi, dénotent un état d'esprit et justifient, sans généraliser au-delà du nécessaire, des questions soient posées au-delà simplement du : « J'ai essayé, on m'a pris, je ne le ferai plus ». Ce serait un peu court pour le dire ainsi dans une formule ramassée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Une précision. Je ne veux pas tirer sur l'ambulance non plus, remettre en cause l'activité du Port autonome de Liège ou sa gestion. J'estime que ce genre de décision hypothèque la crédibilité et le sérieux de la gestion et de la gouvernance. C'est ce qui est dommage dans un dossier comme celui-là. J'appelle les uns et les autres à se ressaisir et à se rappeler toutes les règles éthiques de transparence et de gouvernance que l'on rappelle tous les jours, toutes les heures, que ce soit dans cette commission ou dans toutes les structures publiques wallonnes.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CANAL SEINE-NORD EUROPE »

QUESTION ORALE DE MME WAROUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER SEINE-ESCAUT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Crucke, sur « le canal Seine-Nord Europe » ;
- de Mme Waroux, sur « le suivi du dossier Seine-Escaut ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2015.

Ce dossier du canal Seine-Nord Europe va réellement aboutir. On sent que, cette fois-ci, les choses sont en train de bouger – et, quand je dis : « Cette fois-ci », cela ne vise pas l'interlocuteur belge, qu'il soit wallon ou flamand, puisqu'il y a longtemps que nous sommes mobilisés sur ce dossier, j'ai envie de dire que cela fait 40 ans que nous travaillons sur un dossier comme celui-là –, mais c'est la France qui manifestement a donné un coup d'accélérateur.

Comme je suis un homme prudent, lorsque l'on peut attendre 40 ans, l'on peut encore attendre quelques mois supplémentaires. Je sais qu'il y a parfois loin de la coupe aux lèvres entre certaines déclarations et certains actes. J'ai décidé de revenir vers vous afin de savoir si les déclarations étaient suivies d'actes et si ce que l'on annonçait et affichait à droite ou à gauche se concrétisait dans le chef des autorités publiques.

Bref petit rappel, dans ce dossier, M. le Premier-Ministre français, au mois de septembre, avait été très clair en disant qu'il s'engageait fermement vis-à-vis de ce canal Seine Europe. Il y a un accord de l'Europe pour financer à concurrence de 40 %. Le dossier doit être rentré en février, au sein des instances européennes.

Cette déclaration était rassurante, il faut le dire. Elle a été complétée par une déclaration du Secrétaire d'État aux Transports, M. Vidalies, pour ne pas le citer, à Amiens et qui, en même temps, annonçait la création de sociétés de projets. Le système est un peu différent en France par rapport à chez nous, car l'on met à contribution les pouvoirs locaux dans le cadre d'une formule type privé-public et para-public. L'État paie, mais les pouvoirs locaux qui sont traversés doivent,

eux-mêmes, payer. J'imagine bien ce que cela donnerait si l'on faisait cela chez nous, mais c'est la procédure française. Cela a été lancé, c'est officialisé. En même temps, il confirmait le dépôt de dossier au mois de février.

J'ai vu fleurir, dans le nord de la France, nous ne sommes pourtant pas en période électorale, une édition spéciale, un premier coup de pioche en 2017, M. Valls qui essaie de se grandir en disant qu'ils sont les fers de lance et que, grâce à eux, cela va se faire. Tant mieux, si le travail peut se faire, si une affiche récompense un travail, pourquoi pas.

J'en reviens donc à mes questions. Vous m'aviez dit, à l'époque et je paraphrase : « J'ai moi-même écrit à M. Vidalies parce que j'avais été impressionné par ses déclarations. Je lui ai posé une série de questions ». Je présume qu'il vous a répondu. Si l'on a le temps d'afficher tout cela dans le nord de la France, l'on doit avoir le temps de répondre à M. le Ministre Prévot qui, très légitimement, interpellait pour se mettre autour de la table, avancer et se voir. Il n'y a pas toujours besoin des caméras pour que tout cela puisse bouger. Avez-vous eu une réponse ? Vous a-t-il répondu ? Sinon, avez-vous profité de ces affichages nouveaux pour le relancer très rapidement en lui disant que la France, c'est très beau, mais cela ne s'arrêtera qu'à la frontière, après, il faudra que l'on passe sur d'autres territoires – et nous avons intérêt à le faire ? Pour la Wallonie, c'est, en effet, un dossier vital sur le plan du transport.

Dans le développement du transport en Wallonie, je pense que certains ne se rendent pas encore compte de l'importance de ce dossier. Peut-être que nous, en Wallonie picarde, nous nous en rendons un peu plus compte. Je trouve qu'il y a un double détour d'histoire qui est merveilleux. Tout d'abord pour Comines qui va pouvoir, qui pourrait bloquer les Flamands à Comines. Ils ont toujours voulu nous écraser là-bas, mais ils ont oublié que nous sommes majoritaires à Comines. Maintenant, ils ont besoin de nous parce que, sinon, les bateaux n'arriveront même plus en Flandre. Il faudra que l'on fasse quelque chose.

Retenez, Monsieur le Ministre, vous qui aimez sillonner la Wallonie picarde, je vous vois parfois aussi en photo dans les journaux, qu'il y a d'autres endroits que vous devez faire. Il y a une route qui est détestable, pleine de cratères et vous ne la réparez pas.

(Réaction d'un membre)

La N60, oui. Je vais devoir aller en justice contre M. le Ministre s'il ne bouge pas. J'ai quand même vu que vous étiez un ami, je suppose donc que vous allez bouger.

(Réaction de M. le Ministre)

Celle-là, on me l'a déjà faite ! C'est pour cela que j'ai préféré vous dire, droit au but, que si cela ne bouge

pas...

J'en reviens à Comines. Même pour le reste, en Wallonie picarde et pour Tournai, c'est ma seconde question, en-dehors de savoir si les autorités françaises vous ont-elles répondu, pour Tournai, vous m'aviez clairement précisé que le permis d'urbanisme allait pouvoir être introduit et que cela serait fait pour la fin de l'année 2014. Les études d'incidence sur l'environnement étaient en cours et se terminaient. Tout cela est-il terminé ? Le permis a-t-il été introduit ?

Je sais qu'il y avait une petite règle en plus. Le bourgmestre non pas en fonction, parce que celui-là aussi peut parfois faire des déclarations assez étonnantes, mais le bourgmestre de Tournai qui est, en même temps, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avait dit que l'on ne passerait pas sur Tournai, que l'on n'élargirait pas, que le pont des Troues ne bougerait pas d'un iota tant qu'il n'aurait pas de compensation – le fameux pont des Troues que l'Europe entière nous envie. Vous aviez dit qu'il était un peu légitime qu'il veuille des compensations et que vous alliez arranger cela. Tout cela est-il démêlé ? Avons-nous toutes les garanties ? Serons-nous toujours devant les Français ou devons-nous être à la traîne ?

Je vous le dis clairement : il ne me dérange pas d'aller mettre une photo de M. Prévot en Wallonie picarde si vous avancez et si vous me dites que M. le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles a monté le pavillon, l'a hissé et vous a dit : « oui » à tout, c'est-à-dire « oui » à l'avenir de la Wallonie et « oui » à l'avenir de la Wallonie picarde aussi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, tous mes meilleurs voeux pour 2015. Je vous souhaite plein de voeux de bonheur, pas ensemble.

Monsieur le Ministre, il est vrai qu'en octobre dernier, nous avons eu l'occasion de faire le point sur l'évolution du dossier de la liaison Seine-Escaut. Lors du très instructif débat qui avait suivi, vous aviez pu, non seulement faire le point sur le dossier, mais également nous faire part de vos réflexions – par ailleurs très intéressantes – sur l'importance du développement des voies navigables.

Preuve que ce dossier ne demeure pas à l'arrêt, vous avez approuvé, fin de l'année dernière, l'important marché de remplacement du barrage de l'écluse de Kain.

C'est donc certaine d'avoir, devant moi, une oreille attentive à tout l'enjeu pour la Wallonie de la réalisation de la liaison Seine-Escaut, que je m'adresse à vous.

Motivée, à la fois, par la volonté de faire le point sur

l'évolution du dossier, notamment côté français mais aussi, et peut-être surtout éclose de Kain je ne vous le cacherais pas éclose de Kain par les nombreuses interpellations qui me sont adressées par des Tournaisiens concernant la traversée de la Ville de Tournai et, particulièrement – M. Crucke l'a dit – l'aménagement du pont des Trous qui reste un sujet emblématique là-bas.

Beaucoup d'amoureux du patrimoine local se demandent si toutes les options ont bien été étudiées dans ce dossier – il est bien temps de se poser la question – et, en particulier, celle du contournement du pont des Trous, en vue de préserver l'intégrité de ce symbole patrimonial si cher aux Tournaisiens.

Pour votre information, les croquis illustrant les alternatives d'aménagement du pont des Trous, c'est-à-dire l'élargissement de l'arche centrale ou la recomposition contemporaine, ont été présentés à M. Ricciotti, en début de conférence. C'est une grande figure de l'architecture contemporaine et sa réaction de rejet de ces projets a été vive et spontanée.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer si le Gouvernement français a répondu au courrier que vous lui avez adressé et, dans l'affirmative, quelle est sa réponse ?

Pouvez-vous faire le point sur l'étude relative à la traversée de Tournai ?

Pouvez-vous confirmer que toutes les options ont été étudiées et présenter les raisons qui ont amené au choix retenu ? Les différences de coût sont-elles à ce point importantes ?

De nouveaux contacts ont-ils eu lieu avec la Ville de Tournai ? Sa position a-t-elle évolué ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, Madame la Députée, je vous remercie pour vos questions sur ce dossier qui me tient toujours à coeur. Il est toujours rafraichissant d'entendre l'un et l'autre.

J'ai bel et bien écrit au Secrétaire d'État, M. Vidalies et à M. le Premier-Ministre, M. Valls. J'ai reçu une réponse de M. Valls disant qu'il transmettait le dossier à son Secrétaire d'État, M. Vidalies. « Je suis gras avec cela », comme on le dit trivialement.

J'ai été un peu marri de cette réponse. Non pas qu'il soit choquant que le Premier-Ministre considère que c'est à son Secrétaire d'État, chargé des transports, M. Vidalies, de devoir suivre le dossier, mais, pour le même prix, il pouvait ajouter dans le courrier qu'il m'adressait une phrase dans laquelle il réaffirmait

clairement l'engagement, ce qui était l'objet de ma demande. Cela n'a pas été écrit.

Vous m'apprenez qu'il y a ces affichettes. Je n'ai pas eu l'occasion de les recevoir, mais je serais bien heureux d'en avoir une copie – et je vous en remercie, déjà. Toujours est-il que je reste assez confiant, objectivement, quant au maintien de l'engagement de la France de voir aboutir ce projet. Je pense qu'il y a un faisceau d'indices lié à la multiplication des propos qui ont été tenus par de hautes autorités françaises sur le sujet, que pour nous laisser légitimement et raisonnablement penser qu'il y a une volonté d'avancer.

Je vais à nouveau réattaquer, de manière épistolaire, le M. le Secrétaire d'État, M. Vidalies. Je ne cherche pas à faire de grand barnum médiatique, je cherche à avoir des relations de travail avec lui pour juger de la véracité des propos, des engagements et m'assurer qu'il y a bien alors une volonté française qui se concrétise au-delà des déclarations.

Pour ce qui est à proprement parler de la traversée de Tournais, l'étude d'incidences sur l'environnement est bien terminée et il n'y a aucune remarque majeure qui ait été formulée.

Le dépôt de permis d'urbanisme devrait donc être fait dans les premiers mois de cette année, avec l'octroi de celui-ci pour l'automne de cette même année.

Donc, traversée de Tournai, dépôt de permis dans les prochains mois, obtention de celui-ci à peu près au niveau de l'automne.

La demande de permis vise l'ensemble des travaux, c'est-à-dire le pont des Trous, le pont à Pont, les quais de Salinne et les aménagements connexes et compensatoires, c'est-à-dire le port de plaisance, la réfection des quais, des espaces publics bordant l'Escaut. C'est là-dessus que je souhaiterais encore revenir pour plus de détail parce que je sais que le Gouvernement précédent s'était engagé à la hauteur de sommes qui avaient été prédéfinies pour pouvoir effectivement réaliser des compensations à la traversée de Tournai. Je le comprends. Je suis juste interrogatif quant à me dire qu'il appartiendrait au département des voies hydrauliques de procéder à des investissements d'aménagement urbain, ou à tout le moins la proportion de ceux-ci. A priori, ce n'est pas avec des budgets de voies hydrauliques que l'on devrait réaliser des revitalisations urbaines à proximité de la zone. Je ne mets pas en cause la pertinence de celles-ci. Je ne mets pas en cause l'opportunité de celles-ci. Je trouve qu'il faut juste être raisonnable et que cela ne coûte pas plus cher de faire ces aménagements urbains que de réaliser les travaux qui sont strictement nécessaires pour les voies hydrauliques. C'est un sujet dont j'aimerais pouvoir m'entretenir avec le bourgmestre en titre de Tournais.

Quant au pont des Trous, j'ai longuement discuté comme ministre des Voies hydrauliques avec mon collègue en charge du patrimoine. Différentes alternatives ont pu être envisagées et étudiées : l'adaptation des arches, un contournement long et un contournement court. Il en ressort incontestablement que la meilleure alternative, c'est l'adaptation du pont des Trous, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue lié à la navigation. Je rappelle d'ailleurs, sauf à me tromper, que je crois savoir que si l'ensemble est classé, seules les deux tours sont originelles et cela date de 1948, de mémoire, la reconstitution de la jonction entre les deux tours. C'est cette portion-là qui va faire l'objet d'aménagement, c'est celle qui est la moins ancienne, si je puis dire.

Quant à l'adaptation qui est projetée, différentes esquisses ont été présentées. Il en est ressorti qu'une structure en résille serait la plus appropriée pour maintenir l'image du pont des Trous, à savoir une courbure, deux tours et trois arches. L'idée est de ne pas toucher aux deux tours, de placer des lices de guidage nécessaires au passage des bateaux et d'élargir l'arche centrale pour respecter le gabarit qui est nécessaire, sans quoi cela n'a pas d'intérêt de pouvoir alors faire tant d'investissement si on ne sait pas maximaliser l'exploitation économique de cette voie d'eau. Le permis d'urbanisme sera d'ailleurs introduit avec cette solution.

Sur le plan budgétaire, le dossier fera l'objet de demandes de financement européen qui viendront compléter les moyens wallons, lesquels nécessiteront une programmation pluriannuelle. Comme on parle de pluriannuelle, cela veut dire que cela sera ventilé sur plusieurs exercices budgétaires. Je compte pouvoir alors rapidement discuter avec M. Demotte, notamment pour voir comment se ventilent, entre les exercices de la législature, les montants qui seraient requis et voir si oui ou non on doit s'en tenir à ce qui a été initialement envisagé.

Il y a un point d'équilibre à devoir trouver entre la finalité poursuivie et les aménagements connexes qui sont requis.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je ne regrette jamais, moi, de venir dans cette commission. Les réponses sont intéressantes et permettent de faire avancer les dossiers.

Passons rapidement, si vous le voulez, Monsieur le Ministre, sur le fait que M. Vals a renvoyé à M. Vidalies et que l'on n'a pas encore la réponse, vous allez réécrire. Je pense que la volonté française est aujourd'hui claire.

Dans cette fameuse affiche, ce qui m'avait fait « rire », je suis plutôt heureux, c'est le premier coup de pioche en 2017. Cela, c'était français. Cela fait 40 ans qu'ils n'ont pas avancé d'un iota, mais maintenant en

2017, ils vont commencer les travaux, premier coup de pioche. Tant mieux, c'est que c'est parti.

Peut-être, si vous permettez juste une suggestion : plus important peut-être encore, plus intéressant, le premier ministre a désigné M. Pauvros comme coordinateur du dossier Seine nord. M. Pauvros, c'est un député français qui est aussi maire d'une commune frontalière, qui s'occupe de ce dossier depuis très longtemps. La procédure, en France, c'est cela aussi, on peut désigner un parlementaire qui est missionné par le Président dans ce cadre-là. C'est quelqu'un qui connaît ce dossier vraiment par cœur. Je pense que lui envoyer une copie peut-être – si vous me permettez la suggestion – du courrier que vous adressez à M. Vidalies ne pourra pas être inutile.

J'aime la procédure de dire que, même s'il faut attendre l'automne – l'automne peut être fleuri, on peut avoir comme cela des hivers plus doux, plus joyeux – le permis va viser tous les travaux. C'est capital que tous les travaux soient repris dans le permis, parce que sinon je vois bien où vont encore se retrouver avec certains blocages. On ne peut pas se permettre de continuer à ralentir le dossier. Je sais que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Sans doute que l'unanimité dans ce type de dossier n'existe jamais parce qu'entre la nostalgie, le potentiel économique, le devenir, le développement, le redéveloppement, il y en a qui vont privilégier plus un axe qu'un autre. C'est normal et humain. C'est acceptable. À un moment donné, l'autorité doit prendre une décision, s'y tenir et soumettre également ceux qui ont l'occasion de parler et d'évoquer leur point de vue qui est tout aussi respectable. On doit pouvoir avancer.

Dans ce cadre-là, j'en termine là, Madame la Présidente, parce que vous avez parlé des compensations, ce n'est pas par hasard que je vous ai évoqué la méthode française. Peut-être qu'à certains interlocuteurs on pourrait leur rappeler. En France, quand l'État passe dans une commune, il demande à la commune de payer, il ne lui dit pas qu'il compense. Chez nous, nous avons d'autres pratiques. Heureusement, elles existent. À un moment donné, on doit être de bons comptes. Il faut savoir si l'on veut réellement qu'un dossier qui n'intéresse pas seulement Tournai, pas seulement la Wallonie picarde, toute la Wallonie soit considérée comme une priorité et, dans ce cas-là, chacun doit prendre la mesure de la chose. Je n'ai aucune raison de penser que le Ministre-Président Demotte ne prenne pas la mesure de la chose. Je suis persuadé qu'il est parfaitement conscient de l'ambition de ce dossier à la fois pour sa ville, mais aussi pour le reste de la Wallonie. Cela veut dire qu'il faut faire preuve de pragmatisme. C'est cela que j'ai entendu dans votre réponse. Cette réponse-là me plaît.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - C'est vrai que l'on a reçu

beaucoup d'informations extrêmement intéressantes qui nous mettent à jour sur ces données. À Tournais, on a l'impression que, comme cela ne bouge pas, il y en a beaucoup dans la population qui espèrent justement qu'il n'y a plus rien qui va bouger. Or, il faut absolument avancer. Cela, c'est fondamental.

Maintenant, il faut savoir aussi que, pour le fameux pont des Trous, c'est la structure résille qui a été prise comme option. Il faut savoir aussi qu'il y a une consultation populaire qui a eu lieu et que les gens s'étaient plutôt manifesté sur l'élargissement des arches, mais en pierre. Il y a eu quatre options. Puis, la deuxième option retenue, mais avec beaucoup moins de votes, c'était la structure contemporaine. Donc, il risque d'y avoir encore pas mal de mouvements par rapport à cela.

J'insiste aussi sur ce que dit M. Crucke sur la notion de compensation financière parce que, là, on a quand même beaucoup de points d'interrogation.

Je reviens sur le modèle de Courtrai qui a profité de ces aménagements au niveau de la voie d'eau pour faire une vraie valorisation de sa ville, qui a fait quelque chose d'exceptionnel sur le plan urbanistique. Là, je me permettrai, par rapport aux informations que j'avais pu voir sur les aménagements, j'étais un petit peu étonnée sur les propositions qui avaient été faites, aménagement des quais notamment. J'ai connu d'autres villes où l'on profitait d'aménagement de quais pour placer des voitures et des parkings. Là, on laisse encore les véhicules en surface.

La structure portant du pont à Pont le semblait extrêmement légère et me posait réellement des questions.

Il y aura encore débat et beaucoup de discussions, mais il faut absolument faire avancer les choses. Je vous remercie de votre envie et de votre énergie pour porter ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONTRIBUTION DES ASBL RELIGIEUSES À LA
RESTAURATION DU PATRIMOINE
ECCLÉSIASTIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la contribution des ASBL religieuses à la restauration du patrimoine ecclésiastique ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, un économiste a réussi à établir qu'apparemment une soixante d'ASBL religieuses regroupait un patrimoine de 550 millions d'euros, ce qui est un montant extrêmement important. Ces associations utilisent souvent une partie de ce patrimoine à des fins d'action sociale et organisent toute une série d'activités, en rapport ou non d'ailleurs avec le culte. Néanmoins, on peut quand même s'interroger d'un tel patrimoine lorsque l'on sait que c'est souvent les pouvoirs publics qui prennent en charge la restauration du patrimoine ecclésiastique. C'est un patrimoine très important de manière historique, de façon culturelle, c'est d'ailleurs un patrimoine qui parfois est même classé UNESCO et il est donc normal qu'il y ait une intervention des pouvoirs publics, mais on peut aussi s'interroger et de savoir pourquoi ces ASBL ne contribueraient pas, du moins partiellement, aux travaux qui sont engagés.

Par rapport à ce constat, mes questions sont simples.

Y a-t-il déjà, à l'heure actuelle, des participations dans certains projets de la part de ces ASBL et une contribution financière ?

Si cela n'était pas le cas ou si cela l'était de manière très faible, envisagez-vous peut-être à l'avenir une façon novatrice de faire participer d'autres acteurs au financement de ce patrimoine qui est extrêmement important, mais aussi coûteux, pas uniquement pour la Région d'ailleurs ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vos questions étaient extrêmement simples, Monsieur le Député, mes réponses le seront aussi.

La réglementation en matière de subventionnement des travaux sur les biens classés comme monument prévoit une intervention conjointe de la Région wallonne, des Provinces, des Communes et du propriétaire.

Revu en mars 2014 à l'initiative de mon collègue Di Antonio, l'arrêté du Gouvernement wallon a modifié les taux d'intervention, dont celui de la Région qui a été revu à la baisse, ce qui, à la lumière de votre question, devrait plutôt vous satisfaire.

Parmi les propriétaires, on retrouve tout type d'ASBL évidemment. Certaines ASBL religieuses, comme bien d'autres, sont elles-mêmes titulaires de droits de propriété sur des biens classés.

Au vu de ce qui précède, votre question me surprend quelque peu puisque dès lors qu'elles ne sont plus nécessairement propriétaires, pourquoi ces ASBL

devraient elles, plus que d'autres, intervenir financièrement dans des projets de travaux de restauration sur les biens d'autrui.

Par ailleurs, rien dans l'article que vous citez ne précise que ce n'est pas déjà le cas. Or, on connaît la prodigalité de certaines abbayes comme Orval, Leffe ou Scourmont, pour ne cibler que les plus connues.

En tout cas pour répondre au deuxième volet de votre interrogation, mon souhait c'est clairement de pouvoir travailler à des incitants fiscaux orientés vers le patrimoine. Pour votre gouverne, sachez que je m'étais octroyé la permission d'écrire à l'époque aux deux négociateurs royaux, je pense que c'était leur titre officiel, MM. Peeters et Michel, avant que la conclusion d'un accord de gouvernement ne tombe, pour prôner auprès d'eux le fait que dans le programme de gouvernance fédérale soit prévu un mécanisme de type « *tax shelter* » pour le patrimoine. Je pense que c'est un élément aussi important que la culture, les deux étant intimement liés d'ailleurs.

Je n'ai pas eu le plaisir d'accuser réception de quelconque courrier de réponse, mais si d'aventure vous pouviez être vous-même l'un des ambassadeurs, n'hésitez certainement pas, j'en serai le premier heureux et je suis sûr que beaucoup de villes, dont celle qui vous est chère, seraient heureuses aussi vu sa nature patrimoniale, de pouvoir disposer de mécanismes incitatifs. Il faut pouvoir lever davantage les fonds, notamment à travers le mécénat, et donc je pense que ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir et je m'y attelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - En ce qui concerne la « *tax shelter* » pourquoi pas. On pourrait l'envisager dans de nombreux domaines si on commence à réfléchir de la sorte, mais pourquoi pas ? Je relayerai en tout cas votre demande, je n'y manquerai pas.

Néanmoins, sur le fond, vous nous dites que ces ASBL ne sont plus nécessairement propriétaires, mais elles ont un intérêt à la chose et donc je crois qu'à ce titre-là elles peuvent faire partie des acteurs qui ont un rôle à jouer dans le domaine. L'idée n'est certainement pas d'étrangler ou d'aller chercher ailleurs des moyens financiers, mais ici, effectivement, il y a quand même du patrimoine, des moyens financiers qui sont là.

Vous avez parlé de la charge patrimoniale que cela peut représenter aussi pour des communes. Votre collègue M. le Ministre Furlan a mis sur la table un projet de réforme des fabriques d'église. C'est un dossier qui doit être suivi d'effet, suivi d'une évaluation aussi,

pour aller plus loin. Il faudrait revenir sur le sujet, à un moment donné, que ce soit avec vous, mais également avec M. le Ministre Furlan sur cette question.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
REVALORISATION DU MÉCÉNAT
D'ENTREPRISE COMME SOURCE DE
FINANCEMENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la revalorisation du mécénat d'entreprise comme source de financement ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Effectivement, M. le Ministre à quelque peu anticipé ma question en la matière puisque l'on se rend compte, et cela a été l'objet de diverses interventions, que le mécénat d'entreprise est également une source de financement et ici, pourquoi pas, l'envisager comme une source de financement en matière patrimoniale. Sur ce point, il y a eu récemment la remise de prix, les prix Caius 2014 qui récompensent justement des entreprises qui ont particulièrement oeuvré au mécénat et lors de cette remise de prix différentes analyses ont été faites pour montrer qu'il était en fait tout à fait possible de lever beaucoup plus de fonds qu'à l'heure actuelle. On parlait jusqu'à près de 2 milliards d'euros via différents mécanismes.

Ma question est, est-ce que vous en tant que ministre du Patrimoine, indépendamment bien évidemment des mécanismes fiscaux qui relèvent pour une bonne part du Fédéral, mais pas uniquement puisque la Région a quand même plus de 65 % du pouvoir fiscal, il existe donc aussi des mécanismes du côté régional, envisagez-vous des mécanismes, du moins des incitants, ou à tout le moins une information à l'égard des entreprises, sur les possibilités en matière de mécénat patrimonial et éventuellement également lancer un chantier avec les autres entités du pays.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Effectivement, Prométhéa vous le savez fait partie depuis près de 15 ans des ASBL qui bénéficient des subsides de la part de la Région wallonne. Pour l'anecdote d'ailleurs c'est un peu regrettable qu'alors que leur financement est quasi exclusivement francophone, elles aient veillé mettre à l'honneur des réalisations flamandes lors de leurs dernières opérations. Je referme la parenthèse. Mais dans ce cas, le subside est précisé dans une convention-cadre renouvelée en 2013 pour la

période 2013-2017. À ce titre, cette ASBL a reçu entre 100 et 150 000 euros par année ces 5 dernières années.

Mon administration, et plus particulièrement l'Institut du patrimoine wallon, a des contacts privilégiés avec Prométhéa et la présence de représentants de l'institut lors de la remise des Caïus de décembre dernier en est d'ailleurs aussi un élément illustratif complémentaire.

Si les chiffres avancés dans votre question peuvent donner effectivement le tournis, il conviendrait de préciser le montant qui a réellement été réaffecté au patrimoine en le séparant de la culture. En effet, c'est un constat assez malheureux, vous remarquerez que le patrimoine est le parent pauvre du mécénat.

Cela ne doit pas nous empêcher de faire preuve d'imagination pour explorer de nouvelles pistes permettant de trouver des financements alternatifs, que ce soit au niveau fiscal ou en termes de mécénat pur. Mon équipe travaille déjà sur ce sujet pour recherche des incitants fiscaux à l'échelle wallonne puisqu'il est vrai que c'est surtout du côté fédéral que tous les leviers, en tout cas les plus aisés, sont disponibles, mais je n'ai pas envie pendant 5 ans de simplement me lamenter, de demander des choses au Fédéral qu'éventuellement je ne reçois pas. On analyse dans le champ du possible des leviers disponibles en Wallonie, ce qui pourrait au moins à notre échelle déjà être activé.

Mon souhait est d'identifier de manière créative et innovante des mécanismes qui ne dépendent que de la Wallonie pour pouvoir alors être dans une démarche incitative à la levée de fonds via le mécénat pour le patrimoine.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Effectivement, je crois que là on touche le point des nouvelles compétences attribuées aux Régions et qui pourraient donner lieu à de nouveaux mécanismes. Il faudra donc être créatifs.

C'est vrai qu'une bonne part de la matière peut être aussi gérée par le Fédéral, mais là on est vraiment aux limites et à la fois à la créativité de notre fédéralisme où c'est vous qui avez en charge le patrimoine, vous n'avez pas nécessairement tous les leviers fiscaux, mais vous en avez. Donc, il y a certainement de la créativité dont il faudra faire preuve. J'espère que dans les prochains mois, nous pourrons discuter de propositions que vous ferez en la matière puisqu'il me semble que vous êtes attentif sur ce point.

QUESTION ORALE DE M. IMANE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SAUVEGARDE DE LA MAISON COMMUNALE DE JUMET »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sauvegarde de la maison communale de Jumet ».

La parole est à M. Imane pour poser sa question.

M. Imane (PS). - Monsieur le Ministre, meilleurs vœux pour 2015. Lors du conseil communal de Charleroi du 25 novembre 2014, de nombreux habitants de Jumet et participants de la procession de la Madeleine se sont mobilisés suite à l'annonce, lors de la présentation du budget communal 2015, de la fermeture du guichet population abrité dans l'ancienne maison communale jumétoise. Ces derniers craignent, à juste titre, l'abandon de ce bâtiment dont l'entretien a par ailleurs été délaissé depuis quelques années.

Les habitants de cette section de Charleroi, plus ou moins 25 000, sont très attachés à leur patrimoine et à leur folklore, le tour de la Madeleine proclamé chef-d'œuvre du patrimoine immatériel de la Communauté française de Belgique en 2004. La Madeleine fait aussi partie des 15 marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui ont été reconnues en 2012 comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Ceci se déroule au mois de juillet et je me ferai un plaisir de vous inviter, Monsieur le Ministre.

Du côté de la Ville de Charleroi, l'échevin des Bâtiments, M. Éric Goffart, a déclaré qu'actuellement le collège n'avait pris aucune décision concernant le futur de la maison dans l'attente des projets qui seraient soumis au collège tout en reconnaissant l'importance patrimoniale du bâtiment. La maison communale de Jumet ne fait pas à ce jour l'objet d'un classement, mais beaucoup de citoyens voudraient la sauvegarder et demandent qu'à court terme que l'Hôtel de Ville de Jumet soit correctement entretenu et que les réparations d'urgence soient entreprises sans délai. Les citoyens proposent également l'implantation pourquoi pas d'un musée ou d'un centre d'interprétation de la Madeleine.

Monsieur le Ministre, comment la Wallonie et l'Institut du Patrimoine Wallon peuvent-ils soutenir cette demande citoyenne ? Dans l'hypothèse d'un classement, quels sont les soutiens financiers dont pourrait bénéficier la Ville de Charleroi en vue d'une rénovation de la maison communale de Jumet et de l'installation d'un centre d'évocation du folklore ? Petit rappel, Jumet est une ancienne commune qui regorge de plusieurs bâtiments à l'architecture remarquable : le théâtre Varia sur lequel je vous ai déjà questionné ou encore

l'ancienne brasserie de l'Union fermée en 2007 et qui se désagrège petit à petit. Ce petit bout de terre en Pays de Charleroi témoigne d'une richesse passée industrielle wallonne et mériterait peut-être une analyse approfondie de ce patrimoine. Merci de votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'ancienne maison communale de Jumet est effectivement un bel édifice néoclassique qui mérite que l'on se pose la question de son avenir. Comme vous le précisez, cette bâtisse est la propriété de la Ville de Charleroi et donc c'est à elle qu'il revient d'entretenir son bien en bon père de famille. S'agissant du classement, vous devez savoir que le CWATUPE prévoit la possibilité d'instruire un dossier sur base d'une demande citoyenne. L'article 197 quatrièmement du code précise qu'une telle demande doit être accompagnée de 1 000 signatures de citoyens inscrits au registre de la population de la commune concernée. En cas de classement, l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014 précise que les travaux d'entretien et de restauration sont subsidiés à 80 % du montant des travaux subsidiés avec un plafond de 22 000 euros pour la maintenance et 40 % du montant des travaux subsidiés avec diverses majorations possibles pour la restauration. Dans les deux cas de figure précités, il conviendra d'introduire un dossier auprès de l'administration du Patrimoine qui instruira la demande et soumettra, le cas échéant, une proposition de subside à ma signature.

Les questions relatives à l'installation d'un musée ou d'un centre d'interprétation étant du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous invite à questionner ma collègue, Joëlle Milquet, ministre en charge de la Culture. Pour finir, n'hésitez pas à consulter aussi l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique afin de pouvoir identifier les descriptions ad hoc sur le patrimoine de Jumet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Imane.

M. Imane (PS). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je vois qu'il y a plusieurs pistes qui sont évoquées donc je vais faire étape par étape. Je vais commencer par récolter 1 000 signatures et en fonction de celles-ci, je suppose que vous allez encore m'entendre.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DEMANDE VISANT À RÉDUIRE LA HAUTEUR
DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE
DE JUMET PAR BSCA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la demande visant à réduire la hauteur du clocher de l'église Saint-Sulpice de Jumet par BSCA ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, si selon l'expression les voies du Seigneur sont impénétrables, il semble qu'elles rentrent quelquefois en conflit avec les voies aériennes. En effet, à Charleroi cette rencontre inopinée tient à l'orientation de la piste de décollage et à l'impact des vents dominants. Un petit cours très rapide. Vu les vents dominants, 75 % des vols au départ de l'aéroport se font en direction de Jumet, non pas de la maison communale, mais de l'église Saint-Sulpice qui se trouve en plein dans l'axe principal du décollage. Vu la hauteur du clocher, le point de départ des avions doit quant à lui être décalé de près de 100 mètres, ce qui induit une réduction de la piste à 2 405 mètres au lieu des 2 500 normalement disponibles. Je ne parle pas ici de l'allongement sur lequel on a déjà discuté dans d'autres commissions.

(Réaction d'un membre)

C'est la maison communale de Jumet qui agite mes collègues carolos, mais ce n'est pas grave. L'église, ils s'en fichent complètement, mais la maison communale c'est beaucoup plus important. Sauf que quand les avions ne décolleront plus, cela posera problème.

L'église constitue un obstacle pour certains types d'appareils qui doivent dès lors réduire le nombre de passagers embarqués ou la quantité de carburant afin de pouvoir survoler l'édifice religieux dans le respect des marges de sécurité.

Dès lors, après avoir rencontré le doyen de la paroisse et le président de la fabrique d'église afin d'expliquer justement ce problème, l'aéroport de Charleroi vient quant à lui d'adresser un courrier à l'Évêché de Tournai pour lui proposer de réduire de 18 mètres le sommet du clocher de l'église Saint-Sulpice. Le Brussels South Charleroi Airport s'engage par ailleurs à dédommager la fabrique d'église et précise qu'en cas de refus, il en resterait là, sa volonté étant de trouver une solution acceptable qui soit pour tous.

Sous réserve d'un accord du diocèse de Tournai, il apparait cependant – et c'est pour cela que je vous pose les questions, Monsieur le Ministre – qu'un autre écueil

pourrait bloquer cette demande, à savoir le classement de l'église au patrimoine culturel depuis 1949. En effet, l'actuel édifice date du 18^e siècle et a été entièrement restauré en 1967. Son intérêt tient en particulier à son mobilier intérieur et à sa cloche qui date quant à elle de 1590. Vous comprenez directement, Monsieur le Ministre, où j'en arrive.

Mon interpellation porte sur le volet patrimonial de ce dossier. En effet, si d'aventure le diocèse de Tournai devait donner une suite favorable à la demande de BSCA, pouvez-vous dès lors nous indiquer les étapes à suivre auprès de l'administration du patrimoine, puisqu'ici on n'est plus dans une procédure de classement, mais dans une réflexion quant à un éventuel déclassement ? Vos services ont-ils déjà eu à traiter des demandes de ce type ? Dans l'affirmative, avec quelles suites ? La demande ne concernant que le clocher de l'édifice, celui-ci risquerait-il en cas de modification de ce dernier de perdre son inscription au classement du patrimoine culturel ?

Vous comprenez, Monsieur le Ministre, que c'est évidemment une question qui anticipe toute la réflexion qui est en cours entre le diocèse et l'aéroport. Mais s'il y a un accord entre ces deux partenaires, il est évident que la question patrimoniale arrivera sur le tapis d'où me semble-t-il l'intérêt de la question ce matin. Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci d'ores et déjà pour votre question. L'église Saint-Sulpice est en effet classée en totalité comme monument depuis 1949 et à ce titre elle est protégée. Tous les travaux à entreprendre seront donc soumis à l'obtention préalable d'un certificat de patrimoine suivi d'un permis d'urbanisme. Il conviendra donc que le propriétaire des lieux, ou un demandeur dûment mandaté introduise une demande de certificat de patrimoine auprès de mon administration, direction de la restauration du département du Patrimoine. Une demande de cette nature serait une première et il semble bien que l'administration n'ait jamais eu à traiter un dossier de ce type. C'est dès lors un peu prématuré et certainement très mal aisé de préjuger de l'avis du Comité d'accompagnement du certificat de patrimoine qui évaluera la recevabilité et la faisabilité de la demande si cette dernière devait être introduite. Mais soyons clairs, des premiers coups de sonde que j'ai pu demander du côté du SPW, l'accueil serait plutôt polaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre. Pour avoir traité d'autres types de dossier du genre, pas une église, mais une question de déconstruction, de déclassement ou autre, on sent que ce sont des dossiers

sensibles. Quand on voit la qualité de ce patrimoine, notamment de cette église, la question est sur toutes les lèvres. S'il y a un accord entre les deux opérateurs, il faudrait passer par la case patrimoine. On sait combien nos amis du patrimoine wallon tiennent à ce patrimoine, d'autant plus quand il est classé. Vous nous confirmez que l'église est classée dans son entièreté. C'est assez rare puisque, en général, on classe certains composants d'un édifice et pas l'édifice dans son entièreté.

Je vous remercie pour la qualité de votre réponse et la franchise quant à la « froideur » de l'administration à ce stade.

QUESTION ORALE DE MME PRÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'OBÉSITÉ CHEZ LES BELGES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Préciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'obésité chez les Belges ».

La parole est à Mme Préciaux pour poser sa question.

Mme Préciaux (PS). - Monsieur le Ministre, l'Institut Scientifique de la santé publique vient de publier les chiffres concernant l'obésité des Belges. Selon l'enquête, 48 % des Belges seraient en surpoids, près d'un Belge sur deux. Il s'agit également d'une augmentation de 2 % par rapport à 2008 et de 7 % par rapport à 2007. Les diverses campagnes, « manger cinq fruits et légumes par jour » et « 30 minutes d'exercices physiques par jour » ne semblent pas porter leurs fruits. C'est le cas de le dire.

Le professeur Jean-Paul Thissen, chef du service d'endocrinologie et nutrition des Cliniques Saint-Luc, insiste quant à lui sur la corrélation entre niveau social et obésité.

Avez-vous des chiffres plus précis concernant la Wallonie au niveau de l'obésité ? La politique de prévention préconisée par les spécialistes étant loin de faire changer les habitudes de nos concitoyens, quelles mesures comptez-vous prendre pour enrayer cette spirale négative et toucher les plus faibles d'entre nous ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le surpoids et l'obésité représentent effectivement un problème croissant dans tous les pays du monde. La Belgique n'échappe pas à ce constat.

Une enquête transfrontalière réalisée par l'Observatoire de la santé du Hainaut montrait déjà qu'en 2004, dans le Hainaut à l'âge de 17 ans, 16,8 % des garçons et 12,8 % des filles étaient en surpoids, sans être obèses, et que 4,1 % des garçons et 6,7 % des filles souffraient d'obésité. Comme c'est souvent le cas, ces problèmes de surpoids sont liés à la sédentarité – heures passées devant la télévision et l'ordinateur, et cetera – et à l'alimentation trop riche en glucides – sodas sucrés notamment – et en lipides – chips, aliments frits, et cetera.

Les chiffres de l'Enquête de santé pour la Wallonie sont de 59,3 % des hommes et 41,9 % des femmes en surpoids et 17,2 % des hommes et 15,1 % des femmes en obésité.

Le problème d'obésité est un peu plus important pour les hommes en Province de Luxembourg qui s'élève à 19,4 % et un peu moins important en Brabant wallon avec 12,6 % des hommes et 9,5 % des femmes en obésité.

Les campagnes pour bien manger et bien bouger ont en effet un impact limité.

Des études ont notamment montré que les messages sanitaires, présentant souvent les impacts négatifs de certains produits alimentaires sur la santé, n'ont guère d'impact sur les attitudes par rapport à un produit et que les campagnes sociales, montrant l'impact positif sur l'image de soi, pouvaient être plus efficaces notamment chez les jeunes. Ces études ont aussi montré que les campagnes locales qui ciblent des populations précises comme les jeunes sont plus efficaces, que les campagnes nationales de « matraquage » qui, par ailleurs, peinent à lutter contre les campagnes menées par les grandes marques alimentaires.

Il sera donc nécessaire d'évaluer l'impact des campagnes de promotion d'une alimentation saine et de promotion de l'activité physique.

Les campagnes de promotion de la santé sont un outil essentiel pour lutter contre l'obésité et le surpoids, mais cette lutte n'aura de succès que si elle implique d'autres intervenants.

La DPR prévoit de : « Assurer la cohérence des dispositifs de promotion de la santé et adopter une approche globale de la problématique des drogues.

Pour permettre à tous de vivre en bonne santé, il faut d'abord agir sur les multiples déterminants de notre santé : l'alimentation, l'exercice physique, l'emploi, le logement, l'environnement, le soutien à la parentalité et à la prévention, et cetera.

Pour y parvenir, le Gouvernement veillera notamment à :

- favoriser l'émergence de réseaux de promotion de la santé afin de disposer d'informations sur

les initiatives prises localement et à assurer une plus grande cohérence et une meilleure couverture du territoire ;

- assurer la complémentarité et la cohérence des politiques et dispositifs de promotion de la santé notamment entre les compétences régionales et communautaires. »

C'est un vaste chantier qui s'offre à nous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée, pour les constats chiffrés qu'il vient de nous faire, et surtout sur l'élément de réseau. Il est utile, nécessaire et indispensable de travailler en réseau. Les chiffres montrent bien que l'on n'avance pas aujourd'hui. En 2004, on était en Hainaut avec une obésité importante au niveau des jeunes hommes et des jeunes femmes, que les chiffres continuent à aller dans ce sens et que si on ne décroisse pas, on n'arrivera pas à des résultats probants.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PAR LA POPULATION WALLONNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès aux soins de santé par la population wallonne ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, bonne santé avant tout. Ces dernières années, une tendance s'est dégagée en matière d'accès à la santé : les personnes en situation de précarité, vivant souvent dans un environnement moins favorable à leur santé et ayant une alimentation parfois déséquilibrée, retardent leurs consultations médicales auprès d'un médecin généraliste. De plus, confrontées à une situation nécessitant impérativement une visite médicale, les personnes précarisées se rendent plus souvent aux urgences hospitalières, notamment parce que l'institution hospitalière envoie la facture plutôt que d'exiger un paiement immédiat de la consultation, ce qui laisse un peu de répit.

Ainsi, au cours des cinq dernières années, la fréquentation des urgences a fortement augmenté. En 2008, première année pour laquelle des chiffres étaient disponibles, 1 921 569 patients avaient franchi la porte des urgences. En 2013, ils étaient 2 484 726, soit 29,31 % de plus.

Selon une étude réalisée cette année par la mutualité Solidaris, « un Wallon sur cinq reporte ses soins de santé ou y renonce par manque de moyens financiers, alors qu'il en avait besoin ». Concrètement, cette situation concerne plus de 700 000 personnes. Les femmes – 24,9 % – les familles monoparentales – 44,3 % – les adultes âgés entre 18 et 45 ans – une personne sur trois – les groupes sociaux les plus faibles – 26 % – sont les catégories les plus touchées par ces reports de soins.

Avez-vous eu connaissance de ces chiffres ? Quelles initiatives sont envisagées, notamment avec les autorités fédérales également compétentes en la matière, en vue de faciliter l'accès à des soins de santé de qualité pour tous ? Une sensibilisation des populations cibles est-elle envisagée afin de permettre à ces dernières d'être informées des possibilités de soins de santé au sein de structures médicales de proximité ? Nous pensons aux maisons médicales et au dossier médical généralisé. Quelles synergies peuvent être envisagées avec les structures médicales de proximité permettant, le cas échéant, un désengorgement des urgences hospitalières ainsi qu'un accès à une consultation médicale à moindres frais ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'étude Solidaris, à laquelle vous faites référence, confirme ce que de nombreuses autres études ont déjà montré avant, c'est-à-dire la persistance des inégalités sociales de santé, notamment dans l'accès aux soins.

Le report des soins est un des indicateurs de ces inégalités sociales de santé qui persistent dans notre pays malgré une couverture importante de la population par l'assurance obligatoire soins de santé, qui couvre environ 75 % des dépenses totales de santé.

Au niveau de la Belgique, des mesures ont déjà été prises pour améliorer encore l'accès à des soins de santé de qualité. On peut par exemple citer les remboursements plus élevés pour des groupes défavorisés, le maximum à facturer, le régime élargi du tiers payant, le plan Cancer et le plan Malades chroniques, la fin des suppléments d'honoraires pour les chambres communes ou à deux lits, les programmes spécifiques en faveur de groupes socialement vulnérables, les trajets de soins pour le diabète et l'insuffisance rénale, le soutien aux médecins généralistes sur le plan administratif et dans le cadre des services de garde, le dossier médical global géré par le médecin généraliste, une plateforme eHealth pour permettre l'échange électronique de données entre dispensateurs de soins et j'en passe.

En outre, selon l'accord entre les médecins et les

mutualités pour l'année 2015 qui a été conclu la nuit du 22 au 23 décembre 2014, des moyens financiers seront débloqués pour la création de 15 nouveaux postes de garde de médecine générale. À partir de 2016, ils devront conclure des conventions avec les services d'urgence des hôpitaux de leur région afin de réduire les recours inutiles à ces services. Le rapport Solidaris met en évidence dans son bilan les points positifs que l'on peut certainement et en grande partie attribuer à ces mesures. La non-augmentation de la part privée du financement des dépenses de soins de santé au cours des dix dernières années, malgré la forte croissance des dépenses et le contexte budgétaire difficile. La réduction des coûts à charge des patients, pour certaines dépenses importantes, l'amélioration de l'accessibilité financière des ménages à faible revenu, des maladies chroniques ainsi que des travailleurs indépendants. Les obstacles à l'accès aux soins sont connus : on peut citer d'abord et avant tout l'obstacle financier. Si la majorité des Wallons dispose d'une assurance obligatoire soins de santé, le fait de devoir avancer les frais peut constituer un obstacle pour une certaine partie d'entre eux. Par ailleurs, certains frais restent peu ou pas remboursés. Pensons aux soins dentaires, aux lunettes.

Les obstacles culturels et psychosociaux ensuite. La barrière de la langue, même pour un patient francophone confronté à un langage de professionnels, la représentation sociale de la maladie, du monde de la santé ou encore l'illettrisme.

Les obstacles liés au contrôle social, comme la crainte de voir son enfant placé ou d'être contraint de vivre en maisons de repos. La peur d'être déclaré en incapacité de travail quand on ne peut pas se permettre d'arrêter de travailler. Enfin, les obstacles pratiques comme le manque de moyens de transport, les heures d'ouverture des services de soins.

Ce sont sur tous ces facteurs qu'il faut agir pour améliorer l'accès à des soins de qualité, mais il faut aussi agir sur la promotion et la prévention de la santé pour que les gens restent en bonne santé et ainsi diminuer la nécessité de recours aux soins curatifs.

Pour la partie de la population qui malgré tous les dispositifs en place continuent d'éprouver des difficultés à avoir facilement accès aux soins, comme je l'ai déjà exprimé en réponse à la question orale de Mme la Députée Lambelin, la Région wallonne soutient sept Relais Santé à Liège, Charleroi, Verviers, Tournai, Mons, Namur et La Louvière.

De nombreux partenaires sont impliqués pour ce faire, les travailleurs de rue, les dispositifs d'urgence sociale, l'hébergement de nuit, et cetera.

Les Relais Santé sont intégrés dans les relais sociaux, eux-mêmes directement liés aux CPAS des communes correspondantes. L'organisation Médecins du monde est également très active. Le travail de réseau

engendré par les Relais Santé autour de la santé des plus précaires transforme la santé de ceux-ci en leur offrant un accès aux soins ainsi qu'une couverture et une ouverture surtout progressive aux structures médicales plus classiques.

Les Relais Santé travaillent avec les professionnels de la santé et du social en sensibilisant les médecins généralistes, les maisons médicales et les maisons spécialistes aux besoins de ce public et cela, en passant par une coordination des services existants par le maintien d'un réseau de partenaires médicosociaux, par la promotion d'une prise en charge médicale de santé.

Un montant forfaitaire de 70 000 euros est alloué à chaque Relais Santé par la Région wallonne et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'invite le secteur à prendre contact avec mes collaborateurs afin d'aller plus loin dans la réflexion de ce qui pourrait être fait de plus pour encore mieux répondre à ces vrais besoins.

De nombreuses mesures de relèvent pas du domaine de compétence de la Wallonie, par exemple, la promotion des médicaments génériques et les tarifs de consultation, mais la DPR prévoit des actions qui devraient permettre de diminuer le coût des soins pour les patients notamment en limitant les examens et les hospitalisations inutiles en informant mieux les patients, en optimisant les trajectoires de soins et en améliorant l'autonomie des patients.

Dans ces objectifs, la DPR propose en effet de mettre le médecin de famille au cœur de la première ligne de soins. Pour ce qui concerne le maintien en bonne santé, la DPR propose d'assurer la cohérence des dispositifs de promotion de la santé et d'avoir une approche globale sur une série de problématiques parmi lesquelles notamment les stupéfiants, la drogue de manière spécifique et pour le surplus, je vous fais l'économie d'une lecture exhaustive des paragraphes y relatifs qui sont actuellement au sein de la DPR.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Le constat est interpellant quand on voit la quantité de dispositifs qui sont mis en place et toutes les opportunités que les gens pourraient avoir pour avoir cet accès aux soins de santé. Le constat le plus affligeant, c'est malheureusement dans les contacts qu'il nous arrive parfois d'avoir, c'est le manque total d'informations et surtout l'inquiétude qui reste à chaque fois de cette facture à payer. Peut-être pas seulement, développer une campagne d'informations, mais commencer de manière importante à faire de la prévention pour donner toute cette information.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES EFFETS DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES SUR LA SANTÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les effets des ondes électromagnétiques sur la santé ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, ce n'est certainement pas la première fois que l'on évoque le sujet au Parlement wallon et dans cette commission, mais je pense qu'il est utile de revenir sur la problématique tellement elle est importante.

Le conseil supérieur de la santé a rendu récemment un avis relatif aux effets des ondes GSM sur la santé en recommandant un principe de précaution et de prévoyance. Le développement des smartphones et tablettes représente autant de sources et récepteurs d'ondes électromagnétiques pour lesquels nous ne disposons au final que de peu d'informations relatives à leur impact sur la santé.

Toutefois, il semble maintenant établi que plus le temps d'un appel à partir d'un GSM utilisé sans oreillette est élevé, plus les risques d'avoir un cancer du cerveau seraient hauts. Certaines études parlent d'une augmentation de 40 % des risques.

Le développement de nouveaux appareils de plus en plus performants, par exemple les smartphones utilisant la 4G, ne serait pas de nature à réduire l'émission des ondes potentiellement néfastes.

Disposez-vous de chiffres permettant d'étayer ces constats ? Doit-on craindre pour la santé de nos concitoyens ? Quelles sont les recommandations officielles en Wallonie à ce sujet ? Pensez-vous qu'il soit nécessaire de développer de nouvelles campagnes de sensibilisation concernant l'impact potentiel de l'usage intensif du GSM sur notre santé, et plus spécifiquement, le développement des cancers du cerveau ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il faut espérer qu'il n'y ait pas un lien automatique de création de cancer du cerveau par un usage intensif de l'usage du GSM, sinon je crains que nous ne soyons une profession à risque.

Je me permets d'utiliser les éléments de réponse fournis à Mme la Députée Kapompolé relatifs à sa question écrite de décembre 2014 sur le même sujet. Remarquez que j'ai l'élégance d'utiliser les mêmes et pas seulement de vous y renvoyer.

Concernant les chiffres dont on dispose quant aux constats que vous relayez et concernant les effets éventuels sur la santé, en 2014, l'OMS soulignait qu'environ 25 000 articles scientifiques avaient été publiés au cours des 30 dernières années sur les effets biologiques et les applications médicales des rayonnements non ionisants.

La question qui fait toujours débat est celle de savoir si une exposition faible, mais prolongée aux champs électromagnétiques est susceptible de provoquer des réponses biologiques néfastes pouvant nuire à plus ou moins long terme au bien-être de la population.

À l'issue de sa revue dans la littérature scientifique, l'OMS conclut que les données actuelles ne permettent pas de confirmer l'existence d'effets sanitaires résultant d'une exposition à des champs électromagnétiques de faible intensité. Les études épidémiologiques ont montré que l'exposition à long terme aux champs magnétiques à très basse fréquence n'entraînait pas d'augmentation du risque de cancer chez l'homme, excepté un très léger risque de leucémie chez l'enfant.

Précisons qu'à l'heure actuelle, le lien de cause à effet entre le fait de vivre à proximité d'une telle source et l'augmentation de la leucémie infantile ne s'explique pas.

Un lien important est possible étant donné que l'origine de ce genre de leucémie est multifactorielle. L'OMS reconnaît que notre connaissance des effets biologiques de l'exposition aux basses fréquences comporte encore certaines lacunes.

Pour ce qui concerne l'exposition du grand public aux ondes électromagnétiques et associées à la téléphonie mobile, l'étude récente la plus complète reste l'étude interphones.

Finalisée en 2010, cette étude se basait sur plus de 15 ans de données. Elle n'a pas permis d'établir l'existence d'un risque accru de tumeurs cérébrales, les méningiomes ou les gliomes en relation avec l'usage raisonnable de téléphones mobiles. Elle suggérait néanmoins un risque accru de gliomes en cas de très forte exposition. La possibilité de biais et d'erreurs limitait toutefois toute interprétation causale.

C'est en raison de ce taux faiblement accru de gliomes que le Centre international sur le cancer dépendant de l'OMS a choisi de classer en mai 2011, les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérogènes pour l'homme dans le groupe 2 B. En raison du développement des réseaux de téléphonie mobile, de la progression des technologies

utilisées et surtout de la popularité croissante du téléphone mobile chez les plus jeunes, l'OMS encourage de nouvelles recherches visant principalement ce groupe d'âge.

S'agissant maintenant de la Wallonie et plus spécifiquement des recommandations que l'on pourrait formuler, les normes d'expositions en usage en Belgique, donc en Wallonie, en relation avec les antennes émettant des ondes électromagnétiques, découlent des avis rendus par le Conseil supérieur de la santé, l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique de la sécurité de la chaîne alimentaire et environnement.

En 2008 et en 2009, le CSS, ce fameux Conseil supérieur de la santé confirmait sa recommandation d'une norme à trois volts/mètre qui au vu des incertitudes scientifiques existant dans ce domaine faisait jouer le principe de précaution pour protéger la population. À l'heure actuelle, cette norme constitue une matière régionalisée. Si la Flandre n'a pas encore défini sa norme, celle-ci a été fixée à 3 volts/mètre et par antenne en Wallonie.

La norme est plus sévère à Bruxelles, 3 volts/mètre quelque soit le nombre d'antennes installées sur un même pylône. La Région de Bruxelles-Capitale applique ainsi la norme de rayonnement la plus basse de toute l'Europe. Pour ce qui concerne les téléphones mobiles stricto sensu, le Conseil de l'UE a défini que le débit d'absorption scientifique, ce que l'on appelle l'indice DAS devait être inférieur à 2 watts par kilo, cette information doit désormais être spécifiée par les divers fabricants et la plupart des GSM présentent un indice DAS inférieur à 1 watt/kilo. Mieux vaut choisir un appareil avec un indice DAS minimum.

En attendant les résultats des recherches complémentaires en cours, l'information et la communication vers le public reste la clé de voûte permettant de lutter contre le surplus d'ondes.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, les informations doivent porter principalement sur le bon usage des appareils, entre autres, rappeler l'importance de comparer les indices DAS des appareils avant l'achat, rappeler de lire la notice, privilégier le kit mains libres, etc.

Ainsi que la réduction du temps d'usage de ce type d'appareil. Ces mesures permettant d'éviter un surplus d'ondes doivent concerner en priorité les personnes potentiellement les plus à risques, c'est-à-dire le public jeune et le nôtre.

En effet, ce public jeune est celui pour qui l'exposition sera la plus longue en proportion de leur existence.

La communication doit être le mieux ciblée possible et en Wallonie, le portail Environnement-Santé propose déjà des informations validées par des experts dans le

domaine et renvoie entre autres vers une brochure encore plus détaillée éditée en 2011 par le SPF Santé publique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie M. le Ministre du caractère complet de cette réponse. Vous avez bien balayé l'ensemble de cette problématique. Je me réjouis aussi pour ma collègue, Mme Kapompolé qui, grâce à moi, a eu une réponse assez rapide à sa question écrite.

Vous me rassurez, franchement, parce que les informations vont dans tous les sens, il faut bien le dire, étant donné, que lorsque l'on ne sait pas, toutes les rumeurs peuvent vagabonder rapidement et se baser sur des résultats scientifiques, rien de tel que de communiquer et entre autres, rassurer notre population, la Wallonie en particulier.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RÉSEAU SANTÉ WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « Le Réseau santé wallon ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, je vous réitère mes bons vœux, comme il est de coutume, à vous et à l'ensemble de mes collègues.

Ma question porte sur le Réseau de santé wallon qui est comme, vous le savez, c'est un peu l'objet de ma question, peu de gens, à mon sens, sont au courant de cet outil, est une plateforme de consultation électronique hautement sécurisée qui permet à votre médecin, au mien et également au médecin de tous les citoyens de consulter, peu importe l'endroit où ils se trouvent, les protocoles, les résultats d'analyses ou d'examen effectués par chacun des patients.

Cet outil qui présente un avantage financier, puisqu'il permet d'éviter de repasser des examens qui sont dans la plupart des cas très coûteux. Chacun peut consulter à tous moments l'ensemble des données déjà réalisées et cette accessibilité présente un avantage en cas d'urgence, de permettre au médecin qui doit intervenir, d'être directement informé. Vous l'aurez compris, c'est une véritable plus-value sur le plan médical, qui permet un échange de données en toute sécurité en garantissant le respect de la loi relative aux droits des patients et de la loi sur la protection de la vie privée.

Le seul bémol dans ce paysage, le manque de succès, l'absence d'informations ou le peu d'informations que ce réseau de santé wallon n'est pas assez people, si vous me permettez l'expression.

Or, son succès et la connaissance que les citoyens peuvent en avoir, garantit son efficacité. Plus il y aura de monde inscrit sur la plateforme plus cette plateforme trouvera tout son sens.

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, quelle était la position de votre ministère sur ce réseau de santé wallon. Des budgets seront-ils débloqués pour aider le Réseau de santé wallon à être, non pas aussi célèbre que Nabila, mais à tout le moins célèbre au sein de nos concitoyens ? D'autre part, y a-t-il d'autres initiatives autres que pécuniaires qui permettraient de soutenir les initiatives déjà mises en place ? Je parle des spots publicitaires en cours, un soutien, peu importe lequel serait le bien venu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le Réseau santé wallon à qui, je ne sais pas s'il faut souhaiter d'être aussi populaire que Nabila, mais le projet mené par l'ASBL Fraterne est déjà une réussite. Ce système permet l'échange de données de santé entre les hôpitaux et avec les médecins généralistes qui y sont inscrits en Wallonie et avec les autres régions du pays.

Les avantages de ce système sont multiples et incontestables, Amélioration de la qualité et de la continuité des soins, diminutions des coûts liés aux examens médicaux inutiles, traitements facilités en cas d'urgence et j'en passe.

Aujourd'hui, tous les hôpitaux aigus wallons sauf un qui est en cours de connexion sont connectés au réseau santé wallon. Au 1er décembre 2014, 216 257 patients étaient inscrits sur la plateforme, soit plus du double de l'année dernière.

Sur le réseau santé wallon, 7 031 443 documents sont référencés, ils sont prêts à être échangés entre les médecins autorisés, c'est-à-dire entre médecins se trouvant entre un lien thérapeutique avec le patient.

Cependant, même si ce chiffre ne cesse d'augmenter, il est encore loin de couvrir toute la population wallonne.

Cela s'explique très certainement par la communication minimum qui a été développée ces dernières années sur le sujet et là je ne peux que vous rejoindre.

Comme vous le signalez très justement, la communication est indispensable à la réussite du projet, en effet, pour garantir le respect de la vie privée, le

consentement éclairé du patient est nécessaire avant tout échange électronique de données de santé et ce, dans le cadre, comme je viens de le dire, et c'est important de le souligner, de la relation thérapeutique. Cela signifie que chaque citoyen doit s'inscrire, soit sur internet, soit auprès de son médecin ou de son hôpital, s'il souhaite bénéficier de ce service et pour ce faire, il doit évidemment en être informé préalablement.

Dans un domaine aussi sensible que l'échange des données de santé, une communication incomplète ou mal coordonnée pourrait entraîner des craintes de la part des citoyens aux professionnels de la santé. Le libre choix et la confiance envers son médecin traitant sont à la base d'une réussite d'une relation thérapeutique.

Nous veillons donc à ce que le développement de la communication concorde avec le développement du projet.

À l'heure actuelle, les initiatives suivantes sont déjà prévues.

Premièrement, au sein du comité des utilisateurs de la plateforme fédérale *eHealth* une campagne de communication nationale sur le consentement éclairé à destination de tous les citoyens, sera lancée dans les jours qui viennent. Elle prendra la forme d'un dépliant A4 et d'un site internet dédié, élaboré en concertation avec mon administration.

Cette communication nationale ne fut pas aisée à mettre en place, mais elle a toute son importance. Tout d'abord, parce qu'un patient belge ne doit donner son consentement qu'une seule fois pour l'ensemble des services d'échange de données de santé mis à sa disposition. Ensuite, il fallait s'assurer que le message de base envoyé aux citoyens soit identique, quelle que soit la région dans laquelle il vit.

Enfin, il est apparu opportun de développer une campagne de communication impliquant tous les acteurs et financé par l'autorité fédérale.

Deuxièmement, il a été convenu avec la FRATEM de mettre en place un plan de communication spécifique, rendant compte des avantages dont nous disposons en Wallonie. Par exemple, le réseau santé-wallon offre plus de services pour le patient que ses équivalents flamands, notamment pour gérer les droits d'accès des professionnels de la santé à des documents.

C'est pourquoi une communication supplémentaire pour les patients wallons est souhaitable. Ce plan de communication sera issu d'une collaboration entre l'administration, mon cabinet et la FRATEM. Les matériaux déjà existants – les capsules réalisées par la FRATEM – pourront certainement être valorisés.

Afin d'assurer l'efficacité de la coordination, tous les projets e-santé doivent être menés de manière

coordonnée, avec une vision pour l'avenir et des principes éthiques clairement définis, en particulier concernant le droit des patients et les garanties à donner aux professionnels de santé.

Voilà, Monsieur le Député, ce que je pouvais apporter comme élément de réponse à votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Elle sera courte. On est d'accord.

Mme la Présidente. - Monsieur Bouchez nous a rejoints. Je vous propose donc de reprendre l'ordre du jour.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE NON-
RESPECT DU DROIT DE POUVOIR
BÉNÉFICIER DES SOINS PALLIATIFS DE
QUALITÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le non-respect du droit de pouvoir bénéficier des soins palliatifs de qualité ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la Fédération wallonne des soins palliatifs m'a interpellé et certainement aussi des collègues, sur la baisse de la subvention de la Région wallonne aux plateformes palliatives.

En effet, pour 2014, le subside s'élevait à 778 000 euros et un peu plus, alors que pour l'année 2015, ce montant diminue à 617 000 euros, soit une baisse de 21 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Bien évidemment cela aura une incidence et des répercussions négatives en matière d'emploi. C'est le premier volet que l'on peut soulever.

Un autre volet tout aussi fondamental est celui du bon fonctionnement des maisons de repos et de soins et tout ce qui concerne le soutien psychologique aux patients et à leurs proches.

Vous allez me dire qu'il faut faire des économies. Ce sont toujours des moments difficiles. Néanmoins, ici, on est typiquement face à un défi pour la Wallonie. C'est un défi d'ailleurs qui n'est pas propre à la Wallonie puisque le vieillissement de la population, de manière générale en Europe et en particulier dans nos régions, a un effet sur ces maisons de repos. On sait très bien qu'il y a une

charge au niveau des communes pour ouvrir des maisons de repos. Elles souhaiteraient le faire, mais elles n'y arrivent pas toujours.

On se retrouve de plus en plus face à une politique à deux vitesses, où des personnes arrivent à financer des installations de grande qualité, en général mise sur pied par le privé. D'autres doivent se tourner vers des structures publiques qui ont des difficultés, mais qui vont voir ces difficultés augmenter.

Le lien entre maisons de repos et soins palliatifs est malheureusement une réalité. Par le biais de ce choix politique, on touche à un élément qui est fondamental, c'est-à-dire le vieillissement de la population à laquelle on est confronté.

Quand il faut faire des économies, on doit prendre des mesures qui ne sont pas nécessairement populaires ni agréables pour personne. Néanmoins, on peut faire des choix aussi dans les économies que l'on pose. Je n'ai pas l'impression que ce choix a été judicieux. Je souhaiterais entendre votre position par rapport à cette diminution de 21 % de cette aide, et savoir si, elle est corrigée par autre chose, ou si vous souhaitez la corriger à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis très surpris de votre question, étant donné qu'elle a déjà été abordée et répondue lors du débat budgétaire qui s'est tenu il y a trois semaines, en séance plénière.

Il n'y a pas d'économie réalisée par la Wallonie dans le secteur. Il y a eu un « couac » de communication entre l'administration fédérale et l'administration wallonne. Des arrêtés complémentaires ont été pris courant du mois de décembre. Le montant intégral, tel qu'il a été prévu en transfert, sera rectifié lors du premier ajustement. Il n'y a pas un euro d'économie qui a été fait par la Wallonie à l'occasion de ces transferts de compétence sur la question des soins palliatifs. Je vous renvoie, pour le détail, aux propos que j'ai pu échanger, notamment, avec le collègue Daele lors des travaux budgétaires du mois dernier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Donc, Monsieur le Ministre, vous confirmez bien le montant de 778 000 euros, qui seront versés pour 2015 ? Très bien.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Le montant de 778 669,78 euros est bien le montant fédéral

déterminé pour 2014. Il y a juste, sur ce montant-là, 18 669,99 euros qui ne sont pas récurants. Rappelons que le montant des subsides alloués aux plateformes est calculé annuellement, en fonction des dispositions prévues dans l'arrêté royal du 19 juin 1997.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Nous serons attentifs à cet engagement, puisqu'il devra faire l'objet du premier ajustement budgétaire. Nous espérons pouvoir constater que vos actes auront suivi vos paroles.

(Mme Vienne, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CONSOMMATION DE DROGUES DITES LÉGALES CHEZ LES JEUNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation de drogues dites légales chez les jeunes ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, une question sur les drogues dites légales.

Vu la récente étude de juin 2014 et présentée par Eurotox, qui est l'observatoire alcool-drogue en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui démontre que 350 000 jeunes Belges de 15 à 24 ans ont déjà consommé au moins une fois du cannabis, mais également 107 400 un euphorisant légal.

La même étude démontre que la consommation de drogue classique diminue. On parle d'une baisse de 2 à 4 %. En revanche, la consommation de ces drogues légales, ces euphorisants légaux, augmente de 4 % si l'on s'en tient aux chiffres et au précédent baromètre de 2011.

Ces euphorisants légaux regroupent l'ensemble des substances psychoactives naturelles ou de synthèse vendu légalement que ça soit sur Internet ou dans les « night shops » ou même en pharmacie.

Cette augmentation de consommation pour ces euphorisants légaux m'interpelle. J'aurais souhaité savoir si vos services étaient au courant de ce phénomène. J'imagine que la réponse sera affirmative.

Quelles sont leurs positions afin de prendre à bras le

corps ce problème et d'éviter que le public concerné – à savoir les jeunes – ne sombre dans cette nouvelle habitude ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la question de la consommation de drogues dites légales est très préoccupante. Soyez assuré que j'y suis attentif à plus d'un titre.

En effet, la question des « *legal highs* » a été mise à l'ordre du jour de plusieurs réunions de la cellule politique santé-drogue, auquel la Wallonie a participé. Des mesures ont été prises par la ministre fédérale de la santé, afin de lutter contre les dangers de ce phénomène, même s'il y a eu un peu de cacophonie communicationnelle au sein du Gouvernement fédéral sur l'opportunité ou non de serrer la vis en la matière. Je ferme la parenthèse.

C'est ainsi que la loi du 7 février 2014 est venue compléter la loi du 24 février 1921, concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

Il faut rappeler que la question de l'illégalité des substances relève de la compétence du Gouvernement fédéral.

Dans le domaine de compétence de la Wallonie, les services d'aides et de soins spécialisés en l'assuétude sont directement concernés par la question et plus spécifiquement ceux menant une mission de réduction des risques.

À cet égard, il y a lieu de noter qu'il existe un système européen d'alerte précoce, relatif à la mise sur le marché de ces nouvelles drogues, qualifiées de légales, le « *Early Warning System* ». Ce système permet le recensement des nouvelles drogues de synthèse, l'évaluation des risques et le contrôle de leur commercialisation à l'échelle européenne.

Il est alimenté par des points focaux nationaux et a été formalisé au niveau du Fédéral par la création du *Belgium Early Warning System on Drugs*, unité développée au sein de l'Institut de Santé publique. Plus spécifiquement, lorsqu'une de ces drogues est ouverte et analysée par un laboratoire toxicologique, des messages d'information ou d'alertes précoces sont diffusés par Eurotox auprès des partenaires de terrain actifs et par l'ISP auprès des hôpitaux, laboratoires et instances du Fédéral ; ceci afin de sensibiliser le public et plus spécifiquement les usagers, sur les dangers de ces substances et tenter de prévenir les dommages liés à leur consommation.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a, jusqu'à la Sixième réforme de l'État, soutenu les actions de prévention dans le domaine des assuétudes menées notamment par l'ASBL Eurotox que j'ai déjà mentionnée ; au lendemain du transfert de compétences, considérant l'importance de ces actions, je peux vous assurer que la Wallonie poursuivra ce soutien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse « euphorisante » puisqu'elle annonce plein de bonnes nouvelles pour la gestion de ce problème qui touche les jeunes.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SUPPRESSION EN 2015 DES AIDES À
L'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE
POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL
ADAPTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la suppression en 2015 des aides à l'investissement en infrastructure pour les entreprises de travail adapté ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Ministre, j'en profite pour souhaiter à l'ensemble de nos collègues et au Gouvernement, mes meilleurs vœux pour 2015.

Le comité de gestion de l'AWIPH a voté, en sa séance du 27 novembre dernier, à la majorité des voix, son budget 2015. Comme c'est le cas pour de nombreux secteurs subventionnés par la Région wallonne, des diminutions de crédits sont observées dans l'élaboration de ce budget. Parmi les mesures prises, la Fédération des entreprises de travail adapté wallonnes, l'EWETA, tire la sonnette d'alarme quant à la suppression des subsides à l'investissement en infrastructures pour le secteur en 2015.

Les entreprises de travail adapté, en ce compris les ateliers protégés, craignent de ne plus pouvoir investir à l'avenir dans ce secteur porteur d'emplois. Ces sociétés ont de surcroît une double nature : elles sont à la fois ASBL ou sociétés à finalité sociale avec une mission sociale d'intégration et de mise à l'emploi des personnes handicapées, mais aussi des entreprises compétitives et rentables. Cette subvention à l'investissement de l'AWIPH a été créée pour aider ces sociétés à pallier le manque de productivité lié au handicap et pour les aider à investir, à garder un

matériel compétitif et rester concurrentielles.

Par conséquent, sans investissements adéquats, ces entreprises ne seront-elles pas mises en difficultés ? Quelles conséquences aura ce gel d'investissement ? Qu'en sera-t-il de la capacité d'emplois du secteur et sa capacité d'adaptation aux marchés ? Comment comptez-vous assurer des garanties quant à l'avenir et la pérennité du secteur ?

Comptez-vous rétablir le régime d'aides, tant la partie appel à projets que la partie forfaitaire, dès 2016 ? Pourrons-nous être assurés que ce gel n'est que temporaire ?

L'aide forfaitaire se base sur une enveloppe quinquennale dont la période s'éteint cette année. Est-il possible de considérer que le solde non encore utilisé du montant total du forfait 2009-2014 puisse être utilisé et justifié sur l'année 2015 par simple report des crédits non utilisés ?

Si une reprise du subside - appel à projets et forfait - est envisagée pour 2016, pouvons-nous espérer un effet rétroactif pour les investissements réalisés en 2015 ? En d'autres termes, le subside investissement ETA budgété en 2016 pourrait-il prendre en compte des investissements indispensables réalisés à partir de janvier 2015 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, là aussi, une bonne partie des questions que vous posez ont déjà pu être traitées lors des débats budgétaires, mais je vais néanmoins vous répondre avec quelques précisions complémentaires.

Compte tenu de la conjoncture et afin de garantir la viabilité de l'offre de services de l'AWIPH, des mesures d'économies ont été adoptées pour l'ensemble des matières gérées par l'Agence de l'aide individuelle en passant par l'emploi ordinaire ou encore, l'accueil hébergement. Souvenez-vous de l'audition de Mme Baudine et du détail des mesures d'économies qui ont été présentées de manière exhaustive à la commission.

Pour rappel, la subvention à l'investissement en infrastructures pour les ETA doit être affectée à de l'achat de terrains ou de bâtiments, à la construction ou à l'aménagement de bâtiments ou à l'achat d'équipements.

Cette subvention est octroyée selon deux méthodologies : l'une forfaitaire compte tenu notamment du nombre de travailleurs et l'autre, sur base

d'un appel à projets.

Pour la seule année 2015, il a été décidé de geler le forfait « infrastructures » et de reporter la mise en oeuvre de l'appel à projets « infrastructures » en 2016. Pour le gel du forfait, on peut considérer que le parc est assez récent et donc que par conséquent, la mesure ne devrait pas impacter l'emploi, même s'il est vrai que le fait de ne pas investir pourrait, dans certains cas, limiter la création d'emplois nouveaux. Pour ce qui est de l'appel à projets, je précise que l'appel 2014 a été adopté par le Gouvernement wallon en date du 18 décembre 2014 et que l'on peut dès lors considérer qu'il produira une bonne partie de ses effets d'investissements, encore sur les premiers mois de 2015.

En ce qui concerne l'exercice 2016 et les suivants, je rappelle qu'à côté de ces mesures d'économies ponctuelles, des mesures structurelles seront prises dans des secteurs tels que l'aide matérielle, et ce afin de retrouver un équilibre budgétaire et de dégager des moyens financiers pour mener à bien de nouvelles politiques en faveur des personnes handicapées ou simplement pour pérenniser les dispositifs existants. La première période quinquennale du subside forfaitaire d'investissements se termine en 2014. Le service audit et contrôle de l'AWIPH procédera, courant 2015, au contrôle de l'affectation du subside forfaitaire quinquennal. S'il est impossible, aujourd'hui, d'estimer précisément le montant des éventuelles récupérations qui pourraient avoir lieu sur ce poste, il faut savoir que l'agence a budgété une recette de 205 000 euros. Cela veut dire que si des récupérations viennent à être engrangées, une somme de minimum 205 000 euros devra être immunisée de toute réaffectation.

Enfin, pour ce qui est d'une éventuelle rétroactivité de dépenses sur les subventions en investissements de 2016, je précise que la réglementation sur la partie « appels à projets » prévoit que les investissements doivent être réalisés au plus tôt dans les deux années qui précèdent la demande. Il est donc possible d'anticiper la dépense. Encore faut-il être certain d'être repris en ordre utile, dans le classement qui sera établi dans le cadre de l'appel à projets. Il y a donc là, une part de risque que chacun peut juger adéquat ou non à devoir prendre. Pour la partie forfaitaire, par contre, les dépenses doivent être réellement consenties durant la période quinquennale concernée sans autre contrainte de temps.

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - En conséquence, pour l'appel à projets de 2014, il y a une décision qui a été prise en décembre 2014 pour être exécutée en 2015. Cela signifie donc qu'en 2015, il n'y aura pas d'appel à projets

ou il y aura peut-être un appel à projets, mais avec inscription et décision qui seraient prises début 2016, par exemple. Cela pourrait donc, théoriquement, décaler de 16 ou 17 jours, si c'est la volonté que vous poursuivez et si mon calcul de délai est exact.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Non, mais je pense qu'il faut aussi rassurer le secteur, car la vie d'une entreprise nécessite parfois du renouvellement de matériel et des investissements ou des réorientations, car ils sont à la fois dans un secteur social, mais aussi dans un secteur concurrentiel. Ils doivent tenir la distance ou pouvoir se mettre à hauteur de leur concurrence souvent du secteur économique.

**QUESTION ORALE DE M. IMANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DU TRANSFERT DE
COMPÉTENCES SUR LES INSTITUTIONS POUR
TOXICOMANES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. IMANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE PATRIMOINE, SUR
« L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES
WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de Patrimoine, sur « l'endettement des ménages wallons ».

La question est retirée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Pour l'organisation de nos travaux, je voudrais signaler qu'après la question n° 21 de M. Hazée, nous pourrions clôturer pour le matin et reprendre l'après-midi. Cela convient-il à tout le monde ?

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SITUATIONS D'URGENCE POUR LES
PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP
MENTAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les situations d'urgence pour les personnes atteintes d'un handicap mental ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, lors de l'examen du budget de l'AWIPH, vous avez affirmé vouloir réinjecter des moyens complémentaires lors de l'ajustement afin de gonfler le budget existant.

Vous parliez alors d'y apporter, si les moyens le permettaient, un million d'euros supplémentaire.

Pourtant, malgré cette affirmation, du côté des institutions pour personnes handicapées, on sent naître certaines inquiétudes, concernant le sort réservé aux personnes en situation d'urgence en 2015.

À la source de ces craintes, il semblerait que plusieurs demandes d'aides, via une convention personnalisée pour des personnes répondant incontestablement aux critères, auraient reçu pour toute réponse l'impossibilité de financement pour 2014, mais également pour 2015.

En apprenant ceci, soit on se dit que le budget n'existe pas, soit qu'il a déjà été dépensé ou affecté ailleurs. Que va-t-il alors se passer pour les personnes en situation d'urgence en 2015 ? Quelle réponse va-t-on pouvoir y apporter ?

L'âge des parents de personnes en situation de handicap avançant, le secteur sait qu'il fera à nouveau face à ce type de situation d'urgence en 2015. Bien entendu, des situations provisoires pourront être trouvées afin de reloger la personne en MR ou MRS, mais idéalement la place d'une personne atteinte d'un handicap mental n'est évidemment pas là.

Confirmez-vous cette impossibilité de financement pour 2014 et 2015 des situations d'urgence ? Dans l'affirmative, quelles réponses va-t-on pouvoir apporter aux cas d'urgence qui surviendraient en 2015 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre

Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous mettez le doigt sur une question sensible qui effectivement a déjà pu retenir mon attention dès les travaux budgétaires.

Je pense que l'on est là au cœur aussi de la mission première d'un pouvoir public face aux personnes qui sont en situation de précarité, en l'occurrence ici de précarité mentale. Et c'est vrai que dans l'absolu, on devrait pouvoir apporter une réponse à chacun et à chacune, mais cela nécessite du temps, des moyens humains et financiers.

Quant à votre question, la situation en 2014 a-t-elle pu être prise en charge de manière intégrale ? Je vous répondrai que oui, partiellement. En fait, c'est une préoccupation majeure dans mon chef, raison pour laquelle j'ai annoncé – et je ne l'ai pas fait pour d'autres thématiques, cela ne vous aura pas échappé – que je souhaitais, dès l'ajustement, pouvoir donner des moyens budgétaires complémentaires pour apporter une réponse qui soit un supplément d'âme, pas seulement un supplément financier, par rapport aux enjeux qui doivent être rencontrés, s'agissant de la prise en charge de personnes handicapées en situation d'urgence.

J'ai évoqué un million d'euros. Sans mieux si d'aventure la capacité m'était offerte d'en mettre davantage, mais ne tirons pas trop vite à blanc. On va d'abord essayer de voir ce que seront les chiffres.

Mais en ce qui concerne 2014, je me dois de vous apporter quelques précisions utiles. Tout d'abord, le budget global de l'AWIPH dédié au financement de solutions nominatives pour des personnes prioritaires en situation d'urgence, s'élève aujourd'hui à plus de 20 millions d'euros et on considère que le montant dévolu à de nouvelles situations en 2014 a été d'un peu plus de 4 millions d'euros.

À ce stade, ce budget a été totalement utilisé et a permis d'apporter une réponse aux besoins d'une centaine de personnes lourdement handicapées.

Une centaine, cela ne veut pas dire la totalité des besoins qui doivent être rencontrés, j'en suis conscient.

Pour ce qui concerne 2015 et les besoins qui devront être rencontrés, je sais qu'ils sont prégnants et que l'AWIPH va d'ores et déjà commencer l'année avec une septantaine de demandes urgentes non résolues. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut donner un coup financier complémentaire dès l'ajustement.

Dans l'attente de moyens supplémentaires, quelques-unes de ces solutions pourront être trouvées chaque mois, notamment grâce à d'éventuelles sorties de places nominatives et donc à la récupération des montants y

afférents.

Je comprends bien que c'est peu réjouissant de n'avoir comme seule perspective qu'un effet de substitution. Ce qu'il faut, c'est donner progressivement les moyens à l'agence de prendre en charge de manière plus complète l'ensemble des besoins urgents qui doivent être rencontrés, s'agissant de cas particuliers pour lesquels il n'y a pas nécessairement de réponses adéquates qui sont aujourd'hui disponibles en institutions.

L'AWIPH continuera de toute manière à travailler avec les dispositifs existants et encouragera plus que jamais, de la part des services d'accueil et d'hébergement pouvant effectuer des admissions dans leur agrément classique, un effort supplémentaire d'ouverture et d'attention aux situations urgentes. À brûle-pourpoint, cela m'amène à réfléchir. Ne devrait-on pas, à l'instar d'autres quotas qui se pratiquent dans certains cas de figure, envisager, dès lors qu'il y a un agrément qui le permettrait, une réflexion pour une prise en charge plus contraignante d'une série de cas prioritaires ? C'est une piste qui mérite d'être analysée. J'imagine qu'elle a certainement des écueils, sans quoi elle aurait probablement déjà été pensée par d'autres avant moi, mais à défaut, cela me semble être intéressant d'explorer cette option dans ce qu'elle pourrait avoir comme avantages ou inconvénients.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse et la réactivité qu'il y met.

C'est vrai que tout le monde est un peu angoissé et inquiet par le problème. Je suis enchantée qu'il ait quelques idées déjà et on va s'y mettre aussi de notre côté.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PAUVRETÉ INFANTILE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pauvreté infantile ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, le 17 décembre dernier, la RTBF lançait, pour la deuxième année consécutive, une opération de collecte de dons au profit des associations qui luttent contre la pauvreté des enfants.

En 2013, l'opération avait permis de récolter 1,2 million euros qui ont bénéficié à 33 associations.

Pour les spécialistes du terrain, il est important d'agir dès l'enfance afin de casser le cercle vicieux de la pauvreté et éviter que le schéma ne se reproduise la génération suivante.

Disposez-vous de chiffres permettant de mieux cerner l'ampleur de cette problématique de la pauvreté infantile en Wallonie ? Quelles sont les mesures mises en place par le Gouvernement afin de soutenir les associations qui luttent contre la pauvreté des enfants ? Quelles nouvelles actions comptez-vous développer afin de renforcer les politiques préventives de lutte contre la pauvreté telles qu'annoncées dans la DPR et plus particulièrement, chez les enfants ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est un sujet évidemment très vaste que l'on pourrait, a priori, aborder des heures durant, mais comme je ne pense pas que nous ayons le temps respectivement, on va pouvoir alors simplement s'en tenir aux éléments les plus concrets.

Suivant les chiffres dont nous disposons, le risque de pauvreté toucherait un enfant sur 10 en Flandre, un enfant sur quatre en Wallonie et quatre enfants sur 10 en Région de Bruxelles-Capitale. Je ne dispose cependant pas de chiffres précis permettant de mieux cerner l'ampleur de la problématique de la pauvreté infantile.

Comme vous, la problématique de la pauvreté infantile me touche et m'inquiète. Elle m'interpelle d'autant plus qu'elle comporte un risque d'atteinte à toute une série de droits de l'enfant, allant du droit alimentaire à l'éducation en ne passant pas les soins de santé et d'autres encore.

Le sujet est vaste et touche évidemment de nombreuses compétences.

Tous ces droits sont consacrés dans la convention internationale des droits de l'enfant, traité international adopté par l'assemblée des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

En, sa qualité d'État signataire, la Belgique et les différentes entités qui la composent ont pris des mesures pour sa mise en œuvre. C'est ainsi que depuis 2007, la Belgique s'est dotée d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant. Cette commission a contribué, en 2013, à la rédaction de documents en lien avec le droit de l'enfant. Il a émis des avis et coordonné le reportage quinquennal de notre pays pour le Comité de Genève, chargé d'examiner les progrès accomplis par les États

parties et de formuler les observations.

Dans ce cadre, chaque entité doit rédiger un plan d'action sur les droits de l'enfant. En date du 17 novembre 2011, le Gouvernement de la Wallonie et celui de la Fédération Wallonie Bruxelles approuvaient le plan d'action « Droits de l'Enfant 2011-2014 ». Ce plan qui se décline en trois axes : la gouvernance des droits de l'enfant ; l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant et enfin la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations.

Ces axes sont articulés sous forme d'objectifs stratégiques qui reprennent les recommandations de l'ONU, les objectifs stratégiques étant quant à eux déclinés sous forme d'objectifs opérationnels qui sont à leur tour déclinés sous forme de projets.

Un rapport intermédiaire d'évaluation du plan d'action des droits de l'enfant, transmis au Gouvernement wallon et à la Fédération, a été publié en novembre 2013.

Le niveau fédéral a permis des initiatives au travers d'un plan de lutte contre la pauvreté infantile auquel il a associé les entités fédérées.

En ce qui concerne plus spécifiquement mon action en qualité de ministre de l'Action sociale, je voudrais insister sur le fait qu'un combat contre la pauvreté infantile, pour être efficace, ne doit pas isoler le problème de son contexte. Ce sont avant tout les adultes qui contribuent à rendre effectif l'exercice des droits de l'enfant. La pauvreté des enfants résulte directement de la précarité des ménages dont ils sont issus.

Une lutte efficace contre la pauvreté infantile passe donc par un travail sur la politique d'accès au logement, à l'emploi, aux services, mais aussi sur une politique scolaire pour donner accès à la formation à tout un chacun.

Par ailleurs, j'ai déjà dit en d'autres occasions que je suis particulièrement sensible à la situation des familles monoparentales qui forment un groupe très vulnérable de notre société. Le risque de pauvreté pour les parents isolés est plus élevé que pour les autres formes de familles. L'essentiel des parents seuls avec enfants sont des femmes et 50 % des femmes seules avec enfants sont en dessous du seuil de pauvreté. Les risques élevés de précarisation que courent ces familles sont dus aux facteurs de risques sur le marché du travail, comme le niveau de formation et le genre.

J'ai demandé à mon cabinet de lancer une étude sur le *screening* de la législation wallonne pour voir s'il ne reste pas de dispositifs qui soient des freins aux droits des familles monoparentales. L'étude actuellement en cours pour la réforme des allocations familiales intégrera la réflexion sur ces aspects d'accès à la formation et de précarité des familles monoparentales. Mon objectif est de contribuer à briser le cycle infernal

suivant lequel un enfant issu d'un milieu précarisé devient à son tour un adulte en situation de précarité en raison d'un bagage émotionnel, cognitif ou autre problème de santé.

En conclusion, Madame la Députée, vous l'aurez compris, les problématiques dépassent largement le spectre de mes seules compétences, mais au travers de l'action sociale, je mets en place différentes actions en faveur des familles, quels que soient la configuration et le profil de ces familles. Ces dispositifs doivent améliorer la situation des individus et permettre un effet bénéfique, en tout cas, je le souhaite sur les enfants.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Vous y faisiez référence, le sujet est malheureusement vaste. Il est difficile de pouvoir analyser et enrayer la problématique en prenant un seul bout de la situation. Je suis heureuse de voir que vous avez une réflexion globale par rapport à la pauvreté infantile. Je pense qu'il est utile, nécessaire et important de pouvoir communiquer et d'en parler. En parler, c'est déjà être conscient du phénomène. Cela met déjà les choses sur la table. Cela permettra, je l'espère, d'évoluer positivement pour ces enfants, pour ces familles et familles monoparentales.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SANS-ABRI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les sans-abri ».

La parole est M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, peut-être d'abord revenir sur ce qui a été mis en place sous la dernière législature dans cette matière et entre autres :

- la mise en action de pôles d'urgence sociale dans les communes rurales et dans les villes de petite taille ;
- la réforme des services d'insertion sociale pour un meilleur accompagnement des personnes en isolement social et en grande difficulté socioprofessionnelle ;
- le renforcement du réseau de maisons d'hébergement pour les adultes en difficulté ;
- l'accent mis sur les relais sociaux, sachant qu'il y en a sept sur le territoire wallon, en garantissant un financement régional afin

d'organiser le Plan grand froid pour l'hébergement des sans-abri en hiver ;

- le soutien actif, depuis 2007, au réseau wallon de lutte contre la pauvreté, composé de 25 associations wallonnes qui défendent l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté.

Là, un certain nombre d'actions ont été menées. Des mesures importantes ont été initiées. Je pense que cela a le mérite d'être en place maintenant, même s'il faut toujours remettre le travail sur le métier.

À l'entame de cette nouvelle législature, j'aimerais obtenir des précisions sur les questions suivantes, sachant que l'on a quand même déjà abordé le sujet dans le débat budgétaire.

Il y a des questions que j'avais envie d'approfondir. Combien de places de lits dans les abris de nuit, dans les maisons d'accueil, dans les casernes sont actuellement disponibles sur l'ensemble de la Wallonie pour accueillir les personnes les plus démunies ?

Quels sont les financements prévus pour les plans implémentés dans les entités de plus ou moins 50 000 habitants ?

Existe-t-il des villes moyennes et de grandes tailles qui n'ont pas encore de structures d'accueil des abris de jour ou de nuit pour les sans-abri ?

Va-t-on renforcer et augmenter le financement des structures existantes ? Quelles sont les conditions à remplir pour les structures qui souhaiteraient obtenir un premier financement ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les petites précisions que j'aurais voulu obtenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je m'attendais évidemment à la rentrée à avoir au moins une question sur la problématique des SDF. Voilà, elle est arrivée. Je vais pouvoir y répondre.

Le nombre total de places disponibles en maisons d'accueil et en abris de nuit en Wallonie pour l'année 2014 s'élève à 2 250 places. Pour les abris de nuit, il y a une capacité totale de 166 lits : 69 dans le Hainaut, 64 à Liège et 33 à Namur auxquels, auxquels on ajoute 117 couchés dans les abris de nuit supplémentaires, notamment dans les casernes militaires. Nous avons 218 places dans les maisons de vie communautaires et concernant les maisons d'accueil, on peut trouver 1 731 places qui se répartissent comme suit : 176 dans le Brabant wallon, 714 dans le Hainaut – ce qui représente d'ailleurs la plus grande capacité d'accueil – 513 dans la

Province de Liège, 125 au Luxembourg – la plus petite capacité d'accueil – et enfin 203 lits dans la Province de Namur. Finalement, on peut encore trouver neuf lits dans les maisons d'hébergement de type familial dans le Hainaut et neuf également dans la Province de Liège.

En matière de subventionnement, les subventions octroyées actuellement en matière de sans-abri et de personnes très précarisées le sont au profit des relais sociaux installés dans les grandes villes wallonnes, étant entendu que le relais social a pour vocation d'opérer sur l'entièreté de l'arrondissement administratif, ne l'oublions pas.

Pour 2014, le financement total – en dehors des Plans grand froid – des relais sociaux s'était élevé à 8 531 598,38 euros. Les plans Grand Froid développés par ces mêmes relais sociaux pour la période 2014-2015 ont, quant à eux, bénéficié en 2014 d'une subvention régionale globale de 427 500 euros. Les relais sociaux de Charleroi et de Liège ont, par ailleurs, bénéficié d'une subvention fédérale supplémentaire de 50 000 euros pour chacune de ces deux grandes villes dans le cadre de ces mêmes plans Grand Froid.

Il faut rappeler que les problèmes des sans-abri ne se posent pas qu'en hiver, ce que la médiatisation actuelle pourrait laisser penser, mais qu'il s'agit d'une problématique bien plus étendue et complexe. On serait d'ailleurs parfois bien surpris du nombre de décès de SDF en période de grandes chaleurs qui n'est pas loin, si pas parfois plus important que le nombre de décès en période hivernale.

L'action des relais sociaux vise également une recherche permanente de solutions à cette dure réalité en finançant les projets qui leurs sont proposés, tant par des acteurs publics - je pense essentiellement aux CPAS - que par le secteur associatif très important également dans cette action. Parmi ces relais sociaux, il existe une ville de plus de 50 000 habitants, chef-lieu d'arrondissement, qui ne dispose pas d'abri de nuit à savoir la Ville de Tournai. Quant à la notion d'abri de jour, elle n'existe pas. Il est plutôt question de l'organisation d'un accueil de jour qui est mis en œuvre par plusieurs opérateurs assez diversifiés et qui permet d'organiser un accueil dans un lieu chauffé, de proposer quelques boissons, voire parfois même des repas.

Certains portent la dénomination de chauffoirs et d'autres sont connus sous un autre nom sans doute moins stigmatisant. Tous les relais sociaux coordonnent en tout cas ce type de dispositif avec, je le dis une nouvelle fois et je les salue vraiment pour leur travail, la richesse du secteur associatif.

Ma position est actuellement de garantir aux relais sociaux pour 2015 et les années suivantes, le maintien des subventions à leur niveau actuel ce qui, dans le

contexte de maîtrise des dépenses de la Wallonie, est plutôt un signal important et positif.

Les relais sociaux sont, par ailleurs, financés via des subventions non réglementaires – les fameuses subventions facultatives – notamment via un financement de capteurs logement qui permettent d'assurer un suivi psychosocial des personnes précarisées et leur accompagnement dans une recherche de logement stable.

En ce qui concerne le financement de nouvelles structures, les conditions sont reprises dans le Code wallon de l'action sociale, partie réglementaire, aux articles 66 à 136. De nouvelles demandes sont en cours. Nous avons notamment décidé de financer une nouvelle maison de vie communautaire en Brabant wallon, à Ottignies pour être précis. Les moyens budgétaires pour 2015 ont d'ailleurs été adaptés en vue de cette décision. Pour le futur, dès que des marges budgétaires s'avèreront possibles, nous serons bien évidemment attentifs à renforcer cette offre d'accueil et d'hébergement à destination des plus démunis, non sans avoir au préalable évalué les meilleures solutions possibles à cette problématique ô combien importante à nos yeux. C'est ce à quoi s'attache en tout cas mon cabinet, dès à présent, et pour les prochains mois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la précision de votre réponse. Je me réjouis de l'obtenir afin de pouvoir l'analyser plus en profondeur. Vous m'avez donné un certain nombre de chiffres et je ne les ai pas tous retenus d'un coup. Il va donc falloir que je regarde un peu tout cela.

La problématique est importante. On connaît le problème dans les grandes villes. Il est vrai que c'est essentiellement là que la misère se concentre, mais il n'y a pas que là. Les villes moyennes et dans les petites villes connaissent aussi ce problème des sans-abri. Je pense que nous devons avoir un œil attentif sur ce problème de sans-abrisme dans les villes moyennes, ainsi que dans les petites villes, car c'est une réalité.

Je le vois dans la ville où je suis, nous avons aussi un abri de nuit et un abri de jour. Ce ne sont peut-être pas les dénominations officielles, mais c'est comme cela qu'on les appelle. Là, ce n'est pas simple, il faut, sans arrêt, améliorer le système, que ce soit l'abri de jour, avec la tasse de café, la nourriture qu'il faut apporter parce qu'il y a de plus en plus de gens qui sont précarisés et qui n'ont même plus de quoi se nourrir. Je pense que le rôle des pouvoirs publics est de venir en aide, de façon importante, à ces personnes qui sont exclues de la société.

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux et de reprendre à

14 heures. C'est ce qui était prévu au niveau de l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - J'avais juste une petite suggestion : ne pourrions-nous pas terminer l'aspect « aide aux personnes » et commencer à 14 heures par les transports ?

Si plusieurs personnes ont des problèmes d'agenda, je me conformerai aux décisions prises.

Mme la Présidente. - J'ai signalé à M. Bouchez que ce serait pour cette après-midi. S'il n'est pas là alors qu'il pouvait se rendre disponible, ce serait un peu délicat. Maintenant, nous pouvons avancer. Si vous souhaitez, ainsi que M. Daele, intervenir, si cela convient à M. le Ministre, cela ne me dérange pas. Nous pouvons déjà avancer de cette façon et je terminerai...

Mme Salvi (cdH). - Ce qui est fait est fait.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN GRANDE DÉPENDANCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan « grande dépendance » ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vais vous interroger sur le plan Grande Dépendance qui a été mis sur pied en septembre 2013 et que le Gouvernement précédent avait adopté pour les personnes en situation de handicap. Il prévoyait un budget de 4,425 millions d'euros.

Le plan Grande Dépendance prévoyait différentes mesures. Tout d'abord, des créations de places pour les cas prioritaires. L'objectif était de créer 50 à 60 places supplémentaires chaque année pour atteindre un minimum de 500 places supplémentaires à l'échéance de l'actuel contrat de gestion, soit 2017.

Il y avait également les budgets d'assistance

personnelle qui visaient un objectif de 100 bénéficiaires supplémentaires. Au total, il y aurait environ 450 bénéficiaires à l'heure actuelle. L'objectif étant d'atteindre 750 bénéficiaires en 2017.

Les services ambulatoires, également : 300 bénéficiaires supplémentaires pour atteindre le chiffre de 9 000 en 2017.

Les logements et accueils de jour avec une augmentation de 700 bénéficiaires supplémentaires. L'objectif étant d'atteindre 4 000 bénéficiaires en 2017.

Depuis, le Gouvernement a changé. Je voudrais donc savoir, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est de ce plan Grande Dépendance ? Au regard du budget de l'AWIPH, peut-on considérer qu'il sera déjà partiellement mis en œuvre en 2015 ?

Lors de l'analyse du budget de l'AWIPH, le 9 décembre, au sein de cette commission, nous avons constaté qu'une grosse partie du budget du plan Grande Dépendance qui avait été décidé, est passée en cas prioritaire : 1,7 million d'euros sur les 4,5 millions d'euros sont passés en cas prioritaire.

Monsieur le Ministre, ces objectifs chiffrés qui étaient ceux du Gouvernement précédent, il y a un peu plus d'un an, sont-ils maintenus ? Y a-t-il des mouvements au sein de ces catégories ? Je pense, notamment, aux cas prioritaires : quelles sont vos ambitions à ce niveau, aussi bien à la hausse, qu'à la baisse ? Avec enveloppe fermée, si l'on augmente des bénéficiaires dans certaines catégories, cela veut dire qu'il y a une baisse dans d'autres. Je voulais donc savoir ce qu'il en était, si ces objectifs sont toujours d'actualité. Si non, comment sont-ils revus et avec quelle ventilation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, dans le cas du plan Grande Dépendance, le Gouvernement avait décidé de consacrer, vous l'avez rappelé, un budget de 4,5 millions d'euros en 2014. Cette décision a été exécutée et plusieurs mesures ont été prises dans le courant de l'année qui vient de s'achever.

Premièrement : 2,1 millions d'euros ont été octroyés aux départements accueil-hébergement et répartis de la manière suivante : la cellule des cas prioritaires a été refinancée à hauteur de 1,7 million d'euros. Grâce à cette mesure, 100 solutions ont été trouvées durant l'année 2014, nous venons d'en parler, via le mécanisme des agréments et des conventions nominatives.

Par rapport aux années précédentes, ce chiffre a

presque doublé et se révèle particulièrement interpellant. De même, le service agréé partiellement subventionné, le SAPS, au détour du possible, a bénéficié d'un agrément subventionné en services d'accueil de jour pour adultes, dans la mesure où ce service prend en charge principalement des personnes de grande dépendance.

Les services agréés partiellement subventionnés ont également reçu un refinancement de 220 000 euros pour organiser les activités pour les personnes handicapées. Ensuite, ce plan Grande Dépendance a consacré un montant de 1,25 million d'euros pour la Direction des services d'aide en milieu de vie. Ainsi, 450 000 euros ont été consacrés aux services organisant du répit. Ceux-ci ont fait l'objet d'ailleurs d'un arrêté du Gouvernement wallon qui les a ainsi pérennisés et intégrés dans le dispositif réglementaire wallon. Vingt-trois services ont été agréés, dont deux services supplémentaires : un spécialisé dans la prise en charge de personnes présentant de l'autisme, l'autre à destination de personnes présentant un polyhandicap.

Ce sont 600 000 euros qui ont été affectés aux services d'accompagnement. Cette mesure a permis le subventionnement d'un peu moins de neuf équivalents temps plein et des frais y afférents, notamment les frais de déplacement, et une augmentation de 174 dossiers subventionnés.

Deux cent mille euros ont été consacrés à l'après-parents, via un refinancement et une redéfinition des missions du service support AHM, service référent en matière d'après-parents : formation des services d'accompagnement à cette approche, rédaction d'un référentiel après-parents, et cetera.

Ajoutons que 750 000 euros ont été consacrés à une extension du budget d'assistance personnelle. Celui-ci a permis d'octroyer le BAP à plus d'une centaine de bénéficiaires supplémentaires : 359 en 2013 contre 475 en 2014.

Enfin, 400 000 euros ont été consacrés à l'extension des activités citoyennes. Cette extension du programme d'initiatives spécifiques vient de m'être soumise pour approbation et je m'en réjouis. Ce sont donc 12 projets supplémentaires qui seront soutenus en 2015.

Je crois ainsi vous avoir démontré que la décision du Gouvernement a bien été exécutée et a fait l'objet d'un suivi attentif. Ceci constitue un premier pas, j'en ai bien conscience, et j'étudie, à ce jour, la possibilité de renforcer ce plan dans les prochaines années, en pleine collaboration avec l'AWIPH.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce sont des informations, par rapport à ce qui a été mis en œuvre, dont on disposait déjà.

Quant à ma question de savoir si les objectifs chiffrés qui ont été émis sont validés ou si vous souhaitez avoir des variations, là je n'ai pas de réponse. Il va falloir donc être attentif à vos actes. Tant que les objectifs ne sont pas changés, j'estime qu'ils restent d'actualité. Je risque donc de continuer à vous interroger pour savoir comment vous allez les atteindre.

INTERPELLATION DE MME SALVI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LA CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ACTIVES EN PRISON AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les propositions formulées par la Concertation des associations actives en prison aux autorités compétentes ».

La parole est à Mme Salvi pour développer son interpellation.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, la Concertation des associations actives en prison regroupe, à l'heure actuelle, 46 associations qui sont actives, soit en prison, soit à la sortie de prison et qui interviennent dans différents domaines comme l'aide psychosociale, la formation, l'enseignement et toute une série d'autres choses.

La CAAP veut ainsi favoriser des synergies au sein du secteur associatif, notamment pour renforcer la concertation entre les différents acteurs concernés, leur but étant d'insérer, voire de réinsérer socialement les détenus dans la société.

La CAAP est représentante de ce secteur et est partie prenante bien sûr du travail préparatoire de la CIM qui vise la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Les associations représentées au sein de cette association estiment qu'actuellement « la politique pénitentiaire est un échec », même si elle ne dispose pas pour en juger – reconnaissons-le – de chiffres objectifs à propos du taux réel de récidive. Ce sera – et j'y reviendrai à la fin – la question un peu moteur de toute cette interpellation.

Au travers de son mémorandum, la CAAP, que vous avez reçue comme la plupart d'entre nous, a souhaité adresser aux pouvoirs publics des propositions en vue de donner un sens à la privation de liberté, que ce soit aux niveaux fédéral, communautaire ou régional. Il est

clair que ce n'est pas le niveau régional seul, et en tout cas votre ministère seul, qui pourra répondre à l'ensemble du mémorandum. Je vais essayer d'être synthétique et de résumer en tout cas les différents points sur lesquels nous sommes directement interpellés.

La CAAP demandait avant tout, et c'était leur première demande, aux entités fédérées, de veiller à ce que la Conférence interministérielle se réunisse d'urgence, tout cela dans la logique de la sixième réforme de l'État, afin d'entériner, de préciser, les recommandations du comité de pilotage permanent. La première question est de voir de quelle manière les choses vont se mettre en place ou sont occupées à se mettre en place entre le niveau fédéral et les différentes entités fédérées, notamment par rapport aux recommandations de ce comité de pilotage.

Le deuxième point qui était soulevé par les associations membres de la CAAP était « l'absence d'une politique globale, d'une offre structurée et intégrée, permettant de coordonner les ressources entre établissements ». L'offre d'aide et de services est très différente d'une prison à une autre. C'est quelque chose que l'on a découvert. Je pensais que les choses étaient régulées et organisées dans l'ensemble des établissements. Or, on se rend compte que pas du tout. Les initiatives proposées sont parcellaires, ponctuelles et parfois beaucoup trop dépendantes de la volonté locale.

Dans ce contexte, l'harmonisation, le développement et la diversification de l'offre d'aide et de services sont intimement liés à l'implication active des organismes d'intérêt public, comme le FOREm, Actiris, l'ADEPS pour toute la question du sport, ainsi que d'autres services subventionnés par les entités fédérées, au sein donc des prisons. Dans cette logique et ce questionnement, la CAAP propose une série d'opérations, dont notamment la généralisation des plateformes Connexion-Réinsertion permettant aux détenus de rencontrer une série d'opérateurs extérieurs en prison, afin de réfléchir à tout l'aspect de la réinsertion lors de leur sortie. Je m'étonne qu'il n'y ait pas une coordination, en tout cas une réflexion commune sur l'ensemble des prisons qui se trouvent sur notre territoire.

La troisième réflexion porte sur le nerf de la guerre qui est la subsidiarité et les difficultés pour ces associations de déployer de manière uniforme leur offre au sein de l'entièreté des prisons. Là aussi, une série de propositions sont mises en avant, notamment le fait d'augmenter les moyens disponibles pour appliquer le programme pédagogique minimum élaboré par la Fédération des associations pour l'éducation en prison, et ce dans toutes les prisons, y compris les nouveaux établissements, et d'inciter d'autres opérateurs potentiels à développer leurs programmes d'activités en prison.

Le quatrième point concerne l'environnement carcéral. Vous le savez, cet environnement est peu favorable à la qualité de vie et à la santé, que ce soit pour la personne incarcérée ou pour le personnel pénitentiaire. L'incarcération expose ces populations à des problématiques sanitaires graves et les associations membres de la CAAP déplorent que, actuellement, les pouvoirs qui subsidient ce que l'on appelle les soins curatifs, que ce soit au niveau du SPF Justice et la Région wallonne, ou tout ce qui concerne la promotion et prévention de la santé, dispatchés entre la Communauté française et la Région wallonne, « se désresponsabilisent » – je les cite – au niveau de leur mission. Le transfert de la compétence de la promotion de la santé de la Communauté française à la Région wallonne ne doit effectivement pas se faire au détriment des personnes incarcérées.

Là aussi, une série de solutions sont proposées, notamment le fait de pouvoir diffuser les campagnes de sensibilisation et de prévention à la santé au sein même des prisons, ce qui ne semble pas être le cas actuellement, et de pouvoir y promouvoir le dépistage des maladies virales, en particulier la tuberculose, le VIH et le VHC.

Le dernier point sur lequel la CAAP souhaite insister, c'est toute la logique qui est liée à la sixième réforme de l'État puisque cette réforme prévoit – on le sait – la communautarisation des maisons de justice, qui relèvent actuellement du SPF Justice, et des services d'aide sociale aux justiciables, qui relèvent actuellement des Régions. Cela risque en effet d'engendrer une certaine confusion des rôles, qui sont pourtant distincts, en tout cas à l'heure actuelle, au niveau de ces deux structures. La CAAP propose dès lors de distinguer les maisons de justice des services d'aide sociale aux justiciables, ainsi que leurs missions respectives et d'encourager les Régions à ne pas non plus se désinvestir de ces prisons, suite au retrait de la compétence des services d'aide sociale aux justiciables.

Dès lors, Monsieur le Ministre, et je vous le disais en introduction de cette interpellation, la première question qui s'impose, c'est : qu'en est-il des récidives et des coûts – que l'on dit énorme – qu'elle engendre ? L'équation serait de dire : un investissement plus important en termes d'accompagnement social dans les prisons ne nous permettrait-il pas dès lors de déjà résoudre une série de problèmes lorsque ces détenus sortent, lorsqu'ils ont payé leur dû à la société ?

Aujourd'hui, le sentiment, c'est qu'ils ne sont pas tout à fait considérés comme des citoyens comme les autres, puisque, effectivement, ils ont commis un délit. Ils ont payé leur dû, mais ils vont devoir continuer à le payer, même lorsqu'ils sortent de prison, alors que la réflexion est de dire : si l'accompagnement social était plus soutenu en interne et juste au moment de la sortie, n'y aurait-il pas aussi un gain pour la société de façon générale ? Dispose-t-on aujourd'hui en Wallonie de

chiffres objectivés quant à la récidive d'anciens détenus et son coût pour la société ?

Un simple exemple : j'ai déjà vu, notamment sur Charleroi, des détenus qui sortent de la prison de Jamioulx un vendredi à 16 heures, ils n'ont absolument aucune référence en termes d'accompagnement social puisqu'à ce moment-là tout est fermé, il n'y a pas de possibilité de contacter le CPAS ou tout autre dispositif, rien qui existe le samedi et le dimanche. Donc, le premier contact qu'ils peuvent avoir avec la société, s'ils n'ont pas la chance d'être accompagnés par leur famille, c'est le lundi matin. Donc, l'errance commence dès leur sortie de prison.

Viendra seulement ensuite la question de savoir ce qu'il convient de faire pour limiter le coût. La question est de savoir si vous avez déjà eu l'occasion de prendre connaissance du mémorandum 2014 de l'ensemble de ces associations. Voir de quelle manière, au niveau de la Région wallonne, en tout cas au niveau de votre ministère de l'accompagnement social, comment vous pouvez vous positionner par rapport aux différentes propositions. Y a-t-il une série de propositions qui pourraient être en réflexion par rapport aux actions que vous pourriez mener demain en termes d'action sociale et de santé ? Par rapport à une série de ces propositions, avez-vous déjà ou non, à l'heure actuelle, une réponse positive, voire une issue favorable ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour aborder la première des 20 pages de réponse...

Mme Salvi (cdH). - Vous pouvez me les transférer par écrit. Il n'y a pas de problème, je serai très souple.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je prends bonne note.

Madame la Députée, merci pour votre interpellation. C'est une interpellation qui fait suite, vous ne vous en êtes pas cachée d'ailleurs, à la diffusion du mémorandum de la Coordination des associations actives en prison.

Au préalable, je me dois de vous rappeler que, dans le cadre du transfert des compétences inhérentes à la sixième réforme de l'État en matière de santé, la prévention est devenue une compétence de la Wallonie, une compétence qui restera néanmoins partagée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce qui touche à l'enfance.

Actuellement, ce secteur fait l'objet d'une période de transition pendant laquelle l'administration communautaire continue à gérer administrativement les

dossiers relatifs à cette matière.

Par ailleurs, l'aide aux détenus et l'aide sociale aux justiciables sont désormais regroupées au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ne m'appartient pas ici de juger de l'opportunité de leur association au sein de l'administration avec les maisons de justice. Reconnaissons tout de même que celles-ci effectuent des missions d'assistance sociale autre que du contrôle de condamnés.

Compte tenu de cette nouvelle répartition des compétences, il ne m'appartient dès lors pas d'aborder le rôle des associations en lien avec cette compétence. Vous m'en voyez désolé. C'est plus par correction vis-à-vis de mes collègues que par volonté d'éluider la question.

Pour ce qui relève des soins de santé, ceux-ci continuent de relever des compétences de l'État fédéral, singulièrement du SPF Justice. À ce propos...

Mme Salvi (cdH). - Je vous coupe, mais j'avais demandé que l'on ne se déresponsabilise pas non plus complètement.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - À ce propos, il importe d'apporter quelques nuances en fonction du statut du justiciable une fois condamné. L'intervention d'une mutuelle reste alors dans certains cas possible.

Je n'ignore évidemment pas les dispositions retenues dans la loi de principe concernant l'administration pénitentiaire, ainsi que le statut juridique des détenus du 12 janvier 2005, ou la fameuse loi Dupont. En matière de santé, il en résulte un but à atteindre, à savoir que chaque détenu puisse bénéficier, comme dans la société libre, de soins de qualité, de soins adaptés à son état de santé spécifique.

Ce but ambitieux nécessite des moyens, c'est évident, et dans le cadre des compétences régionales en matière de santé héritées d'une précédente réforme de l'État, certains services de santé mentale disposant d'une initiative spécifique toxicomanie ou prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel, et les services spécialisés en matière d'assuétudes agréés par la Région wallonne sont régulièrement confrontés à ces questions résultant du partage des compétences.

Le Code wallon de l'action sociale et de la santé est très clair à cet égard, l'action de ces services est, sur le plan curatif, strictement ambulatoire. Ceci n'empêche nullement la coopération avec les professionnels de la santé œuvrant au sein des institutions pénitentiaires. En effet, dans le même temps, ces services agréés sont invités à organiser leur prise en charge en collaboration avec les réseaux autour du patient.

De nombreux patients, particulièrement en matière d'assuétudes, connaissent des trajectoires de vie chaotique comptant plusieurs incarcérations successives. Pour nos services agréés, il importera donc de veiller à la continuité des soins et surtout de maintenir le lien, élément essentiel en vue de toute réinsertion, ce qui est fondamental également dans un objectif de diminution de la récidive.

D'autre part, ces services sont bien évidemment autorisés à diffuser de l'information auprès des patients et de leur entourage. Il s'agit d'une de leurs missions. C'est ainsi qu'en matière d'assuétude, certains d'entre eux sont impliqués dans le projet Step by Step porté par la Fédération des institutions pour toxicomanes bénéficiant d'une reconnaissance par la Wallonie, conformément aux dispositions du CWASS. Ce projet est subventionné par le SPF Justice et il vise à faciliter et à améliorer la prise en charge des détenus toxicomanes par d'autres associations spécifiques à la sortie de la prison.

L'Institut national de criminalistique et de criminologie a publié en 2012 les chiffres sur le taux de récidive en Belgique. Quatre ex-détenus sur dix retournent en prison. Ces chiffres sont clairement préoccupants, mais il n'existe pas d'estimation sur le coût de la récidive.

Le travail réalisé par les services d'aide sociale aux justiciables, qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 1er janvier 2015, n'est qu'un volet de l'aide apportée aux ex-détenus.

Comme vous le mentionnez, de nombreuses autres compétences régionales concernent le public des détenus et ex-détenus : la santé, la promotion de la santé, l'insertion socioprofessionnelle ou la formation. Je suis tout à fait conscient de ces aspects, mais même si c'est avant tout une réflexion profonde sur le rôle de la prison lui-même qu'il faudrait pouvoir mener, je pense que cela ne doit pas nous dédouaner d'avoir, à un moment donné, comme on l'a vis-à-vis d'autres publics cibles, une action spécifique de la Wallonie à l'égard du public qui est hébergé dans les prisons.

Singulièrement, et je trouve votre réflexion pertinente à cet égard Madame la Députée, s'agissant de la capacité d'intensifier ou, si pas même, d'organiser un accompagnement social qui s'opère au sein de la prison avant la sortie.

Je pense que les autorités régionales ne doivent pas se désintéresser ni se désinvestir des prisons en raison du transfert des compétences, mais l'on doit veiller évidemment, dans la lasagne institutionnelle qui est la nôtre, à travers probablement l'outil des conférences interministérielles, à avoir une action qui soit coordonnée et pertinente. En tout cas, personnellement et intellectuellement – probablement que ce ne sera pas en 2015, car j'ai suffisamment chargé la barque de mes

collaborateurs – pour les années à venir, qu'il y ait une réflexion pour un plan d'action spécifique dans les compétences qui sont du ressort de la Région, à tout le moins et si possible de la Région et de la Communauté, à l'égard du public qui est incarcéré, cela me semblerait être à la fois pertinent, pour des questions ne fût-ce que de santé, et utile si l'on veut réduire les taux de récidive.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie Monsieur le Ministre d'avoir pu aborder ce genre de thématique dans cette commission parce que je me rends bien compte que chacun envoie son mémorandum et puis on a des affinités ou pas en fonction des propositions, des revendications. Il me semblait important, en tout cas au sein de cette commission, de pouvoir poser le débat, c'est ce que l'on a fait ce matin. Je ne m'attendais pas à avoir des réponses définitives parce que c'est, comme M. le Ministre l'a souligné, un vaste sujet qui concerne l'ensemble des niveaux de pouvoir. Un chiffre effectivement plus qu'interpellant c'est quatre personnes sur dix qui retournent en prison, en tant que politique, je pense que l'on ne peut pas ne pas réagir face à ce type d'information, à ce type de chiffre.

Je suis heureuse d'apprendre et d'entendre que nous pourrions mener ensemble une réflexion à partir de 2016. Je suis bien consciente des nombreux défis que le ministre a à relever. En tout cas, on en a parlé très longuement lors de nos débats budgétaires. La question ici n'était évidemment pas de charger un peu plus la barque, mais en tout cas de pouvoir poser le débat, d'entamer la réflexion et de voir de quelle manière, pour la fin de cette législature, on pourra avoir une réflexion beaucoup plus approfondie notamment sur l'accompagnement social. Je pense que la piste qui est sur la table qui est celle de réfléchir à un accompagnement social au moment où le détenu se trouve en prison pour travailler à sa réinsertion dès le moment de sa sortie me paraît tout à fait intéressante et une piste sur laquelle nous devons pouvoir travailler.

Mme la Présidente. - Si je comprends bien, Madame Salvi, vous souhaiteriez poser votre dernière question orale.

Mme Salvi (cdH). - S'il n'y a pas de souci. Je suis encore là cet après-midi. On peut donc arrêter et recommencer après.

Mme la Présidente. - Je préférerais arrêter ce qui permettra à tout le monde de prendre le temps de se sustenter.

Mme Salvi (cdH). - Pas de problème, je vous remercie Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Nous sommes toujours dans le volet relatif aux aides aux personnes, dans le cadre des compétences de M. le Ministre Prévot.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POURSUITE DU « *HOUSING FIRST* » EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la poursuite du « *Housing First* » en Wallonie ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, dans le cadre de la DPR de 2014-2019, le Gouvernement wallon, s'est engagé à faire de la politique de relogement des sans-abris et des personnes mal logées une « politique prioritaire conçue comme un mode de réinsertion complémentaire aux dispositifs existants ».

Le Gouvernement wallon nous a dit, à plusieurs reprises, vouloir mener une « vaste réflexion sur la prise en charge des sans-abris, en fonction – et c'est important – des disponibilités budgétaires, en initiant une politique de relogement prioritaire, appelée *Housing First*, qui consiste en un accès rapide au logement couplé à un accompagnement personnalisé ».

Pour faire bref, le *Housing First* propose en fait un changement complet de paradigme puisque le fait d'accéder à un logement n'est plus une étape ultime, mais vraiment la première étape d'un processus de rétablissement et de réinsertion.

Ce projet, *Housing First Belgium*, dont on entend parler un peu partout, ce sont avant tout des équipes de terrains et des acteurs sociaux qui sont issus des cinq grandes villes belges. Au niveau wallon, c'est Charleroi et Liège qui avaient été sollicités. Ces villes se sont associées afin d'expérimenter ce projet qui nous vient des États-Unis. C'est le pouvoir fédéral qui, jusqu'à présent, a soutenu pour une durée de deux ans, ce projet expérimental d'innovation sociale, je le rappelle, via un

fonds de la Loterie nationale, pour un montant global de 860 000 euros. Pour le relais social de Charleroi, par exemple, c'est un montant de 174 000 euros par an, pour le développement de ce projet.

À Liège et à Charleroi, les projets sont actuellement pilotés par les relais sociaux. L'objectif était tout d'abord de définir un certain nombre de logements dans lesquels les personnes pouvaient être accompagnées. Les relais sociaux ont travaillé avec les sociétés de logements sociaux – la Sambrienne et la Maison liégeoise – avec les AIS, le capteur logement, du logement collectif.

À ce jour, 20 personnes sont accompagnées à Charleroi, dont 18 sont toujours en logement. Le nombre à atteindre était de 24 personnes, c'est un point très important. Sur Liège, le nombre à atteindre était de 20 personnes et 11 sont actuellement accompagnées.

Vous devez également savoir que la première entrée en logement a eu lieu au mois de septembre 2013. Les subventions étaient normalement prévues pour deux ans. Le temps de lancer la machine, de trouver les personnes qui allaient accompagner, de trouver les personnes qui étaient sélectionnées pour entrer dans le projet, de trouver les types de logements, cela a fait qu'in fine le projet commence véritablement, il y a un peu plus d'un an, en septembre 2013.

À l'échelle du pays, ce sont plus ou moins 100 personnes sans-abri qui ont pu être relogées et qui sont toujours accompagnées aujourd'hui.

Au niveau du calendrier, l'expérience devrait arriver à terme en juillet 2015, c'est à ce moment-là qu'il y a une évaluation des freins, mais aussi des facilitateurs à l'implémentation de cette orientation d'une nouvelle réinsertion. Je ne vous cache pas qu'actuellement, les relais sociaux sont toujours en attente d'une réponse du Gouvernement fédéral. Malgré le fait que le budget ait été bouclé à la fin du mois de décembre, les relais sociaux ne sont toujours pas assurés de la dotation initiale des 860 000 euros, donc de leur répartition au niveau des grandes villes. Pour l'instant, il y a une certaine inquiétude sur la poursuite du projet.

Pourquoi est-ce que je viens avec ce genre de dossier dans cette commission ? Il y a quelques mois, votre collègue M. Furlan, ministre du Logement, a également été interpellé sur le sujet. On a eu le sentiment qu'il estimait que c'était plutôt de la compétence du ministre des Affaires sociales. C'est pourquoi il me paraissait important d'également porter ce dossier au sein même de notre commission.

Je fais également un parallélisme avec Bruxelles. Sur proposition de Céline Fremault, un budget important de 500 000 euros a été dégagé pour poursuivre le projet pilote *Housing First* sur l'ensemble de la Région bruxelloise, en cofinancement avec le projet initial.

La question est de savoir si la poursuite d'un tel système est également possible financièrement – c'est le nerf de la guerre, c'est donc la première question – matériellement et juridiquement en Wallonie. Est-ce une éventualité déjà prévue pour les prochaines années ?

Des réunions de travail ont-elles déjà eu lieu en collaboration avec le ministre wallon du Logement pour déterminer un cadre opérationnel afin de mettre en œuvre ce programme structurel à court, moyen et long terme ? Aujourd'hui, c'est quelque chose d'expérimental, mais quand on rencontre les acteurs locaux, on se rend compte combien ce projet d'accompagnement est porteur. Les personnes qui ont retrouvé du logement peuvent aujourd'hui développer la réinsertion sociale à partir du fait qu'ils sont bel et bien dans un logement. Même si je comprends parfaitement le fait qu'il faille évaluer la manière dont tout cela se développe en Belgique, puisque c'est un projet de l'étranger sur lequel les uns et les autres travaillent, il me paraît important de pouvoir anticiper.

Comme gérer c'est aussi prévenir et anticiper, j'aurais souhaité savoir de quelle manière l'anticipation allait être possible au niveau du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question me permet de resituer le contexte de cette expérience pilote soutenue par l'État fédéral via la Loterie nationale.

Depuis quelques années, un certain nombre de pays européens ont développé de nouvelles pratiques dans la lutte contre le sans-abrisme en visant l'insertion par le logement. Ils se sont inspirés d'un modèle initié à New York en 1992, le *Housing First*.

L'idée est de proposer un saut immédiat de la rue au logement, sans condition, sans obligation de soins/cure préalables, sans promesse d'une mise en projet. Il s'agit d'une structure d'accueil bas-seuil, comme on le qualifie. C'est une alternative au parcours d'insertion classique, habituellement constitué de plusieurs étapes – abri de nuit, maison d'accueil, logement de transit – avant celle, ultime, si le processus aboutit, du logement individuel.

Les pratiques inspirées du modèle *Housing First* démontrent que, avec l'accompagnement intensif adéquat, l'accès et le maintien en logement est possible, même pour des personnes sans-abri aux profils particulièrement fragiles.

Pendant deux ans, dans les cinq plus grandes villes belges – Anvers, Gand, Bruxelles, Charleroi et Liège – des pratiques inspirées du modèle *Housing First* sont testées. L'objectif est de mettre en évidence les conditions d'efficacité et d'efficience et de formuler des recommandations pour le développement de pratiques et

de politiques futures.

Concrètement, pour répondre à cet objectif, sous une coordination nationale, six équipes d'accompagnement en logement ont adapté le modèle américain aux réalités qu'elles connaissent ainsi qu'à leurs propres compétences, moyens et besoins. Cent personnes seront ainsi accompagnées en logement. Elles présentent un long parcours de vie en rue ainsi qu'un profil particulièrement fragile, au niveau de la santé physique et/ou de la santé mentale et/ou des addictions.

Également, un processus d'évaluation est mené par des observatoires de la précarité – le Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté et le Relais social de Charleroi. L'évolution des personnes accompagnées par les équipes est comparée à celle de 200 autres personnes, toujours en situation de sans-abrisme ou relogées, mais ne bénéficiant pas d'un accompagnement de type *Housing First*, cela au travers de trois temps de mesures, donc tous les six mois.

La première personne est entrée en logement le 1er septembre 2013. Aujourd'hui, 58 personnes sont passées du statut de sans-abri à celui de locataire et sont accompagnées par les équipes du projet. Cette première étape de l'expérimentation dépend de la capacité à trouver un logement salubre à loyer accessible et des meubles pour l'équiper. Pour ce public spécifique, cela reste difficile, tant dans le parc locatif public que privé.

Au moment de l'entrée en logement, malgré la gravité des problématiques de santé rencontrées, une très faible minorité des personnes suit un traitement, moins de 3 %.

Très vite, après quelques semaines, la plupart des locataires accompagnés utilisent adéquatement leur nouveau logement – dormir dans son lit, cuisiner, entretenir les lieux –, mais décorer les lieux, s'y sentir chez soi et y recevoir des amis n'est pas encore chose courante.

Au terme de l'expérimentation, grâce à l'accès à un logement et à l'accompagnement intensif réalisé par les équipes, on s'attend à :

- un maintien dans le logement ;
- une stabilisation de l'état de santé, physique et mentale, notamment par un accès au traitement et une meilleure compliance ;
- une évolution positive de l'estime de soi et de la qualité de vie ;
- l'amorce d'une dynamique d'intégration sociale par un recours accru aux services de droit commun, et non plus destinés seulement aux sans-abri, et par une transformation des réseaux de relations interpersonnelles ;
- l'amorce d'une dynamique d'autonomisation dans les différents domaines de la vie ;
- l'émergence de pratiques de loisirs ;

- l'amorce d'une dynamique d'intégration socioprofessionnelle adaptée aux ressources, en incluant donc formations et occupations bénévoles.

La mise en place du projet et d'autres observations sont décrites de manière détaillée dans un rapport publié sur www.housingfirstbelgium.be.

Cette expérience pilote qui a mobilisé des subventions de 246 000 euros pour le Relais social de Charleroi et 114 605 euros pour le Relais social de Liège devrait se terminer fin juillet 2015 et aboutir à un rapport d'évaluation.

La Déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoit effectivement de : « mener une vaste réflexion sur la prise en charge des sans-abri, en continuant à soutenir les actions d'accueil dans les abris de nuit et, en fonction des disponibilités budgétaires, en initiant une politique de relogement prioritaire – *Housing First* – qui consiste en un accès rapide au logement couplé à un accompagnement personnalisé. ».

Comme vous l'avez très bien souligné, ce projet pilote très intéressant nécessite aussi la collaboration des acteurs du logement, mais aussi de pouvoir repartir de l'évaluation du projet qui n'est pas encore achevée.

D'autres inconnues subsistent encore telles que la poursuite éventuelle des subventions accordées par la Loterie nationale, les synergies avec les référents sociaux des usagers des logements publics, les subventions que la Wallonie décidera de mettre en œuvre, leur objet, et cetera.

Il est donc nécessaire que des échanges suivis aient lieu entre les cabinets concernés, les administrations régionales et les Relais sociaux de Charleroi et de Liège pour lever ces inconnues.

Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments que des propositions plus concrètes pourront être élaborées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre

C'est un projet que je connais particulièrement bien et je sens que vous maîtrisez le projet également puisque vous avez pu le détailler explicitement dans votre réponse.

Simplement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le risque que l'on prend à attendre l'évaluation avant de le poursuivre, c'est de passer à côté des résultats qui sont actuellement probants et qui sont aujourd'hui concrètement mis en avant, pas seulement par les opérateurs sociaux, mais par effectivement ces personnes, ces familles qui, alors qu'elles étaient dans la rue, aujourd'hui, sont dans un logement. Ils dorment,

recréent du lien social et recréent une dynamique personnelle tout à fait importante.

Donc, c'est pour cela que, tout à l'heure, quand je disais qu'anticiper fait aussi partie de notre gestion publique, il y a une double crainte en fait aujourd'hui, c'est qu'au niveau fédéral, il n'y a pas encore d'assurance sur la poursuite jusqu'en juillet 2015. J'espère que les différents relais au niveau fédéral et au niveau de la ministre pourront lever ces inconnues. Deuxièmement, c'est que si on s'arrête après deux ans, j'ai bien peur que tout l'intérêt du projet tombe à l'eau. Donc, je suis ravie d'entendre que des contacts vont pouvoir se nouer entre les cabinets et les relais sociaux de Liège et de Charleroi puisque cela concerne évidemment avant tout, en tout cas pour nos niveaux de pouvoir, la Wallonie. J'ose espérer que ceux-ci auront lieu suffisamment tôt pour éviter justement qu'après deux ans d'un travail intense et efficace on perde tout ce bénéfice.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'INSTAURATION DE COURS DE FRANÇAIS
OBLIGATOIRES POUR LES IMMIGRÉS EN
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÔRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
COURS DE FRANÇAIS OBLIGATOIRES AUX
PRIMO-ARRIVANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Bouchez, sur « l'instauration de cours de français obligatoires pour les immigrés en Wallonie » ;
- de Mme Baltus-Möre, sur « les cours de français obligatoires aux primo-arrivants ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, vous êtes fait l'écho dans la presse d'une de vos volontés d'imposer des cours de français aux primo-arrivants qui seraient au nombre de 7 000 en Région wallonne.

Ma question est simple.

Qu'en est-il de l'obligation ? Est-ce vraiment une obligation, un incitant ? Si c'est une obligation, ces cours de français seront-ils pris en charge financièrement par la Région ou seront-ils à la charge des personnes qui devraient prendre ces cours ?

Enfin, troisième aspect, on parle de cours, envisagez-vous – je pose juste la question – derrière des conséquences à l'apprentissage de ce français comme on a pu voir dans d'autres régions du pays ? Pourriez-vous nous éclairer par rapport à cette position ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, dernièrement, vous avez annoncé votre volonté d'obliger les primo-arrivants en Région wallonne de suivre des cours de français dans le cadre d'un parcours d'orientation. Je tiens à saluer cette initiative qui me semble pour le plus approprié afin de s'intégrer dans la société. De tels cours seront aussi bien bénéfiques pour les nouveaux arrivants pour s'exprimer que pour les Wallons et les Wallonnes déjà présents sur le territoire pour pouvoir communiquer avec leurs nouveaux concitoyens.

En effet, il est indéniable que ce sont les relations interpersonnelles et interculturelles qui ressortent gagnantes d'une telle mesure, mais aussi les chances de trouver un emploi se verront augmenter pour les primo-arrivants.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations quant au développement de cette mesure ? Serait-ce uniquement un cours de langue ou bien est-ce également un cours d'éducation citoyenne belge, notre culture, nos droits et devoirs, notre système scolaire, et cetera ? Avez-vous déjà fait le calcul des coûts de cette mesure ? Quelles seraient la durée et la fréquence de ces cours ? Qu'en est-il des frais de déplacement jusqu'au centre de formation ?

Pour finir, j'ai également une question précise quant à la mise en œuvre de cette politique dans le cas particulier des personnes arrivant en Communauté germanophone. Les primo-arrivants auront-ils le choix entre l'apprentissage de l'allemand et du français ? En fonction de leur situation précise, certaines personnes auraient plus d'intérêt d'apprendre une langue ou l'autre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, je vous remercie pour votre question.

Effectivement, je n'ai pas fait grand mystère de mon souhait de rendre obligatoire l'apprentissage du français pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère. J'entends et je conçois, Madame Baltus-Möres, que l'obligation pourrait porter sur l'apprentissage de la langue allemande dès lors que l'on est dans les Cantons de l'Est. Cela ne me pose pas de question principielle. Certains se sont d'ailleurs étonnés qu'un ministre de

l'Action sociale soit aussi vigoureusement attaché à l'apprentissage du français pour les personnes étrangères. Je le revendique et je l'assume, estimant que ce n'est ni les pénaliser, mais au contraire offrir aux personnes d'origine étrangère l'occasion de mieux s'intégrer socialement et socioprofessionnellement puisque, sans une connaissance correcte minimale du français, comment trouver facilement un emploi, comment pouvoir accompagner ses enfants dans leur parcours scolaire, dans les devoirs à la maison, comment pouvoir tisser des liens dans le quartier dans lequel on habite, comment pouvoir aussi se faire comprendre lorsque l'on a besoin de soins de santé, ou que sais-je. Donc, c'est tout sauf pénaliser les personnes d'origine étrangère. Il m'apparaît normal que, dès lors qu'elles déploient leur projet de vie sur notre territoire, elles soient en capacité de s'exprimer dans notre langue.

C'est d'ailleurs une volonté qui, au-delà d'être la mienne, est celle du Gouvernement. Dans la Déclaration de politique régionale, on évoque clairement la volonté de rendre obligatoire l'apprentissage du français dans la mesure où les moyens budgétaires sont disponibles. Effectivement, cet objectif, cela va de soi, ne va pas pouvoir être atteint dans l'immédiat. La demande pour les cours de français langue étrangère aujourd'hui déjà dépasse largement l'offre sur le territoire wallon. Un travail considérable doit encore être réalisé sur le plan de l'harmonisation, de la professionnalisation et de la qualité en cette matière.

Le processus a déjà été entamé, notamment via les plates-formes de français langue étrangère, initié par les centres régionaux d'intégration et une redéfinition des critères liés à l'appel à projets initiative locale d'intégration et aussi les procédures d'agrément gérées au sein de mon administration.

Le caractère obligatoire de l'apprentissage du français sera bien évidemment graduellement mis en place en fonction des moyens budgétaires disponibles. Si nous avons pu réaliser une première estimation des coûts au sein de mon cabinet, elle doit encore être affinée, raison pour laquelle je me permets de ne pas la livrer à ce stade et l'intégrer bien entendu dans les objectifs globaux que nous avons donnés au parcours d'intégration.

Je tiens à rappeler que la mise en place du nouveau décret relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, plus spécifiquement la partie consacrée au parcours d'intégration des primo-arrivants, se construit progressivement et nécessite un travail minutieux, intégré pour que celle-ci se fasse dans des conditions optimales.

Vous me posiez d'ailleurs, Monsieur Bouchez, la question de la sanction, presque en vous excusant de relayer la question, mais elle est tout à fait légitime. Dès lors qu'il y a une obligation qui apparaît quelque part, il m'apparaît tout aussi normal de prévoir un dispositif de

sanction dès lors que cette obligation n'est pas remplie, sans quoi on vide la démarche de sa substance. Quant à savoir quelle pourrait être la nature de la sanction, là, on est encore face à une page blanche. D'aucuns envisagent des sanctions de nature financière, d'autres des sanctions liées à la suspension de certains droits ou que sais-je. Objectivement, le débat n'est pas encore mûr encore à ce stade à cet égard, mais il m'apparaît évident qu'il doit y avoir à la fois une carotte et un bâton – pour prendre une image – la volonté étant d'abord et avant tout que cet apprentissage de la langue française, ou allemande pour les Cantons de l'Est, s'opère bel et bien dans le chef des personnes étrangères et d'origine étrangère, à défaut de respecter cette obligation, il m'apparaît légitime qu'il y ait aussi des conséquences à devoir en tirer.

Pour ce qui est de l'organisation des cours de français langue étrangère, le décret prévoit qu'il est de la responsabilité du comité de coordination d'en déterminer le contenu, y compris pour les tests de positionnement et de validation des acquis. Il étudie actuellement un certain nombre de pistes en la matière. L'année 2015 devrait voir finaliser ce travail.

Je rappelle que les activités organisées dans le cadre du module d'accueil des primo-arrivants et qui sont actuellement obligatoires sont, à ce stade, les suivantes :

- une information sur les droits et devoirs ;
- un bilan social ;
- une aide ou orientation vers les services d'aide à l'accomplissement des démarches administratives.

À l'instar de ces activités qui sont entièrement gratuites, je proposerai qu'il en soit de même pour les cours de français.

Nous veillerons à une répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire et que cela puisse se faire à un rythme de formation aussi efficace.

Pour ce qui relève de la formation à la citoyenneté sur laquelle, Mme Baltus-Möres m'interrogeait, une information générale sur les droits et les devoirs est donnée au primo-arrivants lors du module d'accueil. En fonction des besoins de celui-ci, cette information pourrait être d'ailleurs complétée par une formation à la citoyenneté. En l'état actuel des choses, il n'est pas envisagé de rendre cette formation obligatoire de même que le volet lié à l'orientation socioprofessionnelle. Ce sont deux volets qui se réalisent actuellement en fonction des besoins spécifiques des primo-arrivants et sur base volontaire. À ce stade, nous n'avons pas analysé le coût potentiel que générerait un caractère obligatoire pour ces deux modules.

Cette question demande une réelle volonté politique, elle est la mienne et elle demande aussi de prendre le temps nécessaire à construire un parcours dans le respect des personnes et des acteurs de terrain et c'est là aussi ma volonté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - C'est un grand moment auquel nous assistons aujourd'hui. Le 6 janvier, comme cela, un mardi, nous ne nous attendions pas à vivre un grand moment dans cette routine des questions et des réponses. En réalité, vous défendez tout à fait la position du MR depuis de très nombreuses années. Pourquoi, je me suis presque excusé en posant cette question, c'est parce que quand mon parti portait de tels projets, il y a de cela 5 à 10 ans, nous étions taxés de droite dure, très très dure, parfois on allait même plus loin pour les moins raisonnables. Je me souviens aussi d'une polémique et c'est pour cela que je vous ai posé la question sur la sanction, d'une polémique quand la Région flamande avait lié l'obtention d'un logement social à la connaissance de la langue – en plus du caractère de population immigrée, il y a bien sûr le clivage communautaire que certains ont vu poindre derrière cette mesure –, mais là, je vois que beaucoup de tabous sont en train de tomber en quelques minutes, de par un exposé que vous exposez de manière très légère. Je vois que l'on avance vers des mesures, où, sur cette position, Monsieur Prévot, vous êtes le meilleur représentant du MR en la matière, donc je ne peux que vous en féliciter. Nous allons attendre les résultats.

Vous dites à mon sens quelque chose qui est contradictoire dans votre réponse. D'un côté, vous dites qu'il y a une volonté politique, c'est la vôtre et, de l'autre vous nous dites que nous verrons les moyens et cela, j'ai un peu de mal à vous comprendre. Vous en plus qui êtes si malin, puisque lors du budget 2015 vous êtes allé récupérer un petit peu d'argent pour des routes, via un mécanisme budgétaire. Quelqu'un qui a votre poids au sein du Gouvernement – je crois que vous concentrez dans vos mains près de la moitié du budget de la Région – qui a cette importance, s'il a la volonté politique, il aura les moyens. Allez vous cacher derrière l'absence de moyens... Allez au bout de votre logique, vous avez été tellement loin aujourd'hui dans vos propos, je suis certain que ce ne sont pas des moyens budgétaires déraisonnables qui sont réclamés ici. On parle de 7 000 personnes, ce n'est pas un nombre immense et on parle d'un cours de français, ce n'est pas non plus la chose la plus chère à organiser.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot pour une précision.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne voudrais pas tempérer votre voie Monsieur le Député – vous n'en n'êtes pas responsable, vous n'étiez pas au sein de cette enceinte parlementaire sous la précédente législature –, mais lorsque j'étais chef de groupe sur ce dossier, si vous relisez les comptes rendus de nos échanges, vous remarquerez que la formation politique que je représente avait déjà elle-même à l'époque, au sein du précédent gouvernement, plaider pour qu'il y ait

un caractère obligatoire à l'apprentissage du français. Nous n'avions pas pu fédérer une majorité autour de nous. Je n'ai pas dès lors changé d'opinion lorsque j'ai été invité à la table des négociations, raison pour laquelle je me réjouis que la DPR – et ce n'est pas le fruit du hasard – ait prévu ce caractère obligatoire, caractère obligatoire qui fait l'objet d'un consensus gouvernemental, mais que nous devions à l'époque tempérer par la contrainte budgétaire. Je vous ai très clairement dit qu'une première analyse avait été faite dans mon cabinet, ce qui est la preuve de ma volonté d'avancer et de pouvoir savoir quels seraient les moyens à devoir mobiliser pour pouvoir rendre la mesure effective. Les calculs sont en train de s'affiner. J'ai bien l'intention, tout au long de cette législature, de faire en sorte que cet apprentissage obligatoire du français soit bel et bien une réalité et que les moyens indispensables soient au rendez-vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur Prévot, je n'ai jamais eu de crainte sur le fait que ce n'était pas avec vous que nous aurions eu le plus de mal à nous entendre, mais dans votre partie, c'est la rue des Deux églises et à chacune des églises, il y son credo et l'on peut dire que dans votre groupe il n'y a pas unanimité non plus et dans la mandature précédente, vous l'avez souligné, vous n'avez pas été rejoint en la matière. Vous parliez des moyens budgétaires, j'ai eu l'information selon laquelle, apparemment, votre collègue, la Ministre Tillieux avait estimé cela à 35 millions d'euros. Apparemment, nous sommes plus avancés puisque vous avez déjà fait l'estimation. C'est une question de quelques semaines, voire de quelques mois. Nous reviendrons vers vous très rapidement. Merci, Monsieur le Ministre

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour toutes ces précisions. Je constate aussi que ce projet est vraiment encore dans ses débuts. Il y a encore beaucoup de questions qui doivent être réglées. Je constate aussi que vous avez fait le point, que c'est seulement réalisable avec les moyens budgétaires disponibles, alors c'est encore en question de savoir si ce sera réalisé.

Si je peux me permettre, je propose un échange de vues avec les ministres compétents de la Communauté germanophone. Chez nous aussi, nous réfléchissons à instaurer des cours obligatoires d'allemand sous certaines conditions pour certaines personnes. Cela serait peut-être une manière d'harmoniser cela avec la Communauté germanophone, je pense que ce serait une situation *win-win* quand ce sera un peu harmonisé et non lorsque nous avons des situations totalement différentes, c'est totalement négatif.

Enfin, je vous souhaite l'énergie nécessaire pour réaliser ce travail intense et efficace, merci.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN OEUVRE DE LA CONCERTATION ET DU
PACTE DE SIMPLIFICATION PRÉVUS PAR LES
ACCORDS DE LA SAINTE-ÉMILIE EN
MATIÈRE DE SANTÉ ET D'AIDE AUX
PERSONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en oeuvre de la concertation et du pacte de simplification prévus par les accords de la Sainte-Émilie en matière de santé et d'aide aux personnes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
GÉNÉRALISATION DE LA CONDUITE VERTE
EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la généralisation de la conduite verte en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, un tout autre sujet, l'exemple allemand qui est souvent cité en matière économique, mais ici c'est en matière de conduite, puisque le Gouvernement allemand a décidé de permettre dans la formation à la conduite, d'instaurer une conduite respectueuse de l'environnement, celle qui consomme le moins, qui dégage le moins de CO₂ sans aller jusqu'à une obligation nécessairement, dans un premier temps.

Vu les nouvelles compétences en matière de Code de la route, pouvez-vous envisager une telle mesure peut-être au départ, sur un principe volontaire, mais pourquoi pas en faire un des critères obligatoires dans le cadre de l'apprentissage et donc du permis de conduire puisque les nouvelles compétences octroyées aux régions donnent une latitude en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre

Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député j'avoue que dans un premier temps, j'ai été surpris de me voir attribuer cette question et sûrement que l'on relevait plus d'interrogations autour de la mobilité, mais en tout état de cause, je pense savoir que c'est lié au deuxième volet de votre questionnement sur le permis de conduire et l'on a déjà dès lors assimilé cela à un des enjeux de sécurité routière qui m'échoit.

La conduite dite écologique, c'est-à-dire une conduite évitant une surconsommation d'énergie et donc de CO₂ peut se faire selon plusieurs approches. La première approche est une réflexion sur le choix modal pour les déplacements envisagés, dois-je utiliser mon véhicule personnel ou une alternative comme les transports en commun ou encore un mode doux comme le vélo ou la marche à pied. Permettez-moi de mettre en valeur qu'une activité physique régulière participe à la santé de tout un chacun. Une seconde approche est le choix du véhicule et sa consommation propre. Les constructeurs développent des véhicules consommant moins qu'antérieurement, mais l'on peut également faire un choix sur le type de carburant. Par exemple, le véhicule électrique ne rejette pas de CO₂, mais il reporte des soucis sur la production d'électricité, on oublie souvent de le préciser. Le gaz naturel est une alternative intéressante aujourd'hui, dans un avenir encore lointain on parle de l'hydrogène.

Une troisième approche porte sur la manière de conduire. Les principes d'une conduite dite écologique sont quasiment tous compris dans les principes d'une conduite dite en faveur de la sécurité routière, cela sera donc plutôt la sécurité routière qui sera, sans jeu de mots, le fil conducteur de l'évolution de la formation à la conduite.

Une sensibilisation et une information générale font également partie des actions. Sur ce point, je pense que les constructeurs et les vendeurs de véhicules ont aussi un rôle à jouer.

Lors de l'acquisition, il est important que le vendeur explique les particularités du véhicule et notamment les nouveautés. En effet, les véhicules d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'il y a 10, 20 ou 30 ans. Pensons à la direction assistée, au frein à main qui devient électrique, au démarrage moteur automatique et j'en passe.

Les motorisations sont différentes et des dispositifs sont pris afin de réduire la consommation : baisse du régime moteur, augmentation du nombre de rapports de vitesses, un moteur moderne coupe son injection lors du freinage moteur, et cetera. Reconnaissons que lorsque l'on achète un véhicule, souvent, l'on s'en tient aux éléments de base pour pouvoir le faire rouler et l'on ne

lit pas la demi-brique qui explique tout ce que l'on pourrait faire pour optimiser la conduite, mais c'est probablement quelque chose que l'on devrait faire de manière plus régulière.

Depuis la sixième réforme de l'État, les régions deviennent compétentes pour la formation à la conduite et pour les examens en vue d'obtenir le permis de conduire. C'est à ce niveau que je compte, à moyen terme, introduire un complément lié au comportement du conducteur, lequel comportera les principes d'une conduite écologique.

Toutefois, comme on peut le constater, une formation, à un moment donné, c'est bien, mais les conducteurs doivent continuellement s'adapter aux changements des véhicules, du Code de la route, de l'espace public et les autres usagers.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces différentes informations.

Effectivement, il y a le choix du véhicule, auquel cas, cela pose aussi des questions qui sont gérées par des collègues. Néanmoins, lorsque vous dites que l'on va suivre ce problème par le biais de la sécurité routière, j'attends, de votre part, des engagements dans le cadre de la formation au permis de conduire où il y a des marges d'évolution qui sont possibles et pas nécessairement au moment du permis. Pourquoi ne pas envisager une formation tout au long de la « carrière » du conducteur, comme cela peut se faire dans d'autres domaines ?

Je crois que l'on pourra revenir sur cette question pour en débattre plus en profondeur et voir les différents éléments qui peuvent être suivis. On peut vous rejoindre sur la volonté de lier cette conduite écologique avec la sécurité routière puisque bon nombre de bonnes pratiques sont identiques aux deux, comme le respect des limitations de vitesse. Cela permet, à la fois, de consommer moins et, surtout, d'assurer une meilleure sécurité ou, au moins, optimale pour les usagers.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
VOITURES AUTONOMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les voitures autonomes ».

(Réaction de Mme Durenne)

La question est retirée par son auteure qui l'a déjà posée précédemment.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVENIR DE LA LIAISON THALYS LIÈGE-NAMUR VERS PARIS ET DE LA LIAISON BRUXELLES-NAMUR VERS STRASBOURG ET BÂLE »

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE GEL ANNONCÉ DANS LA MODERNISATION DE LA LIGNE SNCB NAMUR-LUXEMBOURG »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Hazée, sur « l'avenir de la liaison Thalys Liège-Namur vers Paris et de la liaison Bruxelles-Namur vers Strasbourg et Bâle » ;
- de M. Fourny, sur « le gel annoncé dans la modernisation de la ligne SNCB Namur-Luxembourg ».

La question de M. Hazée est retirée.

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce sujet, au sein de ce Parlement. Bien qu'il s'agisse d'une matière fédérale, l'on sait ô combien la Wallonie a un rôle important à jouer en matière ferroviaire et notamment au niveau des préfinancements et au niveau des choix qui ont été effectués, par le Gouvernement, sur les priorités d'investissement en matière ferroviaire.

C'est avec un certain découragement, mais aussi une ferme volonté de pouvoir maintenir une pression et de croire, jusqu'au bout, que l'on pourra renverser la tendance lourde qui vient d'être imprimée par le conseil d'administration de la SNCB, que nous pourrions essayer de pouvoir infléchir les positions des uns et des autres.

En effet, le conseil d'administration de la SNCB a approuvé son budget 2015 et a décidé d'effectuer des économies linéaires en matière de fonctionnement de l'ordre de 170 millions d'euros pour l'année 2015, en spécifiant et en prenant des précautions oratoires pour indiquer que ces mesures n'allaient pas toucher les investissements en matière de sécurité.

Il n'en demeure pas moins que ces mesures de

réduction drastique d'investissements, d'évolution de moyens budgétaires en faveur de la SNCB induisent de gros problèmes, notamment le gel de certains investissements qui étaient projetés au niveau de la mise à quatre voies de la ligne Bruxelles-Ottignies du RER et les travaux de modernisation de l'axe Namur-Luxembourg.

Ceci est dramatique. Cet axe 162, que nous connaissons tous, est l'axe entre Bruxelles-Luxembourg et Strasbourg. Il est abondamment fréquenté. Au fil du temps, cette ligne s'est vue érodée au niveau de la fréquentation de ses trains.

Aujourd'hui, ces trains voyagent à des vitesses qui sont comparables à celles que l'on pratiquait à l'après-guerre de 1945. La modernisation est une évidence qui s'impose à tous depuis longtemps, et qui, en définitive, ne fait que reculer. Maintenant, on nous annonce une modernisation de cette ligne en 2025 ? Y aura-t-il encore une possibilité de circuler sur celle-ci ? Je m'interroge vraiment et je ne peux que m'insurger face à cette manière d'appréhender la gestion de ce dossier et, me semble-t-il, la volonté cachée de vouloir, in fine, faire en sorte que cette ligne disparaisse ou qu'elle ait un attrait de moins en moins important vis-à-vis des usagers, ce qui induirait, à terme, une perte de fréquentation ou une baisse des statistiques et un désintérêt complet de la SNCB de continuer à investir.

Le report sempiternel et inadmissible, tel qu'il vient d'être annoncé, me fait sortir de mes gonds, raison pour laquelle, en votre qualité de ministre en charge de la Mobilité, dans ce Gouvernement, et avec les choix qui vont être opérés par le Gouvernement au niveau des investissements à venir, j'aimerais connaître votre position par rapport à cette attitude du conseil d'administration de la SNCB et cette volonté larvée de désinvestir ou de supprimer, de facto, l'utilisation de certaines lignes, faute de pouvoir les moderniser et les remettre à jour.

Cet élément ajouté au programme d'offre, tel qu'il vient d'être mis en application et qui induit une suppression importante de trains, qui va également induire la disparition ou le manque de fréquentation de petites gares. On le voit, il y a encore eu, hier – ce qui a été annoncé, d'ailleurs, depuis quelques semaines, malgré le fait que l'on ait prévenu les autorités de la SNCB – une désertion complète des petites gares, au moment de la fréquentation du matin et, notamment, pour l'accès aux écoles.

On se demande s'il n'y a pas une volonté cachée, dans le chef de la SNCB, de vouloir détricoter le rail, ce qui affecte, principalement, les zones rurales. Je parle, ici, en particulier, de la Province de Luxembourg où la situation est parfaitement inadmissible.

Le grand public se mobilise. Il y a un mécontentement des navetteurs, des professionnels, des

travailleurs, cette situation ne peut pas être admise. On ne peut pas en rester dans le discours incantatoire, on ne peut pas admettre ce qui se passe.

Je souhaiterais que vous puissiez nous tenir informés de l'attitude que vous allez adopter, dans ce dossier. J'espère qu'elle sera ferme à l'endroit de la SNCB afin que l'on puisse, d'une manière ou d'une autre, revisiter les décisions qui ont été prises ou les indications qui ont été données afin d'infléchir cette décision, car elles vont sonner le glas de la mobilité et du chemin de fer, dans les zones rurales, telles que celles que nous connaissons, dans le sud du Namurois et au niveau de la Province de Luxembourg.

C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous interpellier sur cette question. J'aimerais savoir quelles sont les démarches que vous allez entreprendre ou les initiatives que vous allez pouvoir prendre afin de pouvoir faire évoluer les choses et, surtout, ramener la raison, dans ce dossier, et d'éviter, à terme, une mort lente de ces petites voies ferroviaires.

La semaine dernière, Mme la Ministre Galant, avec M. Borsus, se sont déplacés en Province de Luxembourg afin de nous annoncer le sauvetage de la 163. Tout va bien, ils vont sauver la 163 que tout le monde défend, évidemment, mais, ce qui n'a pas été dit, c'est que certains trains ne vont pas au-delà de Marloie et ne remontent même plus sur Jemelle.

Nombre de bourgmestres de la Province de Luxembourg se sont d'ailleurs insurgés – et M. Bellot en premier lieu – face à ce discours et à cette attitude de Mme la Ministre des Transports qui, en définitive, annonce de vraies-fausses nouvelles qui ne permettent pas de répondre à l'attente des navetteurs, des usagers du chemin de fer. Je pense que ces doubles discours et ces vrais-faux discours vont entraîner la perte et la disparition de nos voies de chemin de fer dans nos zones rurales. Nous ne pouvons pas l'admettre. Il est grand temps de se ressaisir et d'avoir un discours vrai, juste et de poser les actes qu'il faut afin de sauver le chemin de fer et nos lignes dans les zones rurales.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je ne vais pas m'en tenir à la réponse qui m'a été préparée. Je vais vous répondre de façon plus spontanée.

J'ai déjà eu l'occasion publiquement, et en séance plénière du Parlement wallon et par voie de presse, de tirer la sonnette d'alarme quant à ce qui se profile du côté du développement du chemin de fer en Région wallonne.

Je n'ai pas un tempérament à vouloir céder par faciliter aux sirènes de la tentation du « clash » organisé et perpétuel entre la Région et le Fédéral, mais je dois bien reconnaître que je ne peux pas non plus faire comme si les décisions que Mme Galant va devoir assumer – et au-delà d'elle tout le Gouvernement fédéral – ne vont pas être de nature à porter un préjudice grave et irréparable au développement socio-économique de la Wallonie.

J'en ai la conviction forte, bien au-delà des questions de couleur des partis.

J'ai écrit à M. Cornu, copie à Mme Galant, fin de l'année, il y a quelques jours, quatre pages d'un courrier dont je vais vous remettre copie avec plaisir, qui reprend in extenso l'ensemble des griefs et inquiétudes, que je fais miens, s'agissant de la mise en œuvre du nouveau plan de transport et des perspectives dramatiques et funestes qui s'offrent à nous en matière de plan d'investissement.

Aujourd'hui, je n'ai toujours pas la capacité d'être serein sur ce que nous aurons encore en 2015 et, a fortiori, les années qui suivent, l'opportunité de voir réaliser sur le sol wallon à l'initiative d'Infrabel. C'est toujours l'inconnue.

J'ai pu rencontrer, à mon invitation, Mme Galant courant du mois de novembre, pour avoir un échange constructif avec elle. Ce fut sympathique, convivial, mais la valeur ajoutée de la réunion a été proche de zéro dans la mesure où elle n'a pu que me confirmer l'ampleur des économies qu'elle devait assumer pour ses départements et probablement qu'il ne serait pas possible de pouvoir rencontrer ces économies sans impacter le monde rural et sans impacter le plan d'investissement.

Comment, dans quelles proportions, sur quels projets ? C'est un point d'interrogation.

J'ai vu la sortie de Mme Galant et M. Borsus : sympathique ; mais incontestablement, on est dans le coût de communication pure, parce que, dans les faits, les mesures qui vont être prises, qui ont d'ailleurs été décidées en décembre au conseil d'administration d'Infrabel et pour laquelle certains administrateurs se sont fermement opposés au projet, sont des mesures qui vont être très douloureuses et dont je ne perçois pas quelle sera la capacité de pouvoir les réparer pour récupérer le retard. Les lignes entre Bruxelles-Namur-Luxembourg ont un avantage qui permet d'espérer qu'elles ne seront pas sacrifiées sur l'hôtel des économies à l'aveugle, c'est que ce sont des couloirs de transport de marchandises importants. Ce n'est même plus pour des considérations liées à la desserte de service public pour les personnes que l'on peut considérer que ces lignes ont encore de l'avenir. C'est grâce aux marchandises. C'est inquiétant par rapport à la notion même de service public que la SNCB est

toujours sensée assumer et Infrabel également.

Je trouve dramatique, alors qu'un gouvernement prétend vouloir miser sur les enjeux de redressement socio-économique, que l'on fasse des coupes d'une telle ampleur qu'il faille faire des économies – je ne vais pas en faire le procès – dans un vecteur de développement socio-économique et de transport pourtant si stratégique pour un pays ou une Région. J'ai peine à en comprendre la cohérence. Aujourd'hui, le monde rural n'a pas fini de panser ses plaies. Je crains qu'il y ait beaucoup de réveils douloureux dans les années qui viennent. Je l'exprime d'ailleurs clairement dans le courrier. Les infrastructures qui devaient faire l'objet de renouvellement de matériel ne vont pas être renouvelées là où c'était nécessaire.

Se posera alors en parallèle la question de la sécurité. Qu'en sera-t-il d'ailleurs de la mise en œuvre du plan de sécurisation du réseau tel qu'il avait émergé ensuite de la Commission Buizingen ?

On a, théoriquement, 2,5 milliards d'euros qui étaient réservés en 2013 pour les projets structurants à proposer dans les trois Régions. Ce montant est-il toujours disponible ?

Je crains objectivement que la Wallonie, singulièrement, davantage encore que la Flandre, fasse les frais d'une politique aveugle et insensée en matière de développement ferroviaire. Je le dis avec conviction et avec clarté. C'est dramatique. J'attends avec impatience qu'il y ait une capacité de tenir une conférence interministérielle pour pouvoir mettre le point – p, o, i, n, t – sur la table, « t » dans un premier temps, « g » dans un second. Je pense indispensable d'obtenir et rapidement des clarifications et de conscientiser le Gouvernement fédéral, quelle que soit la couleur des partis, sur l'impact irréparable des décisions qui vont être prises et dont la Wallonie se mordra les doigts, même si au lendemain en 2019, il y a un autre gouvernement et que le MR revient aux affaires en Wallonie, il sera le premier à se mordre les doigts du préjudice grave que ces décisions actuelles au Fédéral auront fait subir à la Wallonie. Il faut que chacun en soit conscient.

Donc, j'ai rappelé, à travers le courrier aussi les priorités qui restaient celles du Gouvernement wallon :

- les zones rurales, bien entendu, qui doivent continuer à être desservies de manière correcte ;
- l'accélération des travaux du RER sur les lignes 161 et 124 ;
- l'achèvement des travaux sur l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg ;
- la garantie du maintien du montant des investissements tel qu'il figure dans l'actuel plan pluriannuel d'investissement 2013-2025 ;
- la volonté d'aller de l'avant dans la réalisation des investissements ferroviaires en Wallonie,

volonté qui se traduit concrètement par un cofinancement wallon à hauteur de 180 millions d'euros à euro constant.

Aujourd'hui, à part l'annonce de l'ampleur des économies à réaliser, le fait que les états-majors de la SNCB, Infrabel, eux-mêmes tétanisés, sous le choc, soient en train d'essayer de trouver des alternatives ou déterminer le programme des économies, m'amène dans une situation où je n'ai pas réponse aux plus élémentaires des questions, mais il y a une conviction qui n'attend, elle, pas de réunion, pas de réponse, c'est la conviction que l'on va porter un préjudice grave au développement socio-économique et à l'offre de service public en matière de transport pour la Wallonie, si on s'en tient à un processus tel que celui-là, nullement concerté par ailleurs. J'espère que, rapidement, des concertations pourront se faire entre entités fédérées et le Fédéral sur un sujet aussi crucial dans la mesure où il participe incontestablement, peu ou prou, à l'effort de redressement de chacune des Régions, singulièrement de l'État nation dans son ensemble.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée qui ne me rassure évidemment pas et qui me fait aussi froid dans le dos qu'à lui par rapport à ce manque de concertation, ce manque de loyauté et cet effet immédiat ou quasiment immédiat qu'il va y avoir sur le caractère irrémédiable des mesures qui sont prises maintenant. C'est ce qui m'effraie d'autant plus – et que l'on ne peut admettre – que ce caractère irrémédiable des mesures ainsi entreprises risque de compromettre de manière définitive le rail dans les zones rurales et dans les zones les plus fragiles. On ne peut pas l'admettre. J'en appelle véritablement à ce que, lors du comité interministériel, cette question soit abordée, que la Wallonie soit ferme et que nous puissions, au travers de cet échange, en appeler aussi à l'ensemble des partis politiques, que la raison reprenne le dessus et qu'il y ait une volonté consensuelle de sauver le rail wallon, qu'il en est à ce prix du développement économique, socio-économique de notre Région et surtout du maintien du service public et cette obligation de service public qui incombent à la SNCB.

Nous reviendrons sur le sujet d'ici un mois et, dans l'intervalle, je pense que les forces vives doivent être conscientes de la gravité de la situation. Je pense qu'il y a lieu, véritablement, à appeler à la mobilisation, pour ne pas laisser faire l'irréparable.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE ET LES
PROCEUREURS WALLONS »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SATURATION DES PARQUETS DE POLICE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « la rencontre entre le ministre et les procureurs wallons » ;
- de Mme Vandorpe, sur « la saturation des parquets de police ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, une rencontre a eu lieu, entre les procureurs et vous-même, au sujet du trop grand nombre de PV routiers pour excès de vitesse à traiter.

Je ne serai pas plus longue. Simplement, qu'en ressort-il ? Cette rencontre a-t-elle permis d'apprendre de nouveaux éléments ? Quelles sont les pistes envisagées sérieusement pour réduire ce nombre de PV pour excès de vitesse traité par le parquet de police ? Quand ces pistes prendront-elles leurs effets concrets, si elles sont appliquées ? Prévoyez-vous une autre rencontre avec les acteurs concernés, afin de mettre sur place ce nouveau mode d'action ?

Il est également question d'amendes administratives. Qui traitera ces amendes ? Combien d'amendes, en moyenne, passeraient sous le vocable « administratives » et avec quel effet dans le chef de la fonction publique ? Faudra-t-il engager de nouveaux agents pour traiter ces dossiers supplémentaires ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas non plus reprendre tout l'historique. Allons droit au but !

En effet, on sait qu'une rencontre a eu lieu avec le ministre de la Justice pour réclamer du personnel complémentaire et une modernisation de l'outil informatique qui est totalement dépassé. On sait qu'ils vous ont rencontré également. Si l'on sait que du côté du Fédéral, le cadre budgétaire laisse peu d'espoir, il me revient quand même que des pistes existent au niveau législatif pour soulager les parquets : d'une part, la

transformation des amendes pénales en amendes administratives, de la sorte les parquets seraient déchargés d'une grande partie des PV et, d'autre part, la transformation de la « perception immédiate » en « ordre de paiement » et, là, une simplification de la loi en vigueur permettrait cette modification.

Confirmez-vous ces différentes pistes ? D'autres sont-elles à l'étude ? Avez-vous pris contact avec le ministre de la Justice pour mettre en œuvre les réformes législatives nécessaires ? Si la Région wallonne devait assumer, à l'avenir, la perception des PV, l'administration serait-elle à même de répondre à cette avalanche de dossiers ? Dans l'attente de la mise en œuvre de ces solutions, envisagez-vous un moratoire sur la mise en place de nouveaux radars ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Mesdames les Députées. Il est vrai que, à leur demande, l'ensemble des procureurs du Roi et responsables des parquets généraux ont eu l'occasion de venir tenir réunion en mon cabinet et de m'expliquer, surtout, leurs difficultés. Le déclenchement de leur démarche, c'est un article de presse dans lequel j'annonçais mon souhait de multiplier les radars en Wallonie. Cela les a effrayés, partant du principe qu'aujourd'hui, ils n'ont pas la capacité de pouvoir suivre du côté des PV qui sont dressés. Ils m'ont expliqué que, dans une série de parquets, ils s'en tenaient à un quota traité et ils classaient, sans suite, et même pas classé sans suite, parce que celui aussi demande du traitement. Parfois, ils ne traitaient pas du tout une série de PV.

Je pense que c'est un message qui est abominable en termes d'impunité par rapport à celles et ceux qui commettent des excès de vitesse parfois d'importance grave. Si c'est pour en même temps mettre des radars complémentaires, inonder les parquets de PV et que ceux-ci continuent à ne pas être traités, on passera à côté de l'objectif. Cela, je dois pouvoir, de manière réaliste, l'entendre.

Le problème vient surtout du déficit chronique d'investissements dans les systèmes informatiques au sein des parquets et je crains que, du côté du ministère de la Justice, bien que je n'ai pas encore contacté le ministre titulaire, il y ait peu d'espoir d'avoir des budgets importants qui soient dégagés pour l'informatisation du département, quand on entend encore, ces dernières semaines, la situation exsangue dans laquelle se retrouve le département de la Justice.

Soit on se lamente, soit on essaye de trouver des solutions. Parmi les pistes de solution, cela pourrait être la mise en place d'amendes administratives pour une série d'infractions régionalisées, en donnant la priorité à l'utilisation de l'informatisation, une nouvelle procédure

qui permettra, alors, de soulager le travail des services de constatation, de traitement, de recours et de recouvrement.

L'idée est, éventuellement, de permettre, dès lors qu'il y a une infraction qui soit entre 0 et 20 km/h au-dessus de la limite autorisée, que ce soit alors la Région qui s'en occupe, via un cadre administratif particulier et un système de sanction qui aurait été clarifié. Ce n'est d'ailleurs pas une démarche foncièrement nouvelle. Cela fait partie des recommandations du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière qui ont été émises en juin 2012 et c'est d'ailleurs aussi un enjeu repris dans la Déclaration de politique régionale pour cette législature. Je parle donc bien, ici, du principe d'amélioration du système des sanctions des infractions routières.

S'agissant maintenant de la mise en œuvre, cela nécessitera un nouveau décret qui vous sera, le cas échéant, proposé dans les mois à venir et sur lequel on pourra revenir dans le détail. Il y aura une concertation indispensable entre les services administratifs du SPW, les polices et les parquets. C'est clair. L'Agence wallonne pour la sécurité routière et particulièrement son département de la politique criminelle sera aussi active en la matière, mais nous devons continuer à faire passer un message très clair vis-à-vis de l'opinion publique : il y a toujours une volonté de sanctionner les excès.

On réfléchit donc à une modalité de soulager les parquets. Quelque part, c'est la Région qui pallie les carences du Fédéral en la matière, mais en termes de sécurité routière, dès lors que c'est de notre responsabilité, il m'apparaît que l'on doit aller au-delà des seules questions institutionnelles pour être efficaces et veiller à ce qu'il y ait une sanction qui soit rapide, proportionnée et individualisée, dès lors qu'il y a un non-respect des limitations de vitesse.

Là où cela s'indique en matière d'accidentologie importante sur le réseau, il y aura toujours une volonté de développer les radars, non pas – je le précise à

nouveau – pour assurer de nouvelles rentrées financières, puisque systématiquement, on indique des panneaux préalablement pour mentionner l'entrée dans une zone de radars. C'est dire que la volonté est de dissuader, de faire une politique de prévention pour améliorer la sécurité routière et pas pour faire rentrer de l'argent dans les caisses, contrairement à ce que, parfois, d'aucuns peuvent caricaturalement penser.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, le message qui était passé auprès des citoyens était totalement un message négatif, quand on entend que ce n'est même pas classé verticalement, puisque l'on ne les ouvre même pas. Cela, je pense que, en matière de sécurité, il est vraiment important de faire passer un autre message. Maintenant, j'entends bien qu'il y a une réflexion tout autour et qu'il y aura un décret qui sera proposé. Il faut réfléchir sur la manière dont on va amener celui-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Pour compléter votre information, il est vrai que, à titre d'exemple, le Tribunal de police de Mons peut absorber 1 500 dossiers par an, alors que le parquet en reçoit près de 50 000, rien que pour les perceptions immédiates impayées. Cela correspond à ce que vous disiez. J'entends que la réflexion est déjà bien entamée et je m'en réjouis, bien entendu. J'attends avec impatience la suite sur ce dossier.

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. François Bellot, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Hicham Imane, PS
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Christiane Vienne, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Véronique Waroux, cdH
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
AHM	Aide aux handicapés mentaux
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	budget d'assistance personnelle
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CA	Conseil d'administration
CAAP	Commission d'agrément des auteurs de projets
CEM	Comité d'éthique médicale
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRP	Centre régional de soins psychiatriques "Les Marronniers"
CSS	Conseil Supérieur de la Santé
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DAS	débit d'absorption scientifique
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprises de travail adapté
EWETA	Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté ASBL
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FRATEM	Fédération Régionale des Associations de Télématique Médicale
GSM	Global System for Mobile
ISP	Institut scientifique de Santé publique
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAPS p19	Services agréés partiellement subventionnés
SDF	Sans Domicile Fixe
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VHC	virus de l'hépatite C
VIH	virus de l'immunodéficience humaine